

École  
nationale  
des  
chartes

Rapport du jury  
sur le concours d'entrée  
MMXVI



RAPPORT DU JURY  
SUR LE CONCOURS  
D'ENTRÉE 2016

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

21 OCTOBRE 2016

<b>CONCOURS D'ENTRÉE EN 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE .....</b>	<b>10</b>
Épreuves écrites de la section a .....	10
Composition française.....	10
Histoire du moyen âge.....	15
Histoire moderne .....	20
Version latine.....	23
Thème latin.....	27
Version grecque .....	39
Version anglaise (lve 1).....	42
Version allemande (lve 1) .....	46
Version espagnole (lve 1).....	49
<b>Épreuves écrites de la section b .....</b>	<b>52</b>
Composition française.....	52
Histoire moderne .....	52
Histoire contemporaine (épreuve d'histoire de la bel).....	54
Lve 1 : commentaire et traduction (épreuve de la bel) .....	54
Version latine .....	55
Version grecque .....	55
Géographie de la france.....	55
Histoire des arts .....	58
Histoire du moyen âge.....	60
Version anglaise (lve 2).....	63
Version allemande (lve 2) .....	66
Version espagnole (lve 2).....	70
Version italienne (lve 2) .....	72
Version portugaise (lve 2).....	74
<b>Épreuves orales des sections a et b .....</b>	<b>75</b>
Histoire du moyen âge (section a) .....	75
Histoire du moyen âge (section b) .....	78
Histoire moderne (sections a et b) .....	79
Histoire contemporaine (section a).....	81
Histoire contemporaine (section b).....	84
Histoire des arts (section b).....	86
Géographie (section b).....	88
Version latine (sections a et b).....	89
Version grecque (section b).....	90
Anglais (sections a et b) .....	90
Allemand (sections a et b).....	91
Espagnol (sections a et b) .....	93
Italien (section b).....	95
<b>CONCOURS D'ENTRÉE EN 2<sup>ÈME</sup> ANNÉE .....</b>	<b>97</b>
<b>STATISTIQUES DU CONCOURS .....</b>	<b>100</b>
Candidatures aux concours antérieurs.....	102
Notes obtenues aux épreuves écrites .....	106
Notes obtenues aux épreuves orales .....	109
Concours d'entrée en 2 <sup>ème</sup> année .....	112

# INTRODUCTION

Le concours 2016 a bénéficié de la consolidation garantie depuis trois ans du nombre de postes ouverts au concours. En parallèle, la stabilisation du nombre de candidats observée l'an dernier ne s'est pas confirmée, en particulier dans la section B. En dépit de cet affaissement quantitatif, il n'a pas été difficile de maintenir à l'issue des épreuves écrites un ensemble d'admissibles en quantité et en qualité à peu identique à l'année précédente.

Au mi-parcours de l'admissibilité, pour la section A, il était possible de dégager les quelques appréciations suivantes :

Dans le domaine des langues anciennes, si l'on pouvait se réjouir de la qualité des quelques candidats qui avaient choisi le grec, il s'avère, en revanche, que le niveau de la connaissance du latin diminue, malgré quelques excellentes copies et qu'en corollaire, on ignore généralement les institutions romaines, tandis que la maîtrise de la langue française se dégrade.

L'épreuve de français confirme, malgré quelques remarquables copies, les difficultés qu'éprouvent les candidats à posséder leur propre langue. Sur le fond, on regrette le faible nombre de copies originales.

Les langues vivantes enregistrent la stabilité des copies à l'écrit.

En histoire, la commission d'histoire moderne a fait part de sa consternation devant le faible niveau des copies. En revanche, la commission d'histoire médiévale, faisant observer que, pour la première fois, l'épreuve consistait non en une dissertation mais en un commentaire de texte, s'est réjoui du niveau moyen des copies.

Pour la section B, au même mi-parcours de l'admissibilité, le disparate du niveau des classes préparatoires apparaît clairement. Le jury constate la qualité des copies rendues en latin et en grec. Il observe que le niveau de l'épreuve de français semble moins bon en B qu'en A, ce qui surprend de la part de candidats formés dans les khâgnes. Il enregistre de la stabilité en anglais et une plus grande homogénéité dans la qualité en allemand.

En géographie, la commission est surprise par la dégradation du niveau, tout en observant la stabilité de la moyenne générale. Elle fortement déçue par la faible qualité de la réflexion sur le sujet proposé, important et actuel.

En histoire, on déplore le faible niveau des copies d'histoire médiévale et d'histoire moderne ainsi que l'érosion de la qualité en histoire contemporaine. Les jurés constatent que les candidats apprennent par cœur des fiches toutes faites, tentent d'en ajuster la combinaison au sujet et n'alimentent pas leur réflexion par des lectures complémentaires.

Le président du jury  
Jean-Michel LENIAUD

# PRÉSENTATION DE LA SESSION 2016

La session 2016 du concours d'entrée de l'École des chartes s'est déroulée dans la continuité. Aucune modification n'est intervenue par rapport à l'année antérieure, ni dans ses épreuves, ni dans son déroulement.

Le nombre de postes de fonctionnaires stagiaires ouverts au concours 2016 a été fixé à 20, par arrêté du 9 juin 2016. Ces 20 postes se répartissaient comme suit :

- concours d'entrée en première année : 19 postes, à savoir 12 postes en section A et 7 postes en section B ;
- concours d'entrée en deuxième année : un poste.

## I. CONCOURS D'ENTRÉE EN 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

### *Organisation des épreuves*

Les épreuves écrites d'admissibilité spécifiques au concours d'entrée en première année ont eu lieu du 27 avril au 3 mai 2016 dans dix centres en France (Paris, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nîmes, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse).

Les candidats de la section B ont par ailleurs passé les épreuves communes de la BEL, le 12 avril (pour la composition d'histoire) et le 15 avril 2016 (pour la version et le commentaire en LVE1), alors que l'épreuve de langue ancienne, commune avec l'ENS de Paris, est intervenue le 19 avril 2016.

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu à Paris du 15 juin au 29 juin 2016.

### *Évolution du nombre de candidats*

Après une progression continue depuis 2010, puis une baisse en 2014, le nombre de candidats a connu une nouvelle décreue en 2016. En effet, 201 candidats se sont inscrits en 2016 au concours d'entrée en première année, alors qu'ils étaient 223 en 2015, 224 en 2014, 268 en 2013, 246 en 2012 et 207 en 2011.

Les effectifs de la section A sont stables. Les 66 candidatures enregis-

trées en 2016 se situent au niveau des années précédentes : 69 candidats en 2015, 68 en 2014, 84 en 2013, 64 en 2012 et 65 en 2011. La section B concentre l'essentiel du mouvement de recul : on compte 135 candidats en 2016, contre 154 en 2015, 156 en 2014, 184 en 2013, 182 en 2012 et 142 en 2011.

Si l'on retranche les candidats inscrits qui n'ont pas concouru (4 en section B) et ceux qui n'ont concouru en section B qu'au titre des épreuves BEL (13 personnes), 184 candidats ont passé les épreuves écrites propres de l'École des chartes : 66 en section A et 118 en section B. 202 avaient concouru dans les mêmes conditions en 2015 (69 en section A et 133 en section B). Sur les 118 candidats présents aux épreuves propres en section B en 2016, 93 étaient issus d'une classe Chartes B (contre 104 en 2015). La perte de candidats en section B touche donc d'abord les classes préparatoires spécifiques à l'École des chartes, et non les khâgneux qui préparent les ENS Ulm ou Lyon.

#### *Admissibilité et admission*

En section A, 26 candidats ont été déclarés admissibles ; le dernier admissible a obtenu une moyenne de 11,17 à l'issue des six épreuves écrites. En section B, le jury a retenu 20 admissibles ; le dernier admissible avait une moyenne de 12,08. Les sous-admissibles ont été respectivement au nombre de 2 en section A (dont les moyennes étaient de 10,83 et de 10,58) et de 10 en section B (pour des moyennes allant de 11,92 à 11,33).

En section A, après une année où les lycées Henri IV (Paris) et Pierre de Fermat (Toulouse) avaient presque fait jeu égal, 2016 marque la suprématie du lycée Henri IV qui compte 11 des 12 lauréats et dont le monopole a été empêché par un candidat issu de l'université.

En section B, les résultats sont un peu en retrait pour les lycées qui assurent une préparation spécifique à ce concours : 12 des 20 admissibles sont issus d'une préparation Chartes B (18 des 22 admissibles étaient dans cette situation en 2015). Les classes Chartes B obtiennent 71% des postes, avec 5 lauréats sur 7, selon la répartition suivante : deux lauréats pour le lycée Édouard-Herriot (Lyon) ; un lauréat pour les lycées Faidherbe (Lille), Fustel-de-Coulanges (Strasbourg) et Pierre-de-Fermat (Toulouse).

La session 2016 a mieux souri aux khâgneux candidats en section B : deux lauréats qui préparaient par ailleurs le concours de l'ENS Ulm ont intégré l'École des chartes. Tous deux ont suivi les cours du soir donnés au lycée Henri IV

en vue de préparer les deux épreuves spécifiques au concours Chartes (histoire du Moyen Âge et moderne), tout en ayant suivi les cours de khâgne A/L aux lycées Henri IV et Lakanal (Sceaux). Ces bons résultats se retrouvent au niveau de l'admissibilité : 7 khâgneux ont pris part aux épreuves orales, à savoir 6 khâgneux A/L de lycées franciliens (Fénelon, Henri IV, Janson de Sully, Lakanal) et une khâgneuse Lyon issue du lycée Notre-Dame de la Paix (Lille).

*Répartition des classes d'origine des candidats à la section B en 2015*

CLASSES	INSCRITS		PRÉSENTS AUX ÉPREUVES PROPRES		ADMISSIBLES		INTÉGRÉS	
	Chartes B	96	71,11%	93	78,81%	12	60,00%	5
Ulm A/L	14	10,37%	12	10,17%	6	30,00%	2	28,57%
ENS Lyon	21	15,56%	10	8,47%	1	5,00%	0	0,00%
Autres	4	2,96%	3	2,54%	1	5,00%	0	0,00%
Total	135	100,00%	118	100,00%	20	100,00%	7	100,00%

*Candidats boursiers*

La session 2016 confirme l'ouverture sociale du concours d'entrée de l'École des chartes, même si les résultats sont inférieurs à 2015 : les boursiers ont représenté entre 30% à 40% de l'effectif à chaque étape de la sélection.

*Part des boursiers au concours d'entrée en première année*

	INSCRITS	ADMISSIBLES	INTÉGRÉS
2016	37,81%	39,13%	31,57%
2015	43,49%	50,00%	47,36%
2014	41,07%	36,95%	33,00%
2013	39,17%	40,38%	19,04%
2012	38,21%	40,82%	47,37%
2011	32,88%	32,07%	33,33% *
2010	34,92%	30,64%	31,03%

\*. Le lauréat du concours d'entrée en 2e année étant lui-même boursier, les boursiers représentaient, en 2011, 36% des nouveaux élèves.

Contrairement aux années précédentes, c'est la section B qui accueille le plus de boursiers en 2016, à chacune des étapes : 40% chez les inscrits ; 50% chez les admissibles et 71,42% des admis (5 des 7 lauréats sont boursiers en section B). Les données correspondantes montrent une moindre présence des boursiers en section A, en recul par rapport aux années précédentes : 33% parmi les inscrits ; 30,76% chez les admissibles et seulement 16,66% chez les admis.

#### *Origine géographique des candidats*

Les données géographiques fournies lors de l'inscription au concours d'entrée, qui se limitent au département de naissance du candidat et à son adresse au moment du concours, ne permettent pas de donner une mesure correcte de leur origine. Le principal biais tient au fait que des candidats donnent comme adresse leur lieu d'hébergement dans la ville de leur lycée de préparation, et non le foyer parental.

La mesure peut donc seulement être faite à l'entrée de l'École. La répartition des académies d'obtention du baccalauréat des 20 lauréats du concours 2016 donne 70% de provinciaux (14 lauréats issus des académies de Bordeaux, Grenoble, Lyon, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Rennes, Rouen, Strasbourg) et 30% de franciliens (trois lauréats issus de l'académie de Versailles, deux de Paris et un de Créteil). La ventilation était de 84,21 % en 2015 et de 76,47% en 2014 pour la province, contre 15,78 % en 2015 et 23,52% en 2014 pour l'Île-de-France.

#### *Parcours antérieur des candidats*

Les données fournies par les candidats au moment de l'inscription au concours portent sur le baccalauréat (série, année d'obtention et mention obtenue).

L'examen des séries montre un recrutement supérieur en série L littéraire (10 lauréats), devant les séries S scientifique (6 lauréats) et ES Économique et social (3 lauréats, comme en 2015).

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
ES Économique et social	12,44%	10,87%	15,79%
L Littéraire	63,68%	65,22%	52,63%
S Scientifique	23,38%	23,91%	31,58%
Autre	0,50%	0,00%	0,00%

Sans surprise, l'essentiel du recrutement bénéficie aux titulaires d'un baccalauréat avec mention Très bien (17 lauréats) ; deux titulaires d'une mention Bien (l'un en section A et l'autre en section B) complètent l'effectif des lauréats.

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
Très bien	51,74%	80,43%	89,47%
Bien	32,84%	13,04%	10,53%
Assez bien	14,43%	6,52%	0,00%
Sans	1,00%	0,00%	0,00%

Les données sur l'année d'obtention du baccalauréat doivent être rapprochées du tableau statistique sur le nombre de candidatures, qui figure en annexe du présent rapport : les deux séries de données se recouvrent en effet très largement. Les lauréats se partagent pour ainsi dire à égalité entre « carrés » (9 lauréats) et candidats plus expérimentés (10 lauréats, à savoir 7 « cubes », 2 « bicarrés » et un lauréat, issu de l'Université, ayant un niveau Bac+5).

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
BAC>4	0,50%	2,17%	5,26%
BAC+4	3,48%	10,87%	10,53%
BAC+3	21,39%	34,78%	36,84%
BAC+2	74,63%	52,17%	47,37%
BAC+1	0,00%	0,00%	0,00%

## II. CONCOURS D'ENTRÉE EN 2<sup>ÈME</sup> ANNÉE

L'épreuve d'admissibilité du concours d'entrée en deuxième année, en l'occurrence l'examen des dossiers des candidats, a eu lieu le 17 mai 2016 et l'épreuve d'admission le 13 juin 2016.

Seulement huit personnes ont concouru. On se situe dans un étiage nettement inférieur aux candidatures des années précédentes : 15 en 2015, 17 en 2014, 20 en 2013, 14 en 2012, 15 en 2011. Cinq candidats ont été admissibles et un

a été reçu. Comme les années antérieures, la qualité des candidats et la diversité de leurs parcours antérieurs ont confirmé l'intérêt pour l'établissement de maintenir cette voie d'accès, même limitée à un poste. Il conviendra que l'établissement mette une campagne de communication plus intense en 2017 pour faire connaître cette voie d'accès.

# CONCOURS D'ENTRÉE EN 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

## I. ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION A

### 1. COMPOSITION FRANÇAISE

**Programme :** Cette épreuve, commune aux sections A et B, est spécifique au concours d'entrée de l'École des chartes et ne relève pas de la Banque d'épreuves littéraires (BEL). Elle ne fait officiellement l'objet d'aucun programme. Toutefois, le jury du concours de l'École des chartes veille à choisir un sujet en rapport avec l'un des thèmes mis au programme des ENS pour l'épreuve de composition française de la BEL.

*Sujet : Dans sa préface à une réédition de ses Chroniques romanesques en 1962, Jean Giono écrivait : « J'ai créé de toutes pièces les pays et les personnages de mes romans. C'était non seulement mon droit, mais mon devoir, un devoir de l'écrivain (du créateur en général) qu'on oublie trop souvent aujourd'hui. Pour les besoins de sa cause, la politique a donné une fausse idée de l'art d'écrire. On n'est pas le témoin de son temps, on n'est que le témoin de soi-même (ce qui est déjà très joli). » (Œuvres romanesques complètes, Bibl. de la Pléiade, t. III, p. 1277). Vous commenterez et discuterez cette réflexion, et en dégagerez les principaux enjeux en vous appuyant sur des exemples précis.*

### *Contextualisation*

Nous sommes en 1962, à la fin de la guerre d'Algérie et au cœur d'un renouvellement des formes littéraires consécutives à la Seconde Guerre mondiale. Deux ans plus tôt Sartre affirmait encore que le marxisme était « l'horizon indépassable de [son] temps » ; le courant du structuralisme est en passe de relayer l'existentialisme, et avec lui se réaffirment les frontières entre l'art et de la vie, que Sartre avait contribué à abolir. Sartre, une des cibles de Giono qui a été souvent identifiée par les candidats, théorise l'engagement littéraire, et soutient la décolonisation. La figure morale de Camus continue de dominer, deux ans après sa mort accidentelle, le paysage intellectuel français. Par un effet de retard de la Seconde Guerre mondiale, le monde littéraire des années 1960 et les débats qui y fleurissent sont fortement politisés, et bien davantage polarisés qu'aujourd'hui.

Il n'était certes pas indispensable, pour saisir les enjeux de la réflexion de Giono, de savoir qu'il avait été malgré lui l'un des auteurs favorisés par la propagande de Vichy qui, en vue de défendre ses propres intérêts, faisait de romans comme *Regain* des récits promouvant des valeurs compatibles avec l'idéologie de la Révolution nationale. Il était en revanche nécessaire de lire, dans cette proposition péremptoire, une forme très vive de protestation d'un artiste appelant à la vigilance contre les dévoiements de l'art et de la littérature par ce qu'il nomme « la politique ».

### *Observation générale*

Deux écueils n'ont pas été suffisamment évités. Le premier, d'ordre interprétatif, a consisté à grossir le trait, en opposant littérature et politique, alors que les deux catégories ne sont pas forcément opposables et que Giono ne les oppose pas, ou littérature et témoignage, pour tantôt disqualifier, tantôt justifier la position de Giono. Le second, qui relève de l'organisation des idées, a consisté à négliger le raisonnement au profit d'un collage de citations ou d'une récitation de cours. La meilleure manière d'éviter ces écueils est de lire posément le sujet, d'être attentif au détail des formulations, de souligner ses ambiguïtés, et de formuler, au moins sur le brouillon, chacune des parties sous forme de questions.

### *Étude de la citation*

La première partie de la citation situe la réflexion sur le plan d'une éthique de l'obligation : le devoir du créateur est de créer un monde « de toutes pièces ». Deux éléments pouvaient ici servir de supports au développement d'une

*Jury* : Mme Sandrine HÉRICHÉ PRADEAU, maître de conférences à l'Université Paris IV-Sorbonne ; M. Martin MÉGEVAND, maître de conférences à l'université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis ; M. François de SAINT-CHÉRON, maître de conférences à l'Université Paris IV-Sorbonne.

réflexion : la notion de devoir se trouve déplacée du domaine d'une pratique de l'engagement vers celui de l'esthétique, et la locution « de toutes pièces » renvoie aux préoccupations formelles de l'écrivain. Il y aurait à l'époque où écrit Giono une telle tendance à « oublier » (terme insuffisamment exploité par les candidats) la poétique, la dimension créatrice propre à l'œuvre littéraire ou artistique au profit de la politique, qu'il convient de redire l'éminence de la première sur la seconde. Affirmant une hiérarchie entre poétique et politique, Giono n'exclut pas la représentation de la réalité sociale ou politique du champ de la création. Il n'est en aucune façon un héritier de l'Art pour l'art ou du Parnasse : l'auteur du *Chant du monde* ne conteste pas à l'art la possibilité de parler du monde – on se souvient peut-être que *Le Hussard sur le toit* a pu être compris comme une allégorie de l'épuration, et que Giono n'a jamais contesté cette interprétation de son roman.

Il était ici utile de s'interroger sur la cible de Giono. Qui est ce « on » qui oublie trop souvent la poétique ? L'objet de sa critique est-il de dénoncer les livres qui délaissent l'invention formelle au profit d'un contenu politique – l'on peut songer aux critiques souvent adressées aux « pièces à thèse » produites par Sartre recyclant les formules de Victorien Sardou – ou s'agit-il plutôt pour lui de dénoncer non pas les pièces bien faites mais les lectures mal faites, c'est-à-dire les préjugés de lecture qui conduisent à favoriser ou à bannir un auteur pour des raisons autres qu'esthétiques ? On songe alors au destin de l'œuvre de Céline. C'est sur de telles ambiguïtés que peut s'amorcer une réflexion articulant, selon le choix du candidat, éthique et esthétique de la réception ou éthique et esthétique de l'écriture. Encore aurait-il fallu, lorsque les candidats choisissaient de consacrer une partie au lecteur, de bien motiver ce choix en le reliant explicitement au passage de la citation de Giono qui pouvait être interprété dans le sens d'une esthétique ou d'une éthique de la réception.

Dans un second temps, Giono poursuit sa dénonciation des instrumentalisation politiques de la littérature, en introduisant la question du témoignage qu'il dénonce implicitement comme l'occasion possible d'un dévoiement de l'art. On notera qu'il ne s'agit pas pour Giono d'instruire le procès du témoignage mais d'en réduire la portée, en le rapportant à soi. Enfin, la parenthèse de conclusion méritait d'être traitée. L'emploi de l'adjectif « joli » pouvait apparaître comme une forme de provocation, ou d'affirmation de liberté. Pour revitaliser une expression attendue, plate et moralisante, telle que « ce qui est déjà très bien, ou très beau », Giono choisit un adjectif surprenant, qui atténue et adoucit la tonalité de

l'ensemble de la citation, ce qui lui permet de replacer, non sans une pointe d'humour, l'esthétique au cœur du projet d'écrire.

### *Développement du raisonnement*

L'organisation du raisonnement peut trouver son efficacité si trois questions claires sont posées, articulées entre elles logiquement, auxquelles le candidat répondra à l'issue de chacune des parties. Ainsi, à titre d'exemple :

- Peut-on limiter le devoir de l'écrivain à la création d'un monde ? (1) avec les questions qui en dérivent ou en sont présupposées : qu'est-ce qu'un « devoir d'écrivain » ? Créer de toutes pièces, est-ce la même chose que « trouver du nouveau », qu'inventer des formes d'expression inédites (la modernité fournit bien des réponses à ces questions, de Baudelaire et Rimbaud à Apollinaire) ? Cette notion n'est-elle pas, elle aussi, une idée fautive ? Cette première série de questions permet d'ouvrir sur une seconde :

- En quoi la politique peut-elle donner une fautive idée de l'art d'écrire ? (2) C'est la question du statut de l'écrivain par rapport à la condition du citoyen qui peut être ici posée. Les exemples, extrêmes, de Victor Hugo, d'Aimé Césaire, d'un côté, de Robbe-Grillet et de l'Art pour l'art, de l'autre, pouvaient être employés efficacement à la condition de bien distinguer les courants et de les situer historiquement. Ce contre quoi Giono s'élève, c'est l'instrumentalisation ; ce qu'il récuse, c'est l'oubli de l'art. La position de Giono est conforme à celle de la modernité qui promeut le travail de création comme valeur, contre la valorisation romantique du génie et de l'inspiration.

Dans de trop nombreuses copies, on a lu des rengaines sur la collusion de l'écrivain avec le pouvoir et sur ses effets supposés délétères. Quelle que soit la position de l'écrivain par rapport à lui – position critique, chez un La Fontaine ou un Racine, position d'appui chez un Ronsard –, il est risqué d'en inférer une baisse de la valeur esthétique d'une œuvre.

- Peut-on par l'art être témoin de son temps ? (3) Ecrite quinze ans après la publication de *Si c'est un homme* de Primo Lévi, l'affirmation de Giono pouvait paraître irrecevable : avant de la condamner il convenait de bien saisir la formulation dans son ensemble. D'abord, on pouvait à nouveau s'interroger sur la valeur du « on » : si le pronom représente tout individu quel qu'il soit, cette affirmation est une récusation du témoignage en tant que tel, et perd son efficacité par trop de généralité ; si « on » désigne l'écrivain, cette affirmation a pour sens de relativiser

la portée du témoignage d'écrivain par rapport à d'autres formes existantes de témoignages. Dans ce sens, Giono n'oppose pas l'art et le témoignage : il confirme au contraire le statut de témoin de l'écrivain, mais en le réassignant à soi. Que signifie donc, pour l'écrivain, « n'être que le témoin de soi-même » ? Réponse possible : cela signifie que tout travail d'écriture est situé d'abord par rapport à soi, ce qui n'exclut pas le contenu politique d'un discours, et ce qui ne constitue pas une négation de l'historicité des discours. Autrement dit, si une époque se reflète nécessairement à travers une œuvre, la préoccupation première de l'écrivain doit être d'écrire, et c'est à partir de soi qu'on écrit, et qu'on rencontre son temps et le monde. L'affirmation de Giono est moins une charge contre la littérature de témoignage qu'une protestation contre la réduction de la littérature au document d'époque et un rappel que l'art ne saurait être réductible aux usages qui en sont faits.

#### *Observations sur les copies*

La forme des copies, et la graphie, doivent toujours être soignées. Lire certaines d'entre elles constitue une véritable épreuve pour les correcteurs. Ceux-ci ont pu trouver amusantes quelques erreurs factuelles qui ne sont pas du meilleur effet mais qui n'ont pas toujours coûté la moyenne aux candidats (Gioni, Barnabé de Saint Pierre, Rolland Bart, le Lolipo, le poète Clément Malraux, Angelot, héros du Hussard sur le toit etc.). Ils ont été surpris de trouver Stendhal déformé dans une manière surréaliste : « le roman est un miroir qui se promène sur une longue route ». En revanche, ils ont été intransigeants sur l'orthographe et ont valorisé la maîtrise de la rhétorique de la dissertation : les conclusions brûlées peuvent coûter cher, et les candidats doivent savoir que la clarté est toujours un avantage. Ils ont davantage prisé les qualités de clarté et de logique que le désir de briller ou l'agilité théorique, et les copies où le candidat s'est efforcé de procéder à une étude serrée préalable de la citation. Sur le plan de la maîtrise de l'exercice, l'absence de citations est toujours regrettée, et inversement, leur variété, leur insertion dans une démonstration claire, sont valorisées. Enfin, les copies où s'est manifestée une culture personnelle, littéraire, picturale, cinématographique, ont été prisées mais à la condition d'être placées au service d'une démonstration. Ultime recommandation : la longueur d'une dissertation n'est jamais une garantie de succès. Bavardage et délayage, en revanche, sont d'excellents moyens de ne pas sortir du lot.

S'agissant de la section A, 66 candidats ont concouru. La moyenne de

l'épreuve est de 10,94/20. Les notes s'échelonnent de 3 à 18/20. 11 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15 ; 32 copies sont comprises entre 10 et 14 ; 21 candidats se situent entre 5 et 9.

En section B, le jury a corrigé 118 copies. La moyenne de l'épreuve est de 10,20/20. Les notes s'échelonnent de 3 à 18/20. 15 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15 ; 59 copies sont comprises entre 10 et 14 ; 40 candidats se situent entre 5 et 9 ; 4 candidats n'ont pu obtenir la note de 5.

## 2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

**Programme :** Le monde rural (espace français, IV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle).

**SUJET : COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT : LES COUTUMES DU VILLAGE D'ORAISON, EN PROVENCE (1264).**

*Au nom du Seigneur, amen. L'an de l'Incarnation 1264, le jour des nones de mars<sup>1</sup>. Sachent tous présents que procès a été porté devant le vénérable père F, par la grâce de Dieu évêque de Riez<sup>2</sup>, entre les nobles hommes Jacques d'Oraison et les frères Raimbaud, Philippe et Bertrand de Riez, et Pierre de Mison, seigneurs d'Oraison d'une part, et Pierre Fabre, syndic de tous les hommes que lesdits seigneurs ont à Oraison d'autre part, au sujet des questes, toltes, adempres, tailles, pasquiers, actions, angaries et parangaries<sup>3</sup> et autres droits sur lesquels il y a procès, et au sujet desquels les seigneurs d'Oraison et le syndic se sont accordés amiablement suivant les conventions suivantes :*

*- ni le seigneur Jacques d'Oraison, ni le seigneur Raimbaud de Saint-Mayme, ni le seigneur Philippe, ni Bertrand de Riez, frères, ni le seigneur Pierre de Mison ni les leurs ne feront plus à l'avenir sur leurs hommes propres quelque queste ou tolte ou adempres ou taille ou exaction quelconque ou mandaterie<sup>4</sup>, hormis quelque cas inopiné survenant où les seigneurs, un ou deux hommes ou plusieurs devraient être nourris d'un lieu à l'autre de village à village ;*

*- item, ceux des hommes d'Oraison qui avaient coutume de faire des corvées d'hommes et de bœufs dans les vignes ou les champs devront faire celles auxquelles ils sont astreints jusqu'à présent et aussi une corvée à*

---

1. 7 mars.

2. Riez, Alpes-de-Haute-Provence, comme Oraison.

---

3. Énumération d'impositions et de prestations en travail, dont le sens n'est pas toujours connu avec précision : les « questes » sont des réquisitions en numéraire (> fr. moderne « quête ») ; les « toltes » désignent des impositions de manière générique ; les « adempres » sont des droits d'usage ; les « pasquiers » sont liés au pâturage ; les « angaries » et « parangaries » sont des corvées de courrier ou de transport (charrois).

---

4. « mandaterie » : littéralement, « ordre ».

*l'époque des moissons pour transporter les céréales depuis les aires ; ils n'avaient pas coutume de faire cette dernière corvée, en effet quelques-uns en devaient une pour les moissons et une dans les vignes, et d'autres n'étaient en rien tenus à des corvées ;*

*- item, les hommes qui devaient à leurs seigneurs un service déterminé en céréales, deniers, vin et poules s'en acquitteront annuellement. En cas de divisions et partages, les ayants droit se répartiront entre eux cette redevance pour l'acquitter auxdits seigneurs et à leurs successeurs ;*

*- item, s'il arrive que quelque homme meure sans avoir fait de testament et en ne laissant aucun héritier, le plus proche de ses consanguins lui succédera dans tous ses biens ; et si quelqu'un veut donner à quiconque ses biens mobiliers et immobiliers, il pourra le faire sans opposition de la part des seigneurs et sans les consulter ou les en requérir ;*

*- item, l'homme d'Oraison qui y fait feu et laboure avec deux ou plusieurs bœufs, ou avec un bœuf et un âne, un mulet ou un roncins<sup>5</sup>, ou avec deux roncins ou des mulets, donnera désormais pour cens auxdits seigneurs et à leurs successeurs 6 sous coronats<sup>6</sup> à la Toussaint et six setiers de céréales à la Saint-Julien<sup>7</sup>, à la mesure du village, à savoir 3 setiers de froment et 3 d'orge ; celui qui laboure avec un seul bœuf donnera seulement 3 sous et 3 setiers de céréales ; ceux qui n'auraient pas de bœufs et ne laboureraient pas à leur profit avec des roncins ou des mules mais posséderaient deux trenteniers de troupeaux donnant du lait ou deux juments au temps des moissons paieront le cens tout comme le propriétaire d'une paire de bœufs ;*

*- item, si quelqu'un nourrit un porc, il pourra le vendre de Pâques à la Toussaint sans prestation envers son seigneur, mais s'il le vend après la Toussaint, il devra lui donner une jambe de l'animal (...);*

*- item, si l'un des seigneurs désire construire un four à chaux ou rat, chacun de ses hommes doit y travailler ou fournir un homme de journée, aux frais et dépens du seigneur ;*

*- item, si l'un des seigneurs désire vendre son blé en dehors d'Oraison, chacun de ses hommes qui possède une bête de somme devra transporter le blé, une seule fois dans l'année et pas au-delà de cinq lieues d'Oraison,*

---

5. Cheval de travail.

---

6. Monnaie d'argent portant une couronne (celle des comtes de Provence) dans le champ.

---

7. 28 août.

*aux propres frais et dépens des seigneurs. S'il arrivait que par excès de charge ou par la faute du conducteur la bête mourait, le seigneur devra en restituer le prix après estimation faite par arbitrage de prud'hommes ;*

*- item, si l'un des seigneurs désire se transférer seul ou avec sa famille en litière d'une localité à une autre, chacun de ses hommes ayant une bête de somme sera tenu de la lui livrer pour le transport de ses affaires et de la litière jusqu'au lieu où il désire se rendre ;*

*- item, l'artisan devra payer à son seigneur un cens identique à celui qui possède un bœuf et pas davantage ;*

*- item, les seigneurs d'Oraison, tant individuellement que collectivement, ne devront pas recevoir de troupeau étranger dans les pâturages du terroir ;*

*- item, les seigneurs ne devront pas exiger de leurs hommes ou même du village d'Oraison pour comtalade ou cavalcade<sup>8</sup> au-delà de la somme habituelle, qui est seulement de 20 livres courantes pour la cavalcade<sup>8</sup> et de 18 livres pour la comtalade. Il a été convenu que, lorsque le comte l'exigera dans son domaine propre, les seigneurs d'Oraison pourront réclamer de leurs propres hommes ou même de l'ensemble du village d'Oraison, mais ces cavalcades et comtalades seront levées et rassemblées à la volonté de quelques prud'hommes d'Oraison et d'envoyés des seigneurs (...):*

*- item, au cas où quelque contestation sur les précédentes conventions surgirait entre les parties ou que quelque article resterait douteux, obscur ou sujet à interprétation diverse, l'évêque de Riez qui gouvernera alors cette Église aura alors le pouvoir d'arbitrer, définir et interpréter, et sa décision sera perpétuelle et recevra pleine foi. Si l'une ou l'autre des parties, seigneurs et hommes, individuellement ou collectivement, se refusaient à observer les susdites conventions en partie ou en totalité, l'évêque de Riez pourra les tenir sous le lien de l'excommunication jusqu'à ce qu'ils les observent. Cette immunité et franchise et toutes ces clauses telles qu'elles sont écrites, lesdits seigneurs pour eux et leurs successeurs les ont données et concédées par donation pure et simple entre vifs au syndic, présent et les recevant en son nom et au nom des hommes*

---

8. *Impositions levées par le comte : la comtalade, ou albergue, est un droit de gîte, et la cavalcade, un service en armes, à cheval.*

*d'Oraison ; ils promettent en tout temps des tenir pour fermes et stables, de les observer perpétuellement et de n'y contrevenir jamais.*

*ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE,  
FONDS DE LA CHAMBRE DES COMPTES DU COMTÉ DE PROVENCE,  
« CHARTRIER DE PROVENCE », B 363.*

*Jury* : M. François BOUGARD,  
directeur de l'Institut de recherche et  
d'histoire des textes (CNRS) ;  
Mme Danielle JACQUART,  
directrice d'études à l'École pratique  
des hautes études ;  
M. Laurent MORELLE,  
directeur d'études à l'École pratique  
des hautes études.

Le nombre de copies corrigées (66), en légère baisse par rapport à l'année dernière (69), équivaut à celui de 2014 (65), restant donc très loin du record de 2013 (81). La moyenne des notes s'établit à 10,05, une moyenne satisfaisante, qui connaît une nouvelle hausse, après celle de l'an dernier (9,75) par rapport à 2014 (9,14). Le nombre de copies notées en dessous de 10 a une nouvelle fois baissé, passant à 28 (42,42%) contre 32 en 2015 (46,37%). Contrairement à l'an passé, cette nouvelle baisse est essentiellement due à la raréfaction spectaculaire des copies notées de 0 à 6 : on en compte seulement 4 (6%), contre 12 (17,4%) en 2015 et 13 (20%) en 2014. En revanche, le nombre de copies médiocres, notées de 7 à 9, a grimpé de 20 (29%) en 2015 à 24 (36,36%), retrouvant son niveau de 2014, 25 (38,4%). Quant au contingent de copies notées 14 ou plus – 7 (10,6%) contre 8 (11,6%) en 2015 et 6 (9,2%) en 2014 –, il reste stable. La médiane de l'ensemble des notes relevées se situe à 10, et c'est la note 11 (12 en 2015) qui a été le plus souvent attribuée (14 copies contre 12 en 2015). Une copie a reçu la note 15 (1 en 2015), une autre celle de 16 (1 en 2015), une troisième la note 17 (1 en 2015), et la note la plus élevée, décernée une seule fois, est cette année 18 (19 en 2015). Comme l'an dernier, la belle qualité d'une copie ne suffit pas toujours à assurer le succès à son auteur : l'un de ces quatre candidats n'a pas été admis au concours.

Au total donc, on retiendra une attraction des copies vers la zone entre 7 et 12, et une disparition des très mauvaises copies. Le niveau des candidats n'est peut-être pas le seul élément d'explication ; il faut invoquer la nature de l'exercice, à savoir le commentaire, dont le sort a voulu qu'il n'ait pas été proposé depuis quatre ans en histoire médiévale : la discrimination des copies s'avérait moins aisée, le texte étant une béquille où s'appuie le candidat. Les correcteurs, même peu satisfaits ou agacés par la paraphrase, ont tenu compte du fait que la technique du commentaire ne saurait être vraiment atteinte au bout de deux ans, et que les connaissances nécessaires à un bon devoir sont rarement acquises à cette étape.

Certains pouvaient connaître le document soumis aux candidats, puisqu'il fait partie de ceux publiés en 1970 par Édouard Baratier dans les Do-

cuments de l'histoire de la Provence. On peut du reste reprendre l'appréciation de Baratier, selon laquelle l'acte est représentatif de ces nombreuses transactions « passées entre les seigneurs et les paysans, qui garantissent aux populations un certain nombre de libertés et substituent à des liens de dépendance personnelle des accords librement consentis entre l'ensemble d'une communauté et les propriétaires indivis des droits seigneuriaux ». Les points importants, qu'une bonne copie ne devait pas manquer, sont : l'identification correcte des parties en présence (un groupe de coseigneurs, une communauté rurale dont les membres ont des statuts juridiques personnels variés, une autorité tierce) ; la description commentée des droits et devoirs de chacun ; les informations relatives à la production agricole et à l'économie des campagnes. S'il est rare que les candidats n'aient pas abordé chacun de ces thèmes, ils l'ont fait avec un inégal bonheur.

Le commentaire de texte est un exercice délicat, pour lequel le principal écueil est celui de la paraphrase, que beaucoup n'ont su éviter et qui masque généralement tant le manque de connaissances que la mauvaise compréhension de la teneur du document. Il faut rappeler que l'introduction, essentielle, doit s'efforcer d'indiquer la nature du document (il ne s'agit pas ici, par exemple, d'un texte « législatif »), de fournir quelques éléments de contexte (il n'était pas interdit de savoir que la Provence n'est pas encore dans le royaume à la date considérée) et une analyse de la pièce à commenter (une ou deux phrases suffisent, il est inutile de produire un résumé d'une demi-page), d'annoncer enfin un plan qui tient compte à la fois du texte et des problématiques liées au programme du concours. Quant à l'exposé lui-même, le candidat peut estimer avoir rempli sa tâche s'il a passé le texte au filtre des questions essentielles : où, quand, qui, comment, pourquoi ?

Outre la paraphrase, un autre défaut est de se tenir trop loin du document et de lui plaquer le contenu d'une « fiche » de cours sur la vie des campagnes au Moyen Âge dénuée de toute référence au contexte et alimentée le plus souvent par des réalités venues de la France du Nord : or le texte n'était pas censé illustrer une doxa sur la culture des céréales dans la Beauce ou sur la rotation triennale, et encore moins rappeler le grand domaine carolingien, mais permettre de mobiliser des connaissances tout en repérant le cas échéant ce qui s'écarte des schémas les plus connus. De même, évoquer sous forme de litanie les noms des historiens des campagnes médiévales, ce dont certains se sont fait un devoir, n'apporte rien à la compréhension desdites campagnes. Aucun texte, par ailleurs, n'est exhaustif dans son information ; s'il peut être bon d'indiquer ses silences sur tel ou tel point,

consacrer une partie entière à ses supposés « oubliés » n'est pas de bonne venue.

L'approche trop naïve ou mal « ciblée » de certains mots ou expressions permet hélas d'établir rapidement une ligne de partage entre les copies. Ainsi, réserver un commentaire particulier sur « l'an de l'Incarnation » en en relevant la profonde portée religieuse, écrire que Pierre « a un nom catholique » ou saisir la mention de l'excommunication pour un développement sur le purgatoire, c'est révéler son ignorance. À l'inverse, en rajouter dans la méfiance vis-à-vis des acteurs et de leurs motivations cachées, c'est courir le risque de l'esprit fort : nombreux sont ceux pour qui les coseigneurs d'Oraison ne peuvent être qu'animés des pires intentions et leur mot d'ordre est celui de l'oppression ; il faut savoir raison garder. Rares sont ceux, encore, qui ont mis à sa juste place le rôle de l'évêque de Riez et de l'autorité qu'il représente dans la transaction, ou porté un regard équilibré sur la dimension conflictuelle ou « amiable » de celle-ci.

Dans le détail : certains mots ont fait l'objet d'un commentaire souvent pertinent, comme le nom du syndic Pierre Fabre, occasion d'un développement sur l'artisanat ; l'existence de la coseigneurie a généralement été bien interprétée ; la « jambe » de porc a suscité bien des perplexités, infondées ; rares sont ceux qui ont analysé de manière pertinente et surtout complète les statuts juridiques individuels et ce qui relève de la commercialisation des denrées ; beaucoup n'ont su que faire des prud'hommes, volontiers traités par préterition. Au rang des bourdes, la palme revient à qui pense que le four à chaux sert à cuire le pain.

### 3. HISTOIRE MODERNE

*Jury* : M. Frédéric BARBIER,  
directeur de recherche au CNRS (IHMC)  
et directeur d'études à l'École pratique  
des hautes études ;

M. Olivier CHALINE, professeur à l'Uni-  
versité de Paris IV-Sorbonne ;

M. Sylvio de FRANCESCHI,  
directeur d'études à l'École pratique  
des hautes études.

**Programme** : Contestations, complots et révoltes en France, de François I<sup>er</sup> à Napoléon I<sup>er</sup>.

*Sujet* : *Les troubles et l'étranger en France (1515-1815)*.

*Remarques communes aux épreuves écrites de deux sections*

Le jury souligne d'entrée le fait que, aussi bien pour l'épreuve écrite du concours que pour les interrogations orales, des insuffisances criantes sont trop souvent constatées dans le domaine de la chronologie. Il est pourtant impératif de connaître les dates d'événements comme la chute de Constantinople, la Saint-Barthélemy, la mort de Henri IV, ou encore, dans le domaine de l'histoire religieuse, la clôture du concile de Trente. De même, la culture générale est souvent insuffi-

sante en ce qui concerne la géographie historique : une question sur les frontières septentrionales de la France au XVI<sup>e</sup> siècle ne devrait, par exemple, pas poser de problèmes. Elle permet d'expliquer le retentissement de la bataille de Saint-Quentin (problématique que l'on peut déplacer, plus tard, pour le siège de Corbie), etc.

L'attention des candidats est attirée sur un certain nombre d'impératifs : il convient de produire une argumentation raisonnée, qui dénote une réelle maîtrise du sujet ; de donner des éléments de chronologie qui soient organisés ; de fournir les informations factuelles sur lesquelles appuyer la démonstration ; enfin, les candidats doivent montrer qu'ils dominent et savent exploiter un certain nombre de connaissances concernant les réalités de la France moderne, notamment dans le domaine de l'administration, ou encore de l'Église. Citer les noms des principaux historiens ayant écrit sur la question ne dispense pas d'argumenter.

Pour la première partie du concours (écrit), le jury a tout particulièrement apprécié l'effort réalisé en ce qui concerne l'orthographe et l'expression française, effort dont les résultats sont visibles par rapport aux années antérieures : les orthographe fantaisistes ou absurdes, les formulations totalement obscures et les graphies illisibles sont devenues beaucoup plus rares. Le jury s'en est félicité. Pour autant, il reste indispensable que les candidats se réservent un minimum de temps pour relire aussi soigneusement que possible leur copie : certaines fautes d'orthographe (les accords sujet / verbe, nom / épithète, etc.), ou erreurs aussi grossières que celle de situer les humanistes au XVIII<sup>e</sup> siècle, seraient aisément corrigées à cette occasion.

#### *Remarques sur l'épreuve de section A*

Le sujet de la section A a été globalement bien compris par les candidats, mais une difficulté est venue de l'ampleur de la chronologie à observer, et de la nécessité d'intégrer des périodes profondément différentes, notamment après 1789 (un certain nombre de copies a d'ailleurs fait l'impasse sur la période 1789-1815). Deux approches étaient envisageables, qui mettaient l'accent, l'une, sur les éléments relevant de la géopolitique, l'autre, sur ceux relevant de l'anthropologie historique. Faire le choix d'une des approches ne justifiait pas de négliger totalement l'autre.

Par ailleurs, il était nécessaire d'introduire le sujet par une réflexion sur les différentes catégories, de manière à préciser autant que possible la typo-

logie des « troubles » et celle de l'« étranger », voire la typologie des procédures selon lesquelles l'« étranger » est susceptible d'intervenir dans les « troubles ». Ces catégories évoluent bien évidemment selon les périodes. Une nouvelle fois, des connaissances de géographie historique s'imposaient à ce niveau (on pense à la Navarre, ou encore aux enclaves étrangères existant à l'intérieur du royaume de France).

Le jury estime que, pour ce sujet, le plan chronologique aurait été le plus facile à conduire et le plus efficace, même si la question se pose, de déterminer les dates pivots. Ce choix est pourtant resté celui d'une minorité des candidats, la majorité se tournant vers un plan systématique, avec beaucoup de variantes – mais ce plan présentait l'inconvénient d'obliger à revenir à plusieurs reprises sur les mêmes points. Dans les deux cas (chronologique et systématique), il conviendrait que le candidat argumente son choix, ce qui n'a été fait que très rarement.

Le jury regrette une certaine complaisance à reprendre des éléments de discours souvent convenus : il est inutile de développer plusieurs paragraphes sur la « Bibliothèque bleue », de parler constamment de l'« archaïsme féodal », etc. Les Protestants sont très souvent mentionnés par les candidats, mais pratiquement jamais les Juifs. L'étranger n'est peut-être pas a priori « ancré dans la culture de contestation », etc.

Le jury a corrigé 66 copies en section A. La moyenne des notes s'établit à 8,91/20, en hausse par rapport à 2015 (8,17) et au niveau des années 2014, 2012-2011 et 2010 (respectivement 8,87 ; 8,83 en 2011 et 2012 ; 8,86). Les notes s'échelonnent de 01 à 17/20. 4 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15 (un 17 ; un 16 et deux 15/20) ; 23 copies sont comprises entre 10 et 14 ; 33 candidats se situent entre 6 et 9 ; 6 candidats n'ont pu obtenir la note de 5.

## 4. VERSION LATINE

*Sujet : Opportunité d'un arbitrage*

*Les petites cités latines d'Aricie et d'Ardée soumettent à Rome  
l'arbitrage d'un différend territorial entre elles*

Aricini atque Ardeates de ambiguo agro cum saepe bello certassent, multis in uicem cladibus fessi iudicem populum Romanum cepere. Cum ad causam orandam uenissent, concilio populi a magistratibus dato magna contentione actum. Iamque editis testibus, cum tribus uocari et populum inire suffragium oporteret, consurgit P. Scaptius de plebe, magno natu, et « si licet, inquit, consules, de re publica dicere, errare ego populum in hac causa non patiar. » Cum ut uasum eum negarent consules audiendum esse uociferantemque prodi publicam causam submoueri iussissent, tribunos appellat. Tribuni, ut fere semper reguntur a multitudine magis quam regunt, dedere cupidae audiendi plebi ut quae uellet Scaptius diceret. Ibi inquit annum se tertium et octogensimum agere, et in eo agro de quo agitur militasse, non iuuenem, uicesima iam stipendia merentem, cum ad Coriolos sit bellatam. Eo rem se uetustate oblitteratam, ceterum suae memoriae infixam adferre agrum de quo ambigitur finium Coriolanorum fuisse captisque Coriolis iure belli publicum populi Romani factum. Mirari se quoniam esse Ardeates Aricinique, cuius agri ius nunquam usurpauerint incolam Coriolana re, eum se a populo Romano, quem pro domino iudicem fecerint, intercepturos sperent. Sibi exiguum uitae tempus superesse; non potuisse se tamen inducere in animum quin, quem agrum miles pro parte uirili manu cepisset, eum senex quoque uoce, qua una posset, iudicaret. Magnopere se suadere populo ne inutili pudore suam ipse causam damnaret.

*Ardeates, -tiam, m. : les Ardéates, habitants d'Ardée*

*Aricini, -orum, m. : les habitants d'Aricie*

*Corioli, -orum, m. Corioliens, autre petite cité latine ; ses habitants, les Coriolani, -orum, m.*

*Interceptio, -is, -ere, -cepti, -ceptum : dérober ( aliquid ab aliquo)*

Le texte proposé aux candidats présentait une pittoresque anecdote historique des *primordia* de la République, l'inopportune revendication par un citoyen d'un territoire soumis à l'arbitrage de Rome. Récit, discours direct, puis indirect : tous les modes narratifs apparaissaient ici, et il convenait d'analyser soigneusement chaque phrase avant de se lancer dans la traduction, puisque la délicatesse de l'affaire exposée condamnait pratiquement toute improvisation balisée par des répérages lexicaux.

La première phrase ne présentait pas de grosse difficulté, sinon l'extraction du groupe prépositionnel *de ambiguo agro* hors de la temporelle causale *cum... certassent*. Il convenait de respecter le temps de ce verbe, ainsi que le sens de *cladibus* (« défaites, désastres ») et celui de *in uicem* (« chacun son tour »), qui imposait une périphrase en français « épuisé par les défaites qu'ils s'étaient infligées tout à

*Jury* : M. Guillaume BONNET, professeur à l'Université de Bourgogne ; Mme Pascale BOURGAIN, directrice d'études émérite à l'École nationale des chartes ; M. Frédéric DUVAL, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

tour », *vel sim.*). Quant au sens de *iudicem*, il était donné dans le titre, si bien qu'on a sanctionné les plates traductions par « juge ».

La deuxième phrase permettait de retrouver successivement les deux procédés traditionnels de la séquence narrative : temporelle causale et ablatif absolu. Le verbe principal était, lui elliptique de son auxiliaire conjugué, et il convenait de noter, avant de le traduire, que le passif impersonnel *agere* était ici employé absolument. L'orthographe de *concilio* n'aurait pas dû induire en erreur de trop rapides lecteurs (ce n'est pas *consilio*). Même si les correcteurs ont été indulgents, *dare concilium*, dit de magistrats, appelait une traduction un peu élaborée (« accorder l'organisation d'une réunion populaire », par exemple).

Dans la troisième phrase, le même diptyque narratif, cette fois inversé (ablatif absolu, puis temporelle causale) ouvrait la phrase qui se concluait par un discours direct bien signalé par les guillemets. Le lexique impliqué n'était pas difficile, mais voulait son adaptation au contexte, sous peine d'aboutir à un charabia peu compréhensible (*editis* ici, « produire »), *inire suffragium* (« commencer à voter »), *natu* (« âge »), *dicere* sans complément (« parler »), *errare* (« se tromper »). Un faux ami : *tribus*, substantif de la quatrième déclinaison, ici à l'accusatif pluriel. Lors du travail de construction, on pouvait hésiter sur *de plebe*, qu'il ne fallait pas, en définitive, construire avec *consurgere* (pour arriver à cette certitude, il fallait songer que *plebs* a un sens institutionnel : on relève de la plèbe mais, le cas échéant, on se lève du *peuple*), mais dans la section en style direct, il suffisait d'associer à chaque verbe conjugué l'infinitif qui était de son côté : *licet* avec *dicere*, et *errare* avec *patiar* (ici, un futur).

Dans le travail sur la quatrième phrase, le premier soin était de délimiter les propositions : à la temporelle causale succédait une très brève principale. Dans la subordonnée, on voyait deux verbes conjugués, possibles supports d'infinitifs, à des temps différents, *negarent* et *iussissent*, et trois infinitifs avec seulement une coordination. La ponctuation (absence de virgule avant *ut*) ne permettait pas de faire d'*ut* autre chose qu'un adverbe, « comme » construit avec l'adjectif suivant. Le décompte des verbes devait amener à conclure que, si *submoueri* allait avec *iussissent* et *audiendum esse* avec *negarent*, *prodi* était plus délicat à rattacher : la place en amont de l'enclitique *que* le tirait vers *iussissent*, mais il n'était pas coordonné pour autant, en aval, avec *submoueri*. DONC n'était pas de même niveau... La solution était de le construire avec *uociferantem*, verbe de parole (« hurler que ») ! Ces conclusions tirées, on pouvait se lancer dans la traduction : on se souvenait alors que *negare*,

c'est « dire que ne pas », ce qui était assez bien vu par les candidats. Si *uanum* était ambigu (neutre, d'où litt. « en tant que cela était chose inutile », ou masculin « en tant qu'il ne méritait pas qu'on s'intéressât à lui »), *uociferantem* ne pouvait qu'être un masculin (l'homme qui hurlait). Dans la principale, *appello* avait un sens institutionnel, « faire appel auprès de », « en appeler à » que la présence de son complément *tribunum* suggérait fortement ; on a sanctionné toutes les autres traductions.

La cinquième phrase proposait une subordonnée en *ut* + indicatif, ici causale. La principale, ouverte avec le premier mot, présentait ensuite une succession de verbes qu'il fallait débrouiller naturellement (dans de tels cas, appliquons le principe simple que les lecteurs latins eux-mêmes devaient s'y retrouver, et que l'auteur adoptait à cette fin une disposition linéaire) : la règle *cupidus uiuendi urbem* offrait le cadre pour construire les trois premiers mots, *cupidae* étant un datif coordonné à *plebi*. Les deux subjonctifs restants étaient à répartir avec les deux éléments conjonctifs : *ut* complétif « (le fait) que » complément de *dedere*, et *quae uellet* interrogative indirecte avec un pronom neutre pluriel complément du verbe qui partageait avec *diceret* le sujet *Scaptius*.

À partir de la sixième phrase, ouverte par le verbe déclaratif *infit* « commencer à dire », on entrait dans le discours indirect de Scaptius. Les propositions infinitives y sont donc autant de déclaratives : *se agere... et... militasse*, suivies de deux appositions au sujet *se*, *non iuuenem, ...merentem*, en asyndète – procédé qui marque, on le sait, une opposition forte en latin : « mais au contraire », *vel sim*. On n'avait pas donné le sens de *stipendia*, qui n'affectait qu'un élément annexe de la phrase. Sa bonne identification a été l'objet un « bonus ». La présence incongrue d'un indicatif dans la proposition subordonnée de second rang (*in eo agro*) de *quo agitur* pouvait être comprise comme relevant d'une indication objective (traduire alors par un simple démonstratif) ou, plus subtilement, comme d'un retour au style direct destiné à rendre plus présente l'intervention de Scaptius – comme plus loin *de quo ambigitur* ; le jury a admis les deux traitements. Le subjonctif parfait après *cum* marquait que l'action évoquée, faire la guerre, fut limitée dans le temps. Dans cette phrase, le jury a été péniblement surpris de constater l'ignorance de la numération latine, *uicesima* étant parfois méconnu et trop nombreuses étant les copies donnant 83 ans à Scaptius (ce qui fait *fs*), voire 38 (ce qui relève d'un problème de construction) ! Il fallait enfin bien distinguer *militasse* « avoir servi comme soldat » et *sit bellatum* « avait fait la guerre ».

Dans la phrase suivante, la vraie difficulté était de comprendre que *eo*,

adverbe de lieu, était le complément d'*adferre*, dans un emploi imagé qu'on pouvait rendre avec une expression française comme « ajouter au dossier ». Le groupe double *rem obliteratam... ceterum infixam* était l'attribut des deux infinitives à sujet commun *agrum... fuisse... -que factum <esse>*. Restait à construire chaque proposition infinitive : dans la première, il y avait à reconnaître le tour *esse* + génitif dans *finium fuisse* « avait relevé du territoire (et non « des frontières » !!) de Corioles » et dans la seconde, après l'ablatif absolu *captis Coriolis*, le tour attributif *publicum factum <esse>* : « une fois Corioles prise, avait été fait bien public du peuple Romain en vertu du droit de la guerre ».

La huitième phrase était délicate à plus d'un titre : le sens d'*ore*, imagé (« l'audace »), l'inclusion de l'antécédent dans la relative, le sens de *pro* et de *dominus* enfin. La difficulté grammaticale de la « transformation » de \* *cuius... agrum...* en *cuius agri... eum...* a démonté plus d'un candidat, alors que le tour est bien connu des grammairiens. Il fallait ensuite bien comprendre l'ablatif « de la circonstance concomitante » *incolumi Coriolana re* (sens de *re* : « les affaires de »), ce qui supposait de se souvenir d'abord qu'*incolumis* est un adjectif de la seconde classe, et non on ne sait trop quel improbable génitif : la connaissance du lexique débrouillait la syntaxe. L'expression *usurpare ius*, souvent maltraitée, demandait à être adaptée au contexte, pour en venir à signifier « exercer le droit légal sur » avec le génitif *agri*. Il fallait enfin bien comprendre l'intéressant *pro domino iudicem* : « avec quelle audace les Ardéates et les habitants d'Aricie espéraient dérober le territoire (...) au peuple Romain qu'ils avait pris pour juge, de possesseur qu'il était ».

L'avant-dernière phrase, complexe elle aussi, associait deux infinitives, la seconde avec une expression *inducere in animum*, « se figurer que » avec *ut* ici remplacé par *quin* en contexte négatif, et un autre diptyque relatif inversé avec inclusion de l'antécédent dans la relative et reprise par un anaphorique : *quem agrum... eum*. Diverses expressions et sens idiomatiques apparaissaient ici : *pro parte uirili* (plus connu souvent sous la forme *pro uirili parte*) « en ce qui le concernait », *manu* « par la force ». Il ne fallait pas hésiter, dans *qua una posset* « litt. avec laquelle seule il (le) pouvait », à développer l'idée de moyen exprimée par l'ablatif : « seul moyen par lequel il pouvait le faire ».

La dernière phrase était linéaire et a rarement posé des difficultés, pourvu que les candidats fussent arrivés jusque-là avec suffisamment de calme pour se livrer à une analyse préalable à toute traduction.

Comme on voit, le texte était dense et très « grammatical ». Dans les re-

marques qu'on vient de lire, nous nous sommes efforcés d'esquisser une méthode qu'on ne saurait trop conseiller aux candidats. Il faut en effet analyser chaque phrase latine avant de songer à la traduire ; pour cela, repérer les verbes, conjugués ou non, qui sont autant de noyaux de propositions, ainsi que les conjonctions, de coordination comme de subordination. Ce n'est qu'une fois l'armature de la phrase bien dégagée (on peut utiliser le brouillon pour y étager les subordonnées, par exemple) qu'on pourra se lancer dans une traduction. Faute de cette discipline, on prend le risque de se perdre dans les méandres d'une expression qui n'est jamais aussi linéaire et « devinable » qu'on l'espère. Le jury s'est ainsi désolé de voir trop de copies sombrer dans ce qui se dénonçait aisément comme le résultat d'une devinette de plus en plus éloignée du texte, avant, au mieux, de conclure sur la dernière phrase plus abordable et, partant, mieux comprise...

On souhaite rappeler en conclusion combien, s'il est important de bien connaître le vocabulaire, il faut également, afin de mieux les reconnaître, maîtriser les tours simples que sont le diptyque relatif inversé et l'inclusion de l'antécédent dans la relative. Enfin, nous attirons l'attention des candidats sur la nécessité d'avoir les idées bien claires relativement aux propositions complétives, qu'elles soient infinitives, interrogatives indirectes ou introduite par *ut / ne / quin* (/ *quominus*).

La moyenne des 66 copies corrigées se monte à 9,29/20, soit au niveau des années 2015 et 2014, respectivement 9,21 et 9,22. Les notes s'échelonnent de 19 (une remarquable prestation) à 0. Dix ont obtenu 15/20 ou plus, treize moins de 5/20. Entre ces deux pôles, qui font un tiers du lot, on trouve vingt-sept copies à 10 et plus, ce qui laisse augurer pour nombre de candidats une bonne marge de progression, pourvu qu'ils gardent la tête froide durant l'épreuve, l'an prochain...

## 5. THÈME LATIN

### *QUE L'HOMME EST INSATIABLE<sup>9</sup>*

*Plus un avaré a de biens, plus il en veut avoir. Il ne souffre qu'avec peine que son champ soit borné par celui de son voisin. S'il le pouvait impunément, il se rendrait maître de toute la terre. Il croit toujours que ce qu'il n'a point manque à sa félicité, qu'elle est imparfaite s'il y a quelque chose*

---

9. Ne pas traduire le titre.

*qu'il ne possède pas. Que ne fait-il point pour assurer ce qu'il a acquis ? Il n'estime une terre que lorsqu'elle a une vaste étendue et qu'il n'a point sujet de craindre de la perdre. Nous pourrions faire cent réflexions semblables, qui font apercevoir que les hommes, dans le temps même qu'ils ne s'attachent qu'à des choses de peu de durée, sont néanmoins portés par leur nature à une félicité qui ne doit jamais finir.*

*Les inquiétudes qui accompagnent les richesses font qu'il y a des personnes qui n'estiment que les plaisirs spirituels, qui viennent de la science ou de la réputation. Nous remarquerons dans ceux-là ce que nous avons vu dans les autres : le désir de savoir n'a aucune borne.*

---

BERNARD LAMY, *DÉMONSTRATION DE LA VÉRITÉ ET DE LA SAINTETÉ DE LA MORALE CHRÉTIENNE* (1688)

*Jury* : M. François PLOTON-NICOLLET, directeur d'études à l'École nationale des chartes ;  
M. Bruno POULLE, professeur à l'Université de Franche-Comté.

Le jury a examiné 57 copies. C'est à peine moins qu'en 2015 (59 copies) ou qu'en 2013 (60 copies) : après la baisse significative du nombre de candidats ayant choisi cette option en 2014 (49 copies), les effectifs semblent donc stabilisés. Le jury a étalé les notes de 00,5/20 à 19,5/20. Il a noté onze copies entre 15/20 et 19,5/20, vingt entre 10/20 et 14,5/20, treize entre 05/20 et 09,5/20, et treize entre 00,5/20 et 04,5/20. La moyenne s'établit à 09,92/20 ; l'écart type est de 5,08. Parmi les vingt-huit candidats de la section A déclarés admissibles et sous-admissibles, vingt-et-un avaient choisi le thème latin pour option, et seize y ont obtenu une note supérieure à 10/20.

Cette année encore, le jury avait choisi un sujet emprunté à la littérature du Grand Siècle, ce qui ne veut nullement dire qu'il se soit fait religion de cette source d'inspiration. Le texte posait peu de problèmes de compréhension et aucune difficulté particulière ne naissait du fait qu'il fût tiré de l'œuvre d'un philosophe chrétien, Bernard Lamy (1640-1715), par ailleurs ami de Malebranche et brillant représentant de l'école française de spiritualité.

Le niveau général était honnête. Seules deux copies étaient incomplètes. Les meilleurs candidats ont su faire preuve d'aisance — à défaut d'élégance — dans le maniement de la langue latine. Mais ils étaient peu nombreux, et la grande majorité des copies étaient rédigées dans un style poussif, où Cicéron et César eussent peut-être peiné à reconnaître leur propre langue. La différence entre les candidats s'est donc faite, à quelques exceptions près, sur la maîtrise plus ou moins exacte qu'ils montraient de la grammaire.

### Compréhension du texte français

On s'est étonné du trouble de la plupart des candidats devant des expressions qui sont sur le point de sortir de l'usage plus que véritablement tombées en désuétude. Ainsi de « ne souffrir qu'avec peine » (= supporter difficilement), « il n'a point sujet de craindre » (= il n'a aucune raison de craindre) ou « faire apercevoir que » (= montrer que).

Les « plaisirs spirituels » dont il s'agissait ici ne devaient pas s'entendre au sens religieux du terme (*sacer*), comme le laisse voir la suite de la phrase, qui fait allusion à la science ou à la réputation. Le traduire par *facetus* (élégant, raffiné, plaisant) était aussi un contresens. L'adjectif « spirituel » s'opposait en fait ici à « matériel ». Une fois cette difficulté résolue, on pouvait se demander légitimement comment le traduire en latin. L'adjectif *spiritalis* peut prendre ce sens, mais n'appartient pas à la latinité la plus recommandable (il apparaît avec la langue des auteurs chrétiens). Le plus simple était de changer la structure de la phrase : *uoluptates quae non a rebus possidentis sed e scientia famaue oriuntur*.

Dans l'énoncé « nous pourrions faire cent réflexions semblables », traduire l'adjectif « semblables » par *inter se similes* constitue une autre erreur sur le texte français : ces réflexions que l'on se propose d'ajouter ne sont pas tant semblables entre elles que semblables à celles que l'on vient de faire.

On met encore en garde les candidats contre la polysémie de certains termes : il arrive qu'un même mot puisse être employé dans un même texte avec plusieurs sens différents. Il convient alors de déroger à la règle de cohérence lexicale qui veut qu'un même mot français doive, en règle générale, se traduire dans toutes ses occurrences par un seul et même mot latin. Il en allait ainsi du substantif « terre ». La formule hyperbolique « il se rendrait maître de toute la terre » signifiait « il se rendrait maître du monde entier » (= *orbis terrarum*). Mais quand on parle d'« estimer une terre », il s'agit là d'une propriété foncière (= *fundus* ; *praedium*). — Le verbe « estimer », quant à lui, peut avoir le sens de « fixer un prix » (*aestimare*) ou de « priser », « tenir en haute estime », ce qui était le cas dans ses deux occurrences. Il convient, dans ce cas, d'avoir recours à des expressions idiomatiques comme *magni aestimare*.

### Morphologie

La *collectio margaritarum* est particulièrement abondante cette année. Voici quelques exemples de ce que l'on aimerait ne plus lire à l'avenir.

*Morphologie nominale.* On a trouvé beaucoup de barbarismes liés à une mauvaise identification du modèle de déclinaison : \**tempo* pour *tempore* ; \**homino* pour *homine* ; *homini* et \**hominos* pour *homines* ; *timori* (apparemment pour *timores*) ; \**felicitata* et son doublet syncopé \**felicita* pour *felicitate* ; de même \**prosperitam* pour *prosperitatem* ; \**agrem* pour *agrum* et \**agre* pour *agro*. — Il convient aussi d'être attentif aux spécificités de la déclinaison des neutres, notamment à l'accusatif (\**temporem*, pour *tempus*).

*Morphologie adjectivale.* Là encore, beaucoup d'erreurs sont liées à une mauvaise identification de la classe de l'adjectif : \**fugacias res* (pour *fugaces r*) ; \**simila* ; \**diuitium hominum*. Et cela vaut aussi pour les formes adjectivales du verbe (\**perdentarum*, curieux hybride de *perdentium* et de *perditarum*). — Comme toujours, l'ablatif des adjectifs du type *fortis* a donné lieu à des solécismes qui étaient en fait des barbarismes (*in omne terra*).

*Morphologie pronominale.* On a trouvé les traditionnelles erreurs sur les génitifs et datifs des pronoms-adjectifs (*toti orbis* ; *totae terrae*, au génitif, apparemment). — *Quis* pour *quibus* est une forme non classique, mais elle constituait une telle provocation que le jury a souhaité y reconnaître un barbarisme. — On a remarqué quelques confusions entre les formes pronominales et les formes adjectivales des pronoms-adjectifs (*aliquod* pour *aliquid*). — On comprend comment la logique peut amener à une forme comme \**iddem* ; mais elle n'en constitue pas moins un barbarisme.

*Morphologie verbale.* Ce sont les verbes qui ont été l'occasion du plus grand nombre de barbarismes repérés, même si les formes totalement aberrantes et inexplicables ont été rares (*scindi* pour *sciendi* ; \**obserbimus* pour *obseruauimus* ; \**se-quarunt* pour *secuti sunt*). — Les verbes auto-paradigmatiques ont, eux aussi, été un peu mieux traités que les années précédentes ; notons toutefois \**potesset*, \**poteret* et \**poteremus* ; \**poterint* ; \**poderat* pour \**poterat* (hispanisme et néanmoins barbarisme) ; \**uit* pour *uult* ; \**facitur* et \**faciatur* respectivement pour *fit* et *fiat*. — De nombreuses fautes sont liées à une mauvaise identification des groupes de conjugaison (\**faciret* ; \**impelleri* pour *impelli* ; \**tendeant* ; \**ueniantes* ; \**aestimunt* ; \**conspicetur* ; \**animaduertibimus*). Parfois, les erreurs de ce genre recourent une méconnaissance des formes en -e- (rappelons qu'*amet* est un subjonctif présent, *delet* un indicatif présent, *leget*, *faciet* et *audiet*, des indicatifs futurs). À ce titre, *patietur*, *credet*, *angunt*, *orientur*, *afferent* etc. employés pour des présents à la place de *patitur*, *credit*, *angunt*, *oriuntur*, *afferunt* etc. ont été sanctionnés sans ménagement comme des barbarismes. — Cette

année plus qu'à l'accoutumée, on a relevé des fautes reposant sur une mauvaise maîtrise des radicaux (\**acquiuit* ; *uisimus*, \**uisemus* et \**uedimus* pour *uidimus*) ou à une confusion entre les thèmes d'*infectum*, de *perfectum* et de supin (\**retendi sunt* ; \**sinerunt*). — Le jury tient à mettre particulièrement les candidats en garde contre les traditionnelles — et néanmoins fautives — haplographies \**defendum* (pour *defendum*) et *conuentibus* pour *conuenientibus*.

Les verbes déponents et, de manière générale, la diathèse verbale ont donné lieu à moins d'erreurs que les années précédentes (\**subsequerunt*). Dans ce chapitre, on recommande tout de même aux candidats de s'abstenir des formes de *perfectum* surcomposées (\**potitus fuerit*) et, plus grave encore, du monstre morphologique que constitue la juxtaposition d'une désinence passive et d'un thème de *perfectum* (\**comitaruntur*). On a enfin relevé des formes raffinées, qui ont parfois donné au jury matière à quelques réflexions : *potiret* pour *potiretur*, n'est pas tout à fait impossible, car il existe bien un verbe *potire* ; cela dit, il est archaïque, donc non classique, et il est par ailleurs transitif ; le construire, comme *potiri* avec un complément à l'ablatif ou au génitif constituait donc un solécisme (or un solécisme ajouté à un manquement au classicisme équivaut, selon le barème, à un barbarisme...). — La forme *tuerit* est très élaborée : faut-il y voir la suite de la séquence *tueor*, *tueris* (= barbarisme) ? ou bien un futur antérieur ? Dans ce deuxième cas, la forme issue du déponent *tueri* est *tuitus erit* ; il existe bien un verbe *tuere* actif, légèrement archaïque, mais néanmoins cicéronien ; cela dit, celui-ci n'est pas attesté au *perfectum* : de quelque manière que l'on retournât le problème, la forme faisait donc barbarisme.

### Syntaxe

Le jury s'est félicité de voir que les candidats connaissaient et identifiaient les principaux tours qui étaient utiles à la traduction de ce texte ; mais ils ont souvent eu du mal à les manipuler. Il en va ainsi des corrélations *eo... quo...* et *tanto... quanto...*, particulièrement propres à traduire le balancement français « plus un avare a de biens, plus il en veut avoir ». Mais il convenait ici de renverser le rapport et de commencer la phrase sur la subordonnée : *Auari quo locupletiores eo cupidiores acquirendi sunt*. Rappelons par ailleurs que cette tournure suppose presque obligatoirement l'emploi d'un comparatif : un énoncé comme \**uari quo bona habent eo habere cupiunt* ne fait pas sens en latin, sans parler de décalques maladroit du français (*plus... plus... ; magis... magis... etc.*).

Parmi les erreurs les plus graves et les plus récurrentes figurent en bonne place les suivantes. « S'il le pouvait » : le latin n'emploie pas le pronom personnel comme complément des semi-auxiliaires, qui servent avant tout à introduire des verbes. On peut écrire *id facere possum*, mais non pas *\*id possum*. — L'expression de la quantité des concrets dénombrables se fait à l'aide d'adjectifs et non d'adverbes. On dira *maiora bona* ou, à la rigueur, *plura bona*. Mais on ne peut guère formuler *magis bonorum*, encore moins *\*magis bona* ! — Sans qu'on puisse s'expliquer pourquoi, plusieurs copies témoignaient d'une ignorance absolue de la négation *non*, l'adverbe *ne* servant alors de négation universelle. Cela a pu se voir dans l'histoire de la langue latine, mais il faut alors remonter au-delà de la période littéraire ! — Beaucoup de candidats ont encore des notions très floues quant à la réflexivité. On pouvait, éventuellement, choisir de traduire « plus il en veut avoir » à l'aide de la tournure *esse + datif*. Mais il fallait alors écrire, avec un réfléchi indirect, *hic maiora bona sibi esse uult*, *sibi* représentant le sujet du verbe *uult*. *Ei* faisait ici solécisme (ou contresens, ce qui, selon le barème, revient au même). — Les candidats semblent avoir été mis en garde contre l'un des solécismes les plus faciles à commettre, à savoir celui qui consiste à écrire *et non* en dehors des rares cas où cette séquence se justifie. Mais il convient de rappeler que cette règle s'étend aussi à la conjonction de coordination *–que* (on ne peut écrire *\*nonque*) ainsi qu'aux négations composées (en dehors de cas d'insistance particulière, on doit s'abstenir d'écrire *\*nihilque*, *\*et nihil* etc.). — *Causā* suivi (et non précédé) du génitif ne marque pas la cause, mais le but (« en vue de »). L'équivalent du français « à cause de » est *propter*, voire *ob* ou *prae* (ce dernier, principalement dans des énoncés négatifs ou des propositions de sens négatif). — La tournure française « ne... que... » ne peut en aucun cas se traduire par *ne... quam...* (ce qui, en latin, signifie d'ailleurs « qui ne vaut rien » !). L'expression consacrée (ô combien célèbre sur les bancs des lycées !) est *non... nisi...* ou *nihil... nisi...* Mais, dans une phrase comme « il ne souffre qu'avec peine que... », le renforcement n'était en fait qu'un idiomatisme français, et l'on pouvait fort bien choisir de ne le pas traduire : l'expression, idiomatique elle aussi, *aegre ferre* faisait parfaitement l'affaire. — Les candidats semblent souvent ignorer que les pronoms distinguent, en latin, l'accusatif direct de l'accusatif prépositionnel. Le pronom *nihil* fait *nihil* à l'accusatif non prépositionnel, mais *rem nullam* après préposition. En vertu de cette règle, on ne doit pas écrire *ad nihil*, mais *ad rem nullam*. — Dans le même ordre d'idée, il convient de ne pas abuser de l'accusatif d'extension non prépositionnel (dit accusatif de durée). Il s'emploie principale-

ment à la faveur de groupes nominaux faisant intervenir un substantif exprimant une division du temps (*tres annos regnavit* ; *multos annos regnavit*), mais il est difficile d'écrire *paruum tempus manere* ou *paruas moras manere* : il fallait au moins employer une préposition. — Les balancements *talis... qualis...* et *talis... ut...* ont beau se traduire en français aussi facilement l'un et l'autre par la formule « tel... que... », ils ne sont absolument pas équivalents : le premier marque la comparaison (*talis est filius qualis pater* : « le fils est tel que le père »), le second exprime la conséquence (*talis concursus factus est ut milites cesserint* : « il se fit un tel mouvement de foule que les troupes ont lâché pied »).

Certains candidats, sans s'en rendre compte, risquent des formulations qui, pour n'être pas tout à fait sans exemples, y compris chez Cicéron, n'en passent pas moins pour des provocations dans le cadre de l'exercice de thème. *Quo* final ne doit s'employer qu'accompagné d'un comparatif. — Dans la traduction de « s'il y a quelque chose qu'il ne possède pas », *si aliquid* était très maladroit. *Si quid* s'imposait (*si quid superest quod ipse non possideat*). — « Je crains de perdre quelque chose » ne peut guère se traduire littéralement, la construction habituelle des verbes de crainte étant *ne* suivi du subjonctif (*timeo ne quid perdam*). *Timeo* suivi de l'infinitive (*timeo me aliquid perdere*), attesté chez Tite Live, a été accepté, mais choisir une construction de ce genre revient à chercher des ennuis. *Timeo* suivi de l'infinitif (*timeo aliquid perdere*) a été toléré par mansuétude, mais il signifie en fait « hésiter à » faire quelque chose, ce qui n'est pas toujours la même chose. On voit comment l'on passe d'énoncés du type « je crains de parler » à « j'hésite à parler ». Mais, dans le cas présent, « j'hésite à perdre quelque chose » n'a pas grand-chose à voir avec « je crains de perdre quelque chose ».

Venons-en à des cas plus subtils. Les adjectifs se substantivent sans difficulté au masculin pluriel, au neutre singulier et au neutre pluriel, plus rarement au masculin singulier. On ne pouvait donc traduire « un avare » par *avarus*. Il fallait ou bien passer au pluriel de généralité *uari* ou bien, à défaut, accompagner l'adjectif d'un substantif (*avarus uir*), ce qui est moins bon. — *Nisi ut...* au sens d'« à moins que » est non classique (Suétone). — Il est de certains verbes qui se construisent avec un cas différent selon qu'ils sont employés au sens propre ou au sens figuré. Il en va ainsi de *comitari* : il reçoit l'accusatif au propre (*patrem comitor* : « j'accompagne mon père »), mais le datif au figuré (*mala malis rebus comitantur* : « les malheurs s'ajoutent aux malheurs »). Les candidats sont donc vivement invités à vérifier soigneusement la construction des verbes, ce qui, en situation

de concours, ne peut guère se faire que dans le lexique de Gaffiot, celui d'Édon n'étant pas suffisamment fiable.

### *Lexique*

Il est difficile de faire le catalogue de toutes des erreurs de vocabulaire qui ont été commises. Dans l'ensemble, elles sont liées à trois écueils principaux que sont la mauvaise intelligence du vocabulaire français du texte, la fréquente incapacité de puiser dans la phraséologie latine courante et la tendance très nette à se reposer, sans discernement, sur le lexique d'Édon. En voici quelques exemples. L'expression idiomatique « se rendre maître de » quelque chose était maladroitement traduit par *dominus fieri*, qui n'est pas aussi idiomatique ; le latin dispose d'un verbe qui semblait s'imposer ici, *potiri*, à condition de le construire correctement, avec un complément au génitif ou au datif (l'accusatif est d'emploi archaïque). — Une lecture intelligente du texte indiquait que, dans l'exclamation « Que ne fait-il pas pour assurer ce qu'il a acquis ! », le verbe « assurer » signifie « s'assurer la possession de ce qu'il a acquis » ; *confirmare* était maladroit (= « rendre solide ce qu'il a acquis ») ; *explorare* (= « s'assurer la connaissance de quelque chose »), conseillé par Édon, était catastrophique, comme une vérification dans Gaffiot (ou la simple lecture attentive des gloses d'Édon) l'aurait aisément fait voir. — La meilleure manière de traduire l'expression française « souffrir avec peine » est la formule idiomatique *aegre ferre*, et le jury ne veut pas croire que les candidats ne l'aient pas rencontrée au moins une fois. Ils auraient mieux fait de mobiliser leurs souvenirs plutôt que traduire à coup de lexique et à contresens par *cum poena* (« avec un châtiment » !), *operose* ou *magno labore* (« avec de grands efforts » !). — L'expression idiomatique *nihil est causae quin* est bien attestée, mais elle signifie « il n'y a aucune raison pour empêcher que » et non « il n'y a point sujet de ». — Le verbe *adhaerere* peut avoir le sens de « s'attacher à » quelque chose, mais uniquement au sens propre, et non au sens figuré.

Rappelons encore quelques pièges courants tendus par le lexique latin. Le « champ » se dit *ager* ; *campus* (= plaine) est un romanisme (et donc un faux-sens). — Autre romanisme fréquent en thème, le verbe *sapere*, intransitif en langue classique, signifie « être intelligent », « être avisé » et non « savoir », « connaître », que l'on traduira par des verbes comme *scire* ou *nouisse*. — Le mot « voisin » ne se traduit pas toujours de la même manière : l'adjectif *finitimus* (limitrophe) pouvait à la rigueur s'employer pour traduire « le champ de son voisin », sous la forme *ager*

*finitimus* (= « le champ d'à côté ») ; en revanche, il ne se substantive qu'au pluriel et désigne alors un peuple en tant qu'il se trouve établi aux frontières d'un autre : *ager finitimi* était donc doublement impropre. De la même manière, l'adjectif *propinquus* peut exprimer la proximité géographique ; mais, substantivé, *propinquus*, *-i* désigne un « parent », ce qui faisait ici contresens. En fait, l'homme qui habite la maison ou qui possède la propriété la plus proche s'appelle en latin *uicinus*, et c'est ce terme qu'il fallait employer ici si l'on voulait serrer le texte de près. — Les numéraux « cent » et « mille » peuvent exprimer, en français, l'idée d'un grand nombre indéfini, comme c'était le cas ici (« nous pourrions faire cent réflexions semblables »). En latin *centum* et *mille* sont attestés dans ce sens, mais l'usage des prosateurs classiques est plutôt d'employer *sescenti*. On pouvait aussi penser à une traduction par *permulti*.

Le jury a déjà fait savoir<sup>10</sup> qu'il adoptait, du point de vue lexical, une conception assez large de la latinité classique, qu'il accepte d'étendre de Cicéron à Apulée environ. Il s'agit surtout d'éviter de contraindre les candidats à user de périphrases compliquées pour contourner un mot qui ne se trouverait que dans Tite Live ou Sénèque. Il n'en demeure pas moins que le standard linguistique qui doit être privilégié est celui de Cicéron et de César. On ne saurait, par ailleurs, accepter des termes empruntés à la latinité résolument tardive, comme *superficium* (alors que *superficies* tendait les bras : on s'est demandé si le candidat n'évitait pas délibérément la V<sup>e</sup> déclinaison...). Il convient aussi d'éviter les formes rares ou archaïques : *ditiae* pour *diuitiae* n'est attesté que chez les comiques ; l'adverbe *difficiliter*, explicitement mentionné par Gaffiot comme rare au positif, était bien périlleux, quand *difficulter* se recommandait naturellement. Il faut enfin se demander non seulement si le terme que l'on emploie appartient à la langue classique, mais encore s'il lui appartient dans le sens que l'on veut lui donner : *durare* (« endurcir ») ne prend le sens de « durer » qu'à partir de Tacite ; *permanere* était bien préférable.

De manière générale, on ne saurait trop recommander aux candidats, avant d'employer un mot qui ne leur est pas familier, de vérifier dans Gaffiot 1. si ce terme est d'emploi classique (au sens large du terme) ; 2. s'il est classique au sens propre ou au sens figuré, selon la manière dont on l'entend ; 3. s'il peut s'employer indistinctement au singulier et au pluriel ou s'il ne se rencontre qu'à l'un des deux nombres avec le sens dans lequel on l'entend (« félicité » peut, à la rigueur, se traduire par *res secundae*, au pluriel [= ensemble de succès] ; mais le singulier *res*

---

10. Voir le rapport de 2011.

*secunda* [un succès] faisait faux-sens, car il était trop restrictif).

### Stylistique

Du point de vue stylistique, le défaut le plus souvent remarqué cette année réside dans l'ordre des termes. Faut-il rappeler que s'il est relativement libre en latin, il n'en est pas moins soumis à quelques règles ? L'adverbe se place généralement devant le mot dont il modifie le sens ; s'il porte sur l'ensemble de la phrase, les deux positions privilégiées se situent en tête de proposition et devant le verbe (très rarement derrière celui-ci). On écrira donc *si impune facere posset*, et non *si posset facere impune*. On peut chercher à renvoyer le verbe en fin de phrase, selon l'ordre SOV, qui est possible, et même bienvenu ; mais il ne faut pas s'en faire un devoir absolu. Un défaut très fréquent à consister à poser le sujet de la principale, suivi de l'objet, puis à inclure une ou plusieurs longues subordonnées avant de finir sur le verbe de la principale, qui se retrouvait ainsi isolé en fin de phrase. Les formulations ainsi obtenues sont particulièrement gauches, surtout quand le verbe en question est la copule *esse*. L'énoncé *Nullos fundos magni, nisi si late patent nec timendum est ne pereant, aestimat* est fort maladroit parce que le génitif *magni*, fonctionnant ici de manière adverbiale, doit se trouver devant le verbe sur lequel il porte et que la subordonnée *nisi si... pereant* est trop longue et trop complexe pour séparer l'objet *nullos fundos* du verbe *aestimat* sans qu'il s'en ensuive une confusion, qui donne parfois l'impression que les candidats considèrent le thème latin comme un jeu de LEGO®.

Le gallicisme « celui de » a été, cette année encore, la source de bien des non-sens. La phrase « Il ne souffre qu'avec peine que son champ soit borné par celui de son voisin » ne peut se traduire par *Aegre fert agrum suum \*eo uicini sui terminari*, ce que l'on a trouvé dans près de la moitié des copies et lourdement sanctionné tant il est vrai que ce genre de bourde trahit une méconnaissance profonde de la syntaxe latine. Il fallait pour le moins répéter le mot *ager* (*Aegre fert agros suos uicini sui agris terminari*), à défaut d'aller jusqu'à user de *uariatio* lexicale pour rendre l'énoncé moins ennuyeux (*Aegre fert agros suos uicini sui possessionum terminari*).

On ne saurait trop engager les candidats à prendre conscience que la répartition entre les allomorphes *ab* et *a*, *ex* et *e* n'est pas complètement aléatoire. La doxa qui veut faire écrire *ab* et *ex* devant un mot commençant par une voyelle, *a* et *e* devant un mot commençant par une consonne est probablement trop schéma-

tique : il arrive très souvent que l'on trouve *ab* et *ex* devant consonne. En revanche *a* et *e* devant voyelle constituent un hiatus que les auteurs classiques — et moins classiques, d'ailleurs — évitent systématiquement. Des séquences comme *a illis* ou *a agro* sont à la limite du solécisme.

Le jury tient à saluer les efforts que les candidats ont faits pour ménager des transitions entre les phrases. Ils usent très souvent de la coordination, mais maîtrisent parfois mal la nuance sémantique ou la place des particules. *Nam* et *itaque* ne sont pas équivalents ; ils sont même assez antithétiques, puisque le premier instaure un rapport de conséquence à cause et le second, un lien de cause à conséquence. *Tamen* ne se place en début de phrase que rarement, et pour marquer une opposition très forte. Commencer une phrase sur *autem* est un solécisme caractérisé. Au-delà de la coordination, appliquée parfois de manière très mécanique (que penser, par exemple, d'une copie dont toutes les phrases ou presque commencent par *atque* ?), on encourage les candidats à user de la subordination et du relatif de liaison.

La phrase « Que ne fait-il pas pour assurer ce qu'il a acquis ? » repose sur un emploi combiné de l'interrogation oratoire et de la négation que le latin n'ignore pas complètement (on pense à la célèbre devise de Fouquet, *Quo non ascendam?*). Mais cet usage est rare en prose classique<sup>11</sup> : il convient d'employer plutôt une exclamative sans négation (p. ex. : *Quantam operam dat ut ea seruet quae acquisierit* !).

Rappelons encore que l'emploi du génitif ou du datif dans la dépendance du verbe *esse* n'est pas chose indifférente. L'expression non marquée de la possession se fait au datif (*Tito est liber* : Titus a un livre), tandis que le génitif marque une insistance (*Hic liber est Titi* : ce livre est à Titus). Dans ces conditions, « le champ qui est au voisin » se dira *ager qui est uicini*, et non *ager qui est uicino* (= « le champ qu'à le voisin »).

L'emploi des temps et des modes est parfois soumis à des usages idiomatiques. C'était le cas ici avec le futur de l'indicatif (« Nous remarquerons dans ceux-là ce que nous avons vu dans les autres »), qui n'exprimait pas une temporalité future mais marquait une atténuation de l'affirmation (cf. « Je vous ferai remarquer que... »). L'indicatif futur (*animaduertemus*), très majoritairement choisi par les candidats, a été reçu, mais il ne constituait pas la meilleure solution. On pouvait penser à des traductions faisant mieux ressortir la notion de possibilité, ce qui est l'une des valeurs de l'adjectif verbal (p. ex. : *In eis idem notandum est quod*

---

11. On renvoie, sur ce point à l'excellente *Stylistique latine* d'E. Berger, trad. M. Bonnet et F. Gache, 4<sup>e</sup> éd. : Paris, Klincksieck, 1942, p. 240, l. 7 *sqq.*

*in ceteris*).

Le jury invite donc les candidats à ne pas considérer le thème latin comme un exercice mécanique ou comme un jeu d'emboîtement : la construction d'une phrase latine répond à des usages subtils que seule la lecture des auteurs latins permettra de maîtriser, à condition encore que l'on s'attache à observer activement leur langue et leur style, sans se contenter de chercher à comprendre leurs phrases. Durant l'épreuve, les lexiques peuvent avoir eux aussi leur utilité, notamment celui de Gaffiot, qui est un véritable réservoir d'expressions idiomatiques. Le bénéfice du dictionnaire d'Édon semble moins évident ; il peut, au besoin, combler une lacune de vocabulaire, mais tout ce que l'on y trouve doit être vérifié dans Gaffiot. Le jury croit donc remarquer que son utilisation dessert les candidats, qui s'en servent pour tâcher de comprendre le texte français (avec des résultats souvent catastrophiques), plutôt que de se reposer sur leur intelligence ; qui y relèvent paresseusement des termes rares et peu classiques plutôt que de mobiliser les souvenirs qu'ils peuvent avoir des grands textes ; qui, pour finir, y perdent un temps précieux qui pourrait être consacré à la réflexion morphologique ou syntaxique. Au cas où cette impression, déjà ancienne, devait persister, le jury de thème latin se réserve la possibilité de suggérer à la direction de l'École des chartes de revenir à l'occasion sur les modalités de composition en supprimant l'usage du lexique français-latin lors de l'épreuve de thème.

## 6. VERSION GRECQUE

### GÉRER SA MAISON COMME LA REINE DES ABEILLES

Τῆ μὲν γὰρ γυναικὶ κάλλιον ἔνδον μένειν ἢ θυραυλεῖν, τῷ δὲ ἀνδρὶ ἀσχίον ἔνδον μένειν ἢ τῶν ἕξω ἐπιμελεῖσθαι. Εἰ δὲ τις παρ' αὐτοῦ θεὸς ἔφυσε ποιεῖ, ἴσως τι καὶ ἀτακτῶν, τοὺς θεοὺς οὐ λήθει καὶ δίκην δίδωσιν ἀμελῶν τῶν ἔργων τῶν ἑαυτοῦ ἢ πράττων τὰ τῆς γυναικὸς ἔργα. Δοκεῖ δὲ μοι, ἔφην, καὶ ἡ τῶν μελιττῶν ἡγεμὼν τοιαῦτα ἔργα ὑπὸ τοῦ θεοῦ προστεταγμένα διαπονεῖσθαι. »

« Καὶ ποῖα δὴ, ἔφη ἐκείνη, ἔργα ἔχουσα ἡ τῶν μελιττῶν ἡγεμὼν ἐξομοιοῦται τοῖς ἔργοις οἷς ἐμὲ δεῖ πράττειν ; »

« Ὅτι, ἔφην ἐγὼ, ἐκείνη γε ἐν τῷ σμήνῃ μένουσα οὐκ ἐξ ἀργούσας τὰς μελίττας εἶναι, ἀλλ' αὖ μὲν δεῖ ἕξω ἐργάζεσθαι ἐκπέμπει ἐπὶ τὸ ἔργον, καὶ αὖ ἂν αὐτῶν ἐκάστη εἰσφέρει οἷδ' ἐτε καὶ δέχεται, καὶ σφίζει ταῦτα ἔστ' ἂν δέη χρῆσθαι. Ἐπειδὴν δὲ ἡ ὥρα τοῦ χρῆσθαι ἦκη, διανέμει τὸ δίκαιον ἐκάστη. Καὶ ἐπὶ τοῖς ἔνδον δ' ἐξυφαινομένοις κηρίοις ἐφέστηκεν, ὡς καλῶς καὶ ταχέως ὑφαίνηται, καὶ τοῦ γιγνομένου τόκου ἐπιμελεῖται ὡς ἐκτρέφεται· ἐπειδὴν δὲ ἐκτραφῆ καὶ ἀξιοεργοὶ οἱ νεοττοὶ γένωνται, ἀποικίζει αὐτοὺς σὺν τῶν ἐπομένων τινὶ ἡγεμόνι. »

*XÉNOPHON*

τὰ κηρία : les cellules de la ruche

La version soumise aux candidats était un passage de l'*Économique* de Xénophon (VII, 30-34), où l'interlocuteur de Socrate, Ischomaque, rapporte un entretien qu'il a eu avec son épouse. Au cours de cet entretien sont définies les tâches naturelles respectives de l'homme et de la femme dans la vie de la maison, et est brossée une comparaison entre les activités de la femme et le rôle déterminant de la reine des abeilles dans une ruche.

*Jury* : M. Philippe HOFFMANN, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ;  
Mme Brigitte MONDRAIN, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

Ischomaque commence par décrire les occupations « naturelles » de l'homme et de la femme, correspondant aux aptitudes qui leur ont été données par la divinité. « Il est plus beau (plus convenable, κάλλιον) pour la femme de demeurer à l'intérieur (de la maison : ἔνδον μένειν) que de passer sa vie au-dehors (θουραλεῖν, *litt.* vivre sur le pas de sa porte, en plein air) », alors que, au contraire (le balancement μὲν ... δὲ ... est en ce cas fortement adversatif), « pour l'homme il est plus honteux (αἴσχιον) de demeurer à l'intérieur que de s'occuper des travaux à l'extérieur (des affaires extérieures : ἐπιμελεῖσθαι τῶν ἔξω) ». La phrase suivante commençait par une subtilité de construction. « Si quelqu'un agit (ποιεῖ) contrairement (παρά + accusatif ᾧ) aux capacités naturelles que le dieu lui a données (ᾧ ὁ θεὸς ἔφουσε : *litt. que le dieu a fait pousser en lui*) ... ». Suit une image militaire, littéralement : « ... allant peut-être (ἴσως τι) même (καὶ) jusqu'à quitter son poste » (ἀτακτῶν, *cf.* le sens militaire de τάξις, poste occupé par un soldat). La fin de la phrase ne présentait pas de difficulté : « ... il n'échappe pas aux regards des dieux (λήθω se construit comme λανθάνω), et il est puni (châtié) parce qu'il ne s'occupe pas (il néglige, ἀμελῶν) des travaux (ἔργα) qui sont les siens, ou qu'il accomplit les travaux de sa femme ». Ischomaque introduit alors la comparaison entre la maîtresse de maison et la reine des abeilles. Une analyse grammaticale précise permettait de traduire : « Et il me semble, dis-je, que la reine (ἡγεμόν) des abeilles, elle aussi (καὶ), se charge de travaux (de labeurs, ἔργα ... διαπονεῖσθαι infinitif moyen) tels que les tiens (τοιαῦτα = tout à fait semblables aux tiens), qui sont prescrits (προστεταγμένα participe parfait passif) par la divinité. » L'épouse d'Ischomaque demande à son mari d'expliquer cette comparaison, et la phrase comportait, une fois de plus, une finesse que la plupart des candidats a comprise. Le participe ἔχουσα (dont le COD est ἔργα) est apposé au sujet de ἐξομοιοῦται. Mot-à-mot : « Et en accomplissant (ἔχουσα) quels travaux (ποῖα ... ἔργα), demanda ma femme (ἐκείνη), la reine des abeilles se rend-elle semblable (ἐξομοιοῦται) aux travaux que, moi (ἐμὲ), il me faut accomplir ? », c'est-à-dire, pour le sens : « quels sont les travaux de la reine des abeilles qui ressemblent à ceux que je dois accomplir ? » – la ressemblance étant en effet entre les travaux de l'une et de l'autre. La réponse d'Ischomaque est introduite par ὅτι = c'est que ... « celle-là, assurément » (ἐκείνη γε = la reine des abeilles), demeurant dans la ruche (σμῆνος), ne tolère pas (ἐὰν + proposition infinitive) que les abeilles restent à ne rien faire (ἀργούς, *cf.* ἔργον plusieurs fois répété dans le texte), mais celles qui doivent travailler (ἐργάζεσθαι, *cf.* ἔργον) au dehors, elle les envoie à leur travail ... ». Il fallait ensuite reconnaître

une tournure avec ἄν et le subjonctif marquant la répétition. Mot à mot : « tout ce que chacune d'elles apporte (εἰσφέρειν) dans la ruche, cela elle l'évalue (elle sait ce que cela vaut, οἶδε) et elle le reçoit » (ce qui signifie que la reine des abeilles est l'intendante qui apprécie et range les denrées qui viennent de l'extérieur), « et elle conserve (σώζειν) ces choses-là (ταῦτα, les denrées, les provisions) jusqu'à ce que (ἔστε + ἄν + subjonctif n'a pas toujours été compris) l'on ait besoin (subjonctif de δεῖν) de les utiliser (infinitif χρῆσθαι), jusqu'au moment où l'on a besoin de les utiliser ». La répétition est encore exprimée par ἄν + subjonctif : « Et lorsque (ἐπειδὴν) arrive (verbe ἦκειν) le moment d'utiliser [ces provisions], la reine (sujet de διανέμει) distribue à chacune (des abeilles) τὸ δίκαιον = la part qui lui revient » (*litt.* qui lui échoit justement). La reine des abeilles (ἡγεμόν) est encore le sujet du verbe suivant, ἐφῆστηκεν (parfait de ἐφίστημι intransitif, constr. avec ἐπὶ et le datif) : « Et elle est préposée, elle veille sur les cellules de cire (τὰ κήρια) qui sont confectionnées (vb. ἐξυφαίνω) à l'intérieur [de la ruche] » ; c'est-à-dire qu'elle veille sur la *construction* des cellules de cire (il ne s'agit pas ici de tissage). Une proposition finale au subjonctif est ensuite introduite par un ὥς, ce qui ne devait pas dérouter les candidats : « ... afin que (les cellules de cire) soient confectionnées (ὑφαίνηται, subjonctif présent au passif) de belle manière (καλῶς) et rapidement (ταχέως) ». La reine des abeilles prend soin également de la progéniture de la ruche (τόκος est un terme collectif). Mot à mot : « Et elle prend soin (ἐπιμελεῖται + génitif) des petits (= les petites abeilles) qui naissent [dans la ruche] (γιγνομένου participe présent = au fur et à mesure que naissent de jeunes abeilles) ». Le verbe ἐπιμελεῖται se construit avec ὥς + subjonctif, comprendre : « ... elle veille à ce que la progéniture qui naît dans la ruche soit [complètement] élevée » (noter la valeur de ἐκ- dans ἐκτρέφειν, élever un petit, un enfant, ici au subjonctif présent, voix passive). Il fallait ensuite bien analyser des formes de subjonctif aoriste : ἐκτραφῆ (aoriste 2 passif de ἐκτρέφειν) et γένωνται (de γίνομαι), et traduire : « et lorsque cette progéniture est élevée (ἐκτραφῆ, sujet = τόκος) et que les jeunes abeilles (οἱ νεοττοί) sont devenues (γένωνται) capables de travailler (ἀξιοεργοί, cf. τὰ ἔργα) », la reine des abeilles « les envoie fonder une colonie » (sens politique de ἀποικίζειν, et αὐτούς = τοὺς νεοττούς), en compagnie d'une reine (σὺν ... τινὶ ἡγεμόνι) », l'expression se comprend littéralement (le génitif τῶν ἐπομένων étant régi par ἡγεμόνι) : « une reine qui gouverne ceux qui la suivent, qui gouverne cette troupe de νεοττοί ». La construction de cette dernière expression était, le jury en convient, délicate, et les copies ont été appréciées, sur ce point, avec indulgence.

Le nombre des candidats a malheureusement beaucoup baissé les dernières années mais – est-ce la contrepartie ? – le niveau des copies était, dans l'ensemble, bon voire très bon. Sur les neuf copies, presque toutes les notes (8) sont au-dessus de la moyenne : 18 (une copie) ; 17 (une copie) ; 15,5 (deux copies) ; 14 (une copie) ; 13 (une copie) ; 12 (une copie) et 11, 5 (une copie). Une seule copie, faible, a été notée 6,5. La moyenne de l'épreuve est de 13, 67 sur 20.

## 7. VERSION ANGLAISE (LVE 1)

When the instructions for her transfer came she discovered that she had been promoted by being put in sole charge of the school at Ranpur. Before she left there was a tea, and then the presentation of the picture – a larger, more handsomely framed copy of the picture on the wall behind her desk in the Muzzafirabad schoolroom, a semi-historical, semi-allegorical picture entitled *The Jewel in Her Crown*, which showed the old Queen (whose image the children now no doubt confused with the person of Miss Crane) surrounded by representative figures of her Indian Empire: Princes, landowners, merchants, moneylenders, sepoys, farmers, servants, children, mothers and remarkably clean and tidy beggars. The Queen was sitting on a golden throne, under a crimson canopy, attended by her temporal and spiritual aides: soldiers, statesmen and clergy. The canopied throne was apparently in the open air because there were palm trees and a sky showing a radiant sun bursting out of bulgy clouds such as, in India, heralded the wet monsoon. Above the clouds flew the prayerful figures of the angels who were the benevolent spectators of the scene below. Among the statesmen who stood behind the throne one was painted in the likeness of Mr Disraeli holding up a parchment map of India to which he pointed with obvious pride but tactful humility. An Indian prince, attended by native servants, was approaching the throne bearing a velvet cushion on which he offered a large and sparkling gem. The children in the school thought that this gem was the jewel referred to in the title. Miss Crane had been bound to explain that the gem was simply representative of tribute, and that the jewel of the title was India herself, which had been transferred from the rule of the British East India Company to the rule of the British crown in 1858, the year after the Mutiny when the sepoys in the service of the Company

(that first set foot in India in the seventeenth century) had risen in rebellion, and attempts had been made to declare an old moghal prince king in Delhi, and that the picture had been painted after 1877, the year in which Victoria was persuaded by Mr Disraeli to adopt the title Empress of India.

*The Jewel in Her Crown* was a picture about which Miss Crane had very mixed feelings. The copy that already hung on the classroom wall in Muzzafirabad when she first went there as assistant to Mr Cleghorn she found useful when teaching the English language to a class of Muslim and Hindu children. This is the Queen. That is her crown. The sky there is blue. Here there are clouds in the sky. The uniform of the sahib is scarlet.

*PAUL SCOTT, THE JEWEL IN THE CROWN, 1966.*

*Proposition de traduction :*

*Quand les instructions pour son transfert arrivèrent elle découvrit qu'elle avait été promue seule responsable de l'école de Ranpur. Avant son départ il y eut un thé, puis la remise du tableau – une copie plus grande et mieux encadrée du tableau sur le mur derrière son bureau dans la salle de classe de Muzzafirabad. Mi-historique, mi-allégorique, intitulé Le Joyau de sa Couronne, il montrait la vieille reine ( dont les enfants confondaient sans doute maintenant l'image avec la personne de Miss Crane) entourée de personnages représentatifs de son Empire indien : princes, propriétaires terriens, marchands, prêteurs, cipayes, fermiers, domestiques, enfants, mères et mendiants remarquablement propres et soignés. La Reine était assise sur un trône doré, sous un dais cramoisi, escortée par ses assistants temporels et spirituels : soldats, hommes d'État et clergé. Le trône et son dais étaient apparemment en plein air car il y avait des palmiers et un ciel où un soleil radieux surgissait de ces nuages pansus qui, en Inde, annonçaient la mousson humide. Au-dessus des nuages volaient les silhouettes en prière d'anges, spectateurs bienveillants de la scène en dessous. Parmi les hommes d'État qui se tenaient derrière le trône, l'un était peint à la ressemblance de M. Disraeli brandissant une carte de l'Inde sur parchemin qu'il désignait avec une fierté manifeste mais une humilité pleine de tact. Un prince indien, escorté de serviteurs indigènes, s'approchait du trône portant un coussin*

*de velours sur lequel il offrait une grosse et étincelante pierre précieuse. Les enfants de l'école pensaient que cette pierre était le joyau auquel le titre se référerait. Miss Crane avait dû expliquer que la pierre symbolisait simplement le tribut, et que le joyau du titre était l'Inde elle-même, qui avait été transférée de l'autorité de la Compagnie Britannique des Indes Orientales à celle de la couronne britannique en 1858, l'année après la Mutinerie quand les cipayes au service de la Compagnie (qui mit pied en Inde pour la première fois au dix-septième siècle) s'étaient rebellés et que des tentatives avaient été faites pour déclarer roi à Delhi un vieux prince moghol, et que le tableau avait été peint après 1877, l'année où Victoria fut persuadée par M. Disraeli de prendre le titre d'Impératrice des Indes.*

*Le Joyau de sa Couronne était un tableau qui suscitait chez Miss Crane des sentiments très contradictoires. La copie déjà suspendue au mur de la salle de classe de Muzzafirabad quand elle y vint pour la première fois comme assistante de M. Cleghorn se révéla utile pour enseigner la langue anglaise à une classe d'enfants hindous et musulmans. Voici la Reine. Voilà sa couronne. Le ciel, là, est bleu. Ici il y a des nuages dans le ciel. L'uniforme du sahib est écarlate.*

*Jury* : M. Edward HUGHES,  
chargé de cours à l'École nationale  
des chartes ;  
Mme Catherine RIHOIT,  
maître de conférences émérite à  
l'Université de Paris IV-Sorbonne.

*The Jewel in the Crown* fait partie du Raj Quartet, dans lequel Paul Scott décrit la décolonisation de l'Inde. Ces romans donnèrent lieu à une adaptation télévisée extrêmement populaire et réussie. Le style est très visuel et détaillé dans la description, ce qui en fait l'intérêt – on s'y croit – mais résulte en une certaine lourdeur syntaxique, plus sensible à la traduction que dans le texte original. Il convient donc de l'alléger quand le français l'exige, mais pas trop pour ne pas en perdre la saveur.

Ainsi la deuxième phrase gagne à être coupée en deux, et on est tenté de faire de même avec la deuxième phrase du dernier paragraphe, mais là il est possible de l'éviter. La coupure détruit en effet quelque chose de l'effet de description global.

L'expression « jewel in her crown » se traduit mot à mot par « joyau dans sa couronne » mais on peut remplacer « dans » par « de » sans perte de sens. De même « the children in the school » donnera les enfants de l'école et non dans

l'école, faux sens. Pour « Adopt the title », prendre me semble préférable à adopter bien que ce dernier verbe soit quand même acceptable. Certains ont traduit « canopy » par canopée, mot à la mode en ce moment à cause des Halles, mais le sens n'est pas le même en français.

Le mot « picture » signifie à la fois image et tableau, toutefois il est dit que l'un des hommes d'état est peint – « painted » - et on optera donc pour tableau. « Old queen » peut signifier la vieille reine ou l'ancienne reine, ce qui indique qu'elle a cessé de régner, mais les représentations de Victoria la montrent généralement dans son âge mûr, au faite de sa puissance, on préférera donc vieille reine.

La difficulté résidait surtout dans le vocabulaire, l'Inde étant très présente dans la littérature et le cinéma britanniques mais moins connue des Français. Peu d'étudiants ont su traduire « sepoy » par cipaye et certains ont tenté de masquer leur ignorance par des trouvailles peu réussies. Difficile aussi était l'adjectif « bulgy » à propos des nuages, gros nuages ou nuages gonflés ou nuages bombés ne rendant pas le caractère à la fois poétique et amusant. On parle de « bulge » à propos de ventre protubérant si bien que pansu était une solution possible.

Monsieur s'abrège par M. en français et Mr en anglais. Toutefois l'abréviation anglaise se rencontre de plus en plus souvent dans notre langue. Je ne vois pas l'intérêt de cet anglicisme supplémentaire.

Les candidats ont dans l'ensemble, sauf pour quelques lacunes lexicales, assez bien rendu la signification du texte, la difficulté étant d'en conserver le style sans que sa lourdeur fasse obstacle.

Sur 49 copies, la note la plus basse était de 6 et la plus élevée de 16, la moyenne étant de 10,10/20.

## 8. VERSION ALLEMANDE (LVE 1)

### *FRÜHE BERUFUNG*

Die Schauspielerei war Helene Weigel nicht in die Wiege gelegt worden, als sie am 12. Mai 1900 in Wien zur Welt kam. Ihr jüdisches Elternhaus hatte eine durch und durch bürgerliche Prägung. Vater Siegfried Weigl (1868–1942) – das »e« im Namen kam erst später bei Helene hinzu – bekleidete die Stellung eines Prokuristen, während Mutter Leopoldine (1866–1927) ein kleines Spielwarengeschäft besaß. Allerdings zeigten sich die Eltern auch offen für neue liberale Ideen. So durfte Helene Weigel ab 1915 das Wiener Realgymnasium der Reformpädagogin Eugenie Schwarzwald (1872–1940) besuchen, die mit ähnlichen Methoden wie Maria Montessori arbeitete. Die Schülerinnen sollten sich möglichst frei entfalten und ihre jeweiligen Begabungen kennenlernen, ohne dass die »weiblichen Tugenden« dabei zu kurz kamen. Als gelehrige Schülerin liebäugelte Helene zunächst mit einem Medizinstudium, bevor sie ihre Leidenschaft für das Theater entdeckte. Nach der begeisterten Teilnahme an verschiedenen Schulaufführungen wollte sie unbedingt Schauspielerin werden.

Die Eltern reagierten auf den Berufswunsch ihrer Tochter verständlicherweise entsetzt und auch Eugenie Schwarzwald, die erfahrene und einfühlsame Leiterin der Schule, fand Helenes Absichten eher unrealistisch. Das junge Mädchen war mit seinen eher herben Gesichtszügen schließlich alles andere als eine gefragte Bühnenschönheit. Trotzdem hielt es Frau Schwarzwald nicht für besonders klug, die Schülerin von ihrem Vorhaben abzubringen. Stattdessen riet sie Helene, es doch einfach einmal mit dem Vorsprechen zu versuchen und das Ergebnis abzuwarten. Damit, so glaubte sie, würde sich die Idee schon von allein erledigen.

Doch es kam anders. Schon beim ersten Versuch in Frau Schwarzwalds Direktionszimmer gelang es Helene Weigel, alle Anwesenden mit ihrer ausdrucksstarken Stimme zu überzeugen. Fraglich war jedoch, ob das junge Mädchen auch vor Profis bestehen würde. Um Klarheit zu schaffen, schlug eine Freundin von Eugenie Schwarzwald vor, Helene zur Wiener Volksbühne zu begleiten, wo sie beim Theaterdirektor persönlich vorsprechen sollte. Dem Urteil eines Fachmanns würde sich das junge Mädchen wohl oder übel beugen müssen.

---

KARIN FEUERSTEIN-PRASSER, *DIE FRAUEN DER DICHTER*, 2015

Le texte de version proposé aux huit candidats de l'épreuve de première langue vivante était tiré de l'ouvrage de Karin Feuerstein-Praßer, *die Frauen der Dichter*, publié en 2015. Dans le chapitre consacré à la relation entre Helene Weigel et Bertolt Brecht, le passage retenu portait plus particulièrement sur la vocation théâtrale précoce – *Frühe Berufung* – de la compagne puis épouse du grand écrivain. Celle qui devint également sa plus proche collaboratrice fut tout à la fois son interprète et l'administratrice du *Berliner Ensemble* fondé en 1949 à leur retour d'exil.

Le premier paragraphe évoque les origines familiales d'Helene, issue de la bourgeoisie juive viennoise du début du vingtième siècle, milieu libéral qui lui permit de recevoir une éducation avant-gardiste inspirée de la pédagogie de Maria Montessori. Elle fréquenta le lycée de la pédagogue et féministe Eugenie Schwarzwald, premier établissement sous la monarchie austro-hongroise à offrir aux jeunes filles la possibilité d'obtenir leur baccalauréat. C'est là que naquit sa passion pour le théâtre suite à ses premiers contacts avec la scène.

L'opposition familiale et les doutes de la directrice viennent, dans le deuxième paragraphe, illustrer les limites de l'éducation libérale des jeunes filles dans la Vienne de l'empereur François-Joseph. Plutôt que d'opposer un refus catégorique, il s'agit dans un premier temps de temporiser, en espérant qu'Helene renonce d'elle-même à ses projets.

Le début du troisième paragraphe – *Doch es kam anders* – nous laisse cependant entendre que le talent naissant de la future comédienne sera reconnu, le jugement d'un professionnel, le directeur de la *Wiener Volksbühne*, venant confirmer l'impression générale.

Helene Weigel interrompra d'ailleurs ses études en 1919 et se lancera, sans le soutien de ses parents, dans une carrière couronnée de succès.

Si le texte ne présentait pas de difficultés grammaticales particulières, quelques points ont néanmoins troublé les candidats. *Bei* dans l'expression *bei Helene hinzukommen* (l. 5) a fait l'objet d'une confusion classique avec l'anglais ; le sens des verbes de modalité *dürfen* (l. 9) et *müssen* (l. 38) n'est pas connu de tous ; dans l'expression *hielt es Frau Schwarzwald nicht für besonders klug* (l. 24-25), le pronom *es* n'a pas été repéré comme annonçant la proposition infinitive.

Le lexique a en revanche été source de nombreuses erreurs ou confusions.

*Jury* : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris.

Confusions liées à des mots semblables : *Vorsprechen* (l. 27) compris comme *Versprechen* ; *Versuch* (l. 30) traduit comme *Besuch* ; *Profis* (l. 34) confondu avec *Profit*.

Lacunes réelles : le jury ne s'attendait certes pas à trouver dans les copies une traduction exacte pour *Prokurist* (l. 6), il a toutefois été surpris de constater que certains candidats ne connaissaient pas des termes courants. Les substantifs *Tugend* (l. 14), *Teilnahme* (l. 17), *Vorhaben* (l. 26), *Ergebnis* (l. 28), *Anwesende* (l. 32), *Stimme* (l. 32) et *Urteil* (l. 37) ont trop souvent été mal traduits. Les verbes *besitzen* (*besaß* l. 7) et *überzeugen* (l. 32-33) ne sont pas connus de tous, de même que l'expression *zu kurz kommen* (l. 14). Les adjectifs et participes, quels que soient leurs emplois, ont également fait trébucher les candidats : *ähnlich* (l. 11), *weiblich* (l. 14), *entsetzt* (l. 20), *erfahren* (l. 21).

Manque de réflexion : si le verbe *bekleiden* signifie habiller, le candidat ne doit pas s'entêter à garder ce sens dans la traduction de l'expression *eine Stellung bekleiden* (l. 5-6). Le même type d'erreur s'est renouvelé pour *gefragt* (l. 24), qui ne pouvait être rendu à l'aide du verbe interroger. Enfin, même si *real* dans *Realgymnasium* (l. 9) ne saurait être traduit par « royal » (sic), le jury a pu apprécier les connaissances linguistiques variées de certains.

Les petits mots ont dans l'ensemble été bien traduits. *Doch* (l. 26 et 30) a ainsi généralement été bien rendu, tout comme *schließlich* (l. 23). On notera toutefois des erreurs dans la traduction de *durch und durch* (l. 3), *allerdings* (l. 7) et *wohl oder übel* (l. 38).

Le jury déplore, comme par le passé, des fautes de conjugaison inadmissibles rencontrées dans certaines copies et invite les futurs candidats à se pencher très sérieusement sur le passé simple ! Il convient également d'avoir conscience du niveau de langue à employer. Ainsi, il ne saurait être question de traduire *vor Profis bestehen* (l. 33-34) par « assurer » devant des professionnels (sic). Enfin, les candidats sont invités à relire soigneusement leur copie afin d'éviter des étourderies telles que *Frau Schwarzwald* (l. 24-25) transformé en « madame Schwarzenwald ».

La moyenne est de 11,37. Les notes vont de 04 à 18.

## 9. VERSION ESPAGNOLE (LVE 1)

Las solicitantes caminaban desde la cocina al salón, lo que les proporcionaba una idea bastante aproximada del lugar donde aspiraban a emplearse, pues como bien sabía Wences el trayecto suponía recorrer la espina dorsal de la casa. Pero en estos tiempos no controlados por el Caudillo en que se perdían las formas, según Javo Chicherí, algunas penetraban en aquella casa ducal por la entrada de los señores sin que el sustituto de Boj se lo impidiera por hallarse embelesado en la mesa camilla de su cuchitril con las revistas de desnudos. Y las advenedizas montaban en el ascensor epiléptico sentadas en el diván y palpando el almohadón de borlas y algunas gritando que se meaban de la risa como en la montaña rusa, y al aterrizar en el descansillo profanaban el silencio colgándose del timbre de campanitas porque, desacostumbradas a la reacción calmosa de Wences, repetían la llamada una y otra vez bajo la sospecha de que no se les había oído, y al abrírseles la puerta exclamaban «Acabáramos, guapa» o «¿Te pillamos cagando?» con la destemplanza de la gente sin educación, que resonaba como una blasfemia en el inmueble.

Entonces Wences, tras averiguar el motivo de su presencia, les indicaba que se habían equivocado y debían volver por donde habían venido, es decir, bajar los dos pisos y la escalera de la alfombra granate que estaba detrás de la vidriera de colores y al llegar al corredor de adoquines cruzarlo para meterse por el arco que no a humo de pajas decía Servicio, allí tomar el montacargas orinado por los perros hasta el piso segundo y tocar el timbre de chicharra que daba paso a la cocina. Y en ese ámbito de azulejo blanco dominado por el fuego, la congelación y el agua en el que

iban a desarrollar sus habilidades si tenían la suerte de ser elegidas, Wences se haría cargo de ellas y las trasladaría al mismo salón del que ahora las expulsaba porque por esta puerta principal no se recibía a la servidumbre.

Hubo una deslenguada que al oír esto mandó a tomar por culo a Wences y a sus explotadores de mierda, pero las demás mataron la risa, y con los ojos bajos por el correctivo retrocedieron por la escalera de caracol hasta el punto de partida situado en el empedrado de adoquines, traspasaron el arco donde no por capricho se escribió Servicio, subieron en el montacargas fétido, tocaron la chicharra del segundo y después de aguantar la inspección de la anciana tuerta que dejaba vacante su colocación, esperaron de pie y en silencio la llegada de Wences que las saludó como si por primera vez las viese y las condujo por el interminable pasillo que el escondido ojo de Pía vigilaba hasta el salón de maderas nobles que vislumbraron en su fallido acceso.

*Jury* : Mme Béatrice PEREZ-DE-QUEKER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Fabrice QUERO, maître de conférences à l'Université Paris-Est Marne la Vallée.

Les remarques liminaires du précédent rapport quant à la proportion de candidats faisant le choix de la version espagnole LV1 se voient confirmées par les chiffres de la présente session. Neuf candidats ont choisi de composer sur le sujet proposé cette année. Dans un souci d'harmonisation avec les traductions proposées dans les autres langues vivantes du concours, le jury d'espagnol avait dérogé à une longue tradition de textes particulièrement longs, qui requéraient des candidats rapidité et habileté tout à la fois. Sans altérer la difficulté de l'épreuve ni le niveau d'exigence des correcteurs, le sujet retenu cette année en LV1A était significativement plus court que celui de la précédente session. La conformité des résultats de cette session 2016 avec les précédentes atteste que ce changement n'a pas déconcerté les candidats bien préparés, pas plus qu'il n'a favorisé ceux qui n'étaient pas dotés des qualités requises pour traduire un texte aussi exigeant que l'extrait du roman *Romanticismo* de Manuel Longares, paru en 2001. De fait, les copies se répartissent en trois groupes équilibrés. Celles du premier culminent avec des résultats très honorables (18, 16,5 et 15). Dans le second, les résultats sont moyens (10 et 13,5) pour un concours tel que celui de l'École nationale des chartes. Le dernier lot contient quatre copies particulièrement faibles (deux candidats ont obtenu 01/20, un autre 02/20 et le dernier 03/20).

Le roman de Manuel Longares – ne serait-ce que par ses dimensions imposantes – s'inscrit dans une longue tradition littéraire qui remonte au réalisme du XIX<sup>e</sup> siècle et que Benito Pérez Galdós a magistralement illustrée par son œuvre romanesque. Le personnage principal en est sans nul doute la ville de Madrid. Le lecteur est immergé dans la vie de la haute bourgeoisie du quartier chic de Salamanca au crépuscule du règne de Franco, en pleine agonie du dictateur. L'extrait retenu permettait de saisir l'atmosphère empesée de ce monde comme suspendu hors du temps par contrepoint, en donnant à voir les heurs et malheurs de la domesticité. Il mettait en scène l'impitoyable gouvernante Wences, impeccable reflet de la société au service de laquelle elle se trouve, et des candidates issues des quartiers pauvres ou des faubourgs de Madrid à une place dans la maison sur laquelle elle règne en l'absence de ses maîtres. Rien de commun, donc, entre la démarche compassée de Wences à travers les antichambres et les salons de l'appartement bourgeois et sa retenue pleine de mépris et la spontanéité inconvenante, dans l'espace clairement cloisonné de l'immeuble, de ces filles du bas peuple de Madrid. Dans le passage retenu ici, la voix narrative multiplie les éléments propres à marquer la césure entre les deux espaces et les deux groupes. Tout oppose les

parties nobles de l'habitation et celles réservées au service – ascenseur et monte-charge notamment – afin que maîtres et serviteurs ne se rencontrent jamais. La scène illustre précisément l'intangibilité des règles : quiconque emprunte de manière indue le chemin réservé à la bonne société devra faire demi-tour, quand bien même il serait arrivé à la porte de l'appartement. C'est ce qui arrive à ces *manolas* qui doivent redescendre jusqu'à la cour, utiliser l'immonde monte-charge et se présenter à l'entrée de service... pour être accueillie par la même Wences, comme si c'était la première fois. Tel est le prix de ce que le narrateur qualifie de « blasphemia », *profanation* ici.

Texte contemporain – dans la lignée de ceux retenus depuis plusieurs sessions –, ce passage de *Romanticismo* de Manuel Longares nous plongeait toutefois dans un Madrid des années 1974-75 qui ne semble pas différent de celui de la seconde moitié du siècle précédent. Jusque dans son écriture, la narration s'ingénie à faire tomber les barrières temporelles. Le lexique est riche, la syntaxe d'une remarquable clarté, sans présenter pour autant des structures alambiquées ou archaïques. Les candidats étaient donc invités à capter l'atmosphère si particulière de ce passage et à la rendre élégamment en français. Avant cela, il leur fallait se confronter à quelques difficultés de compréhension, surmontées avec un inégal bonheur, mais qui, ponctuelles, n'entravaient pas la compréhension globale du texte. À titre d'exemple, « sin que el sustituto de Boj se lo impediría por hallarse embelesado en la mesa camilla de su cuchitril con las revistas de desnudos » a donné beaucoup de fil à retordre aux candidats, même les meilleurs. Le jury ne leur en a pas tenu rigueur. Il a été, en revanche, fort étonné devant la prolifération de faux-sens qu'une relecture finale, soucieuse de la cohérence de la traduction, aurait dû permettre d'éliminer. « Las formas » ne renvoyaient pas aux *formes* mais à la bonne éducation qu'on est en droit d'attendre des visiteurs de la partie noble de l'immeuble ; « así como » ne peut être rendu par « ainsi comme » qui, du reste, n'est pas attesté en français. De même, « la anciana tuerta que dejaba vacante su colocación » n'était pas *l'ancienne pensionnaire qui laissait libre sa location* mais « la vieille borgne qui laissait sa place libre. » De façon plus anodine, de nombreux éléments de description de ce décor pseudo-haussmannien-ont été mal rendus par les candidats, tel cet « almohadón de borlas », un *gros coussin à glands*. Enfin, la singularité de cette traduction résidait sans aucun doute dans les brusques changements de registre que présente l'extrait, dès lors qu'il insère, au style indirect, des éléments de la conversion de la gouvernante et des postulantes. Si « a humo de pajas »

pouvait être rendu sobrement par « pas pour des prunes », on attendait des bons candidats qu'ils restituent le franc-parler des candidates, tout spécialement à la fin du premier paragraphe. Il ne fallait pas hésiter à rendre « al abrírseles la puerta exclamaban «Acabáramos, guapa» o «¿Te pillamos cagando?» » par « lorsqu'on leur ouvrait la porte elles s'exclamaient «Ah ben quand même» ou «T'étais aux chiottes ou quoi ? «. » Garder un contact régulier avec la langue espagnole, si possible en lisant à intervalles réguliers des pages de littérature contemporaine, apprendre du vocabulaire, sont indispensables pour se préparer efficacement à l'épreuve de version espagnole du concours d'entrée à l'École des chartes. Ces efforts sont vains, toutefois, pour qui visent l'excellence, s'ils ne vont pas de pair avec une pratique assidue de l'exercice de traduction où l'on apprend à conjuguer rigueur et liberté.

Bien que le jury ait eu la satisfaction de corriger des copies assez peu fautives sur le plan orthographique – peut-être le sujet lui-même présentait-il moins de difficultés que par le passé ? – et syntaxique, il réitère les conseils formulés dans les précédents rapports. Les candidats sont invités à s'y reporter. Le plus précieux reste, sans nul doute, celui de procéder à une relecture attentive et efficace du texte produit pour traquer les scories et combler, en faisant appel à la recherche de cohérence, toutes les lacunes. Trop de candidats laissent des omissions dans leur traduction.

## II. ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION B

### 1. COMPOSITION FRANÇAISE

Voir le rapport donné plus haut en page 10.

### 2. HISTOIRE MODERNE

*Programme* : Contestations, complots et révoltes en France, de François I<sup>er</sup> à Napoléon I<sup>er</sup>.

*Sujet* : *Désobéir au pouvoir central (France, 1515-1815).*

Un certain nombre de remarques faites à propos du sujet de la section A valent aussi pour le sujet de la section B (voir supra le rapport de la section A). Il s'agissait d'un sujet ouvert, ce qui a été démontré par la diversité des plans, et des dates charnières éventuellement choisies. Pour le jury, il faudrait avant tout construire une typologie de la désobéissance, et expliciter ce qu'est le pouvoir central pour pouvoir étudier les formes de désobéissance à son égard : la définition de ce que peut être le pouvoir central (à travers les différentes métamorphoses qu'il a subies au cours de la période), a pratiquement toujours fait défaut, de sorte qu'un grand nombre de copies s'est trouvé à la limite du hors-sujet.

Comme pour le sujet de la section A, le plan systématique est difficile à tenir étant donné la question et sa chronologie : un de ses effets sera de faire que la période postérieure à 1789 est très généralement escamotée. Lorsque le candidat adopte un plan chronologique, il n'argumente pratiquement jamais son choix quant aux dates pivots. La grande majorité des candidats privilégie le plan en trois parties. Des événements comme la Journée des dupes, des phénomènes comme l'instauration des intendants, ne sont presque jamais mentionnés. De manière générale, les relais provinciaux et locaux du pouvoir central n'ont été que rarement indiqués, alors même qu'ils n'en sont pas nécessairement les soutiens inconditionnels. Le jury regrette tout particulièrement que les candidats n'aient pas analysé le glissement du statut et du rôle de la noblesse par rapport au pouvoir central, entre la Fronde et la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, un certain nombre d'entre eux n'échappe pas à l'idée selon laquelle les événements depuis 1515 entraînent la Révolution : il conviendrait avant tout de se défaire des idées toute faites, et d'une conception souvent trop simple de la causalité.

Le jury a corrigé 118 copies en section B. La moyenne des notes s'établit à 7,16/20, soit un niveau comparable au concours 2015 (7,21), nettement en retrait par rapport aux années précédentes (entre 8,37 et 8,94 de 2011 à 2014). Les notes s'échelonnent de 01 à 18/20. 2 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15 (un 18 et un 16) ; 31 copies sont comprises entre 10 et 14 ; 58 candidats se situent entre 6 et 9 ; 27 candidats n'ont pu obtenir la note de 5.

*Jury* : M. Frédéric BARBIER, directeur de recherche au CNRS (IHMC) et directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Olivier CHALINE, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Sylvio de FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

### 3. HISTOIRE CONTEMPORAINE (ÉPREUVE D'HISTOIRE DE LA BEL)

*Programme* : La question des nationalités au cœur de l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle (1814-1871).

*SUJET : OBSTACLES ET OPPOSITIONS AUX UNITÉS NATIONALES ALLEMANDE ET ITALIENNE (1815-1871).*

Il s'agit de l'épreuve d'histoire de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de la BEL. La moyenne obtenue à cette épreuve par les 118 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes s'élève à 10,38 (la moyenne de 10,26 figurant dans le tableau en fin de rapport prend en compte en outre les candidats de la BEL qui n'ont pas présenté les épreuves propres de l'École des chartes). La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL est de 10,84.

### 4. LVE 1 : COMMENTAIRE ET TRADUCTION (ÉPREUVE DE LA BEL)

Il s'agit de l'épreuve de première langue vivante de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de la BEL. Les moyennes obtenues par les 1118 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes sont les suivantes :

LANGUES	NBRE CANDIDATS	MOYENNE	MOYENNE BEL
Anglais	85	9,59	11,37
Allemand	9	9,61	11,59
Espagnol	19	8,26	10,98
Italien	5	11,90	10,95

Les moyennes figurant dans le tableau en fin de rapport prennent en compte les candidats de la BEL qui n'ont pas présenté les épreuves propres de l'École des chartes.

## 5. VERSION LATINE

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version latine du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue par les 26 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 9,85 (la moyenne de 10 figurant dans le tableau en fin de rapport prend en compte en outre des candidats de la BEL qui n'ont pas présenté les épreuves propres de l'École des chartes). La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL est de 10,07.

## 6. VERSION GRECQUE

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version grecque du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue par les 4 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 10,88. La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL était de 9,65.

## 7. GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

*Programme : Géographie des patrimoines et des patrimonialisations.*

*SUJET : LES MÉTROPOLIS FACE AUX ENJEUX DE PATRIMONIALISATION.*

À l'écrit, 63 candidats ont composé, nombre relativement constant par rapport à celui de l'année précédente (61 candidats). Parmi les 63 candidats, 30 ont obtenu une note égale ou supérieure à 8, la moyenne générale s'établissant cette année à 8,2 (moyenne en légère hausse par rapport à celle de l'an passé, qui s'établissait à 7,7). La médiane se situe quant à elle à 7, ce qui constitue une baisse par rapport à l'an passé, où elle était à 8. L'étendue des notes est comprise entre 2 et 16, mais le nombre de très bonnes copies reste davantage limité que les années précédentes (avec seulement 4 copies ayant une note supérieure à 14).

Le sujet proposé (« Les métropoles face aux enjeux de patrimonialisation ») permettait d'appréhender le programme dans un contexte spécifique,

*Jury* : M. Christophe QUÉVA,  
maître de conférences à l'Université de  
Paris I-Panthéon-Sorbonne ;  
Mme Céline VACCHIANI-MARCUZZO,  
maître de conférences à l'Université  
de Reims.

métropolitain, qui a trop souvent été confondu avec le contexte urbain. Or, la notion de métropole constitue un type particulier de ville, marquée par la centralité et les fonctions de commandement – dans un contexte concurrentiel croissant entre les métropoles, à toutes les échelles – ce qui constituait une clef de lecture importante pour appréhender les problématiques de la patrimonialisation.

Comme le rappelle T. Saint-Julien, « *dans son acception la plus générale, métropole renvoie à l'idée de la plus grande ville d'un ensemble d'autres villes ou d'un territoire, sur lesquels elle exerce différentes fonctions associées à sa primatie. Le socle étymologique du terme appartient au monde grec, et plus précisément au phénomène colonial : la métropole est alors la « ville-mère » (de métèr et polis), celle qui projette son urbanité dans des cités coloniales sur lesquelles elle exerce des fonctions de commandement* » (<http://www.hypergeo.eu/spip.php?article650>). En ce sens, le sujet invitait à appréhender l'objet « métropoles » à différentes échelles (le système métropolitain, l'aire métropolitaine, les villes-centres et les quartiers métropolitains). Quant à la patrimonialisation, généralement mieux définie par les candidats, elle fait référence à la distinction symbolique d'objets, d'événements, de phénomènes, de lieux autrefois ordinaires et banals ; elle est un processus d'ordre socio-culturel, juridique ou politique par lequel un espace, un bien ou une pratique se transforment en objet du patrimoine naturel ou culturel digne de conservation et de restauration, dans une logique d'exceptionnalisation. Le sujet mobilisait l'expression « face à », que certains candidats ont analysé, à juste titre, dans l'optique d'enjeux patrimoniaux associés à des défis, voire à des conflits pour les métropoles. Enfin, l'échelle mondiale invitait naturellement les candidats à porter un regard différencié sur les processus analysés, le patrimoine ne constituant pas nécessairement le même type d'enjeu dans les métropoles des pays développés ou dans celles des pays émergents ou en développement.

Le sujet invitait à questionner les relations entre métropoles et patrimonialisation, mais aussi entre patrimoines et métropolisation, en questionnant les logiques spatiales et les acteurs à l'œuvre, à différentes échelles. Dès lors, la problématique pouvait envisager de voir dans quelle mesure les métropoles – inscrites une logique d'affirmation de leur centralité dans un contexte concurrentiel croissant – étaient marquées à la fois par une forte valorisation de leurs patrimoines – les métropoles étant des lieux de concentration patrimoniale – et par une banalisation de ceux-ci – notamment dans le cadre d'une instrumentalisation patrimoniale au sein des politiques métropolitaines. Le sujet étant posé à l'échelle

mondiale, il était donc demandé de réfléchir aux différences et/ou ressemblances dans les processus à l'œuvre en termes de patrimonialisation dans les métropoles. Les exemples variés et bien illustrés étaient attendus dans des contextes territoriaux et socio-économiques différents.

Aucun plan spécifique n'était attendu et les meilleures copies ont proposé des plans très divers. Un plan scalaire pouvait débiter par une analyse de l'enjeu patrimonial dans les métropoles à l'échelle mondiale, avant de se focaliser sur des types de patrimonialisation à l'échelle métropolitaine locale, et de terminer par une différenciation des enjeux patrimoniaux selon les contextes territoriaux au sein desquels se situent les métropoles.

Une autre possibilité était de proposer un plan plus dialectique, analysant dans une première partie la conservation patrimoniale comme un enjeu territorial pour les métropoles (le patrimoine, comme objet préservé). Il était alors possible d'évoquer à la fois les lieux de la conservation patrimoniale (quartiers centraux des métropoles, monuments emblématiques, musées), les acteurs de cette conservation (UNESCO, acteurs publics, INP, ENC, agences ou services ministériels liés au patrimoine (Cultural Heritage Agency aux États-Unis, aux Pays-Bas, etc. ; SAHRA, *Agence* sud africaine des ressources patrimoniales, etc), et enfin d'interroger un potentiel modèle mondial (occidental) de patrimonialisation, marqué par une diffusion et une circulation (Louvre-Lens, Louvre Abu Dhabi, etc.). Une deuxième partie pouvait se centrer sur la fabrique patrimoniale et les nouvelles formes d'urbanité dans les métropoles (le patrimoine comme vecteur de développement métropolitain). Dans ce cadre, les lieux de la fabrique patrimoniale évoluent vers les espaces périphériques ou diffus dans l'aire métropolitaine (patrimoine industriel, conversion de lieux banals en lieux d'exposition du patrimoine, etc) ; les acteurs se diversifient (associations, entreprises, habitants, etc.) ; et les métropoles sont marquées par des enjeux croissants de marketing patrimonial, le patrimoine devenant un vecteur de transformation urbaine, voire un outil de promotion métropolitaine (Capitales européennes de la culture, la nature comme « patrimoine » dans la ville, etc.). Enfin, dans une dernière partie, il pouvait être proposé d'interroger l'idée de métropoles inégales face aux logiques de métropolisation, en fonction du niveau de développement économique des métropoles concernées, mais aussi de l'ancrage et du type de patrimoine concerné. Il était important d'évoquer des cultures patrimoniales différenciées selon héritages nationaux, selon le niveau de développement économique, selon le contexte politique

(destruction patrimoniale, recyclage patrimonial, etc.). En outre, de nombreuses inégalités persistent face à la patrimonialisation, que ce soit dans l'accès au patrimoine dans les métropoles, mais aussi dans les concurrences entre les métropoles.

Comme les années précédentes, il était indispensable de spatialiser la réflexion, en jouant sur les échelles d'analyse et les exemples mobilisés. Certaines copies ont également été pénalisées par des analyses trop générales sur la patrimonialisation indépendamment du contexte métropolitain. Dans cette perspective, les illustrations attendues pouvaient permettre de donner à voir des logiques métropolitaines spécifiques pour la patrimonialisation, à l'échelle locale (quartiers métropolitains), régionale (aire métropolitaine), voire mondiale (concurrences métropolitaines, labellisations UNESCO, etc.). Des exemples précis étaient attendus en illustration d'une argumentation. Aucune carte de synthèse n'était exigée, mais le devoir devait être illustré par des croquis. Trop de copies continuent de présenter des illustrations mal construites, souvent peu ou mal reliées au sujet, voire totalement hors sujet.

Les meilleures copies ont su montrer, en s'appuyant sur des exemples précis et variés, en quoi le contexte spécifique des métropoles permettait de questionner les enjeux contemporains de la patrimonialisation, entre exceptionnalisation et banalisation, entre logiques locales et logiques internationales, tout en distinguant des contextes différenciés pour appréhender ce sujet. Dans l'ensemble, on peut regretter, cette année plus encore que les années précédentes, le trop grand nombre de fautes d'orthographe dans certaines copies, les maladresses et incorrections dans la rédaction et l'imprécision du vocabulaire géographique.

## 8. HISTOIRE DES ARTS

*Jury* : M. Basile BAUDEZ, maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne ;  
M. Philippe LORENTZ, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; Mme Annabelle TÉNÈZE, conservateur du patrimoine, Musée départemental d'art contemporain de Rochechouart (Conseil général de Haute-Vienne).

*Programme* : Représenter la douleur, du Moyen Âge à nos jours.

*SUJET* : *LA DOULEUR EXEMPLAIRE DANS LES ARTS, DU MOYEN ÂGE À NOS JOURS.*

Vingt-quatre candidats ont concouru en 2016, soit un effectif en augmentation notable par rapport à 2015 (dix-sept candidats). Onze copies ont obtenu la moyenne, Les notes se sont échelonnées entre 03 et 18, six ont obtenu 14 et 15.

Sur la forme, le jury a relevé une expression écrite correcte, même si

encore trop de candidats laissent passer des non-sens qu'il serait facile de corriger avec une meilleure gestion du temps. Le jury s'est cependant étonné de nombreux barbarismes dans le maniement d'expressions latines. En outre, il déplore, comme chaque année, que les candidats ne datent ni ne localisent correctement tous leurs exemples, quand ils n'écorchent pas les titres des œuvres et les noms des artistes mobilisées. Le jury rappelle aux candidats que l'épreuve d'histoire de l'art requiert de leur part une connaissance fine de la chronologie et du contexte historique dans lequel les œuvres ont été produites ; il ne s'agit pas d'un essai littéraire ou d'esthétique.

Il est recommandé aux candidats d'être particulièrement attentifs à la cohérence du plan et la logique de la démonstration. Les exemples mobilisés ont encore une fois donné trop souvent lieu à une vision réductrice et téléologique de l'histoire de l'art. Notamment la succession trop précisément datée des différentes représentations du Christ crucifié donne à voir une histoire de l'art qui occulte sans nuance la diversité à la fois géographique et chronologique des thèmes iconographiques. Il a été noté un effort cependant dans l'équilibre des périodes, ainsi qu'une tentative de diversifier les types d'exemples mobilisés, même si la peinture tend encore trop souvent à largement dominer les autres domaines artistiques, notamment les arts décoratifs.

Comme chaque année, le jury rappelle aux candidats que cette épreuve ne consiste pas à juxtaposer un certain nombre d'exemples à la file, mais à proposer une véritable réflexion sur un sujet. Les meilleures copies ont pris la peine de définir le concept d'exemplarité dans l'introduction, ce qui leur a évité de présenter un plan qui aurait pu répondre à toute question sur la représentation de la douleur en général et ainsi de se lancer dans de longs développements hors sujet. Le jury déplore en outre de retrouver dans la plupart des copies les mêmes exemples repris le plus souvent de leurs cours de préparation. Il serait bon que les candidats se construisent leur propre bibliothèque d'œuvres. Comme chaque année, le jury insiste sur la nécessité de se bâtir une véritable culture générale fondée sur des lectures personnelles. D'autre part, l'histoire de l'art nécessite une familiarité avec les objets qui implique une attention précise et soutenue à la matérialité de l'œuvre d'art. Les candidats ne peuvent pas travailler seulement à partir de reproductions photographiques.

## 9. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

*Programme* : Institutions, pouvoirs et politique en France, de la fin du X<sup>e</sup> siècle à la fin du règne de Louis XI.

*SUJET : LES POUVOIRS DANS LA VILLE.*

*Jury* : M. François BOUGARD,  
directeur de l'Institut de recherche et  
d'histoire des textes (CNRS) ;  
Mme Danielle JACQUART,  
directrice d'études à l'École pratique  
des hautes études ;  
M. Laurent MORELLE,  
directeur d'études à l'École pratique  
des hautes études.

Le nombre de copies corrigées (83) est en légère baisse par rapport à l'année dernière (88), retrouvant à peu près le chiffre de 2014 (84). La moyenne des notes s'établit à 8,49, soit une hausse de près d'un point qui la rapproche de celle de 2013 (8,76) après deux années consécutives de forte baisse (7,62 en 2015 ; 8,13 en 2014). Cette moyenne en hausse masque toutefois une réalité moins souriante. C'est en effet la part des copies les plus faibles, celles notées entre 0 et 6, qui a fortement décliné, passant de 39,77% (35 copies) à un peu moins de 29 % (24 copies). En revanche, la proportion des copies ayant reçu une note inférieure à 10 (59 %, 49 copies) reste stable (58% en 2015) et celle des copies ayant obtenu la moyenne (41 %, 34 copies), est même légèrement inférieure à celle de l'an dernier (42%). Enfin, sept copies seulement (8,43 %) – contre neuf en 2015 (10,22%) et onze en 2014 (13,09%) – ont été notées 14 ou plus, deux copies ayant obtenu 15, une 16 et une dernière 18. Plus de la moitié des copies (44, soit 53,01 %) ont été notées entre 7 et 11, ces deux notes étant d'ailleurs les plus fréquemment attribuées (respectivement pour 13 et 12 copies). Il faut donc le souligner : si les copies très faibles sont moins nombreuses – on doit s'en réjouir, quel qu'en soit le motif –, il y a davantage de copies médiocres ou moyennes et la part des copies d'une réelle qualité continue de baisser de façon inquiétante. Terminons ce volet statistique en signalant qu'un candidat, malgré une copie plus qu'honorable (15), n'a pas franchi la barre de l'admissibilité, mais que figurent parmi les sept admis quatre des sept candidats ayant obtenu 14 ou plus.

Le sujet proposé était suffisamment large pour permettre aux candidats de déployer connaissances et savoir-faire après une réflexion liminaire sur les termes du sujet. S'agissant de la « ville », on ne pouvait éviter de rappeler la difficulté des médiévistes à en produire une définition, belle occasion d'évoquer le legs du haut Moyen Âge comme la complexité typologique des villes créées ou développées au cours du Moyen Âge central. Cette réflexion initiale pouvait être relayée par des développements au long du devoir ; en tout état de cause, elle devait

conduire les candidats à diversifier les exemples. Quant aux « pouvoirs », les candidats devaient se garder d'une approche exclusivement politique et institutionnelle, au risque de minimiser ou d'oublier des acteurs importants, comme l'Université et les « intellectuels » en général, voire les marchands et les métiers. Il fallait considérer les aspects concrets des pouvoirs exercés, sans oublier les pouvoirs administratifs, celui de police et la défense de la ville. Enfin, il importait de montrer qu'une ville est ordinairement un espace hétérogène – à la fois mille-feuilles et patchwork –, constitué de noyaux et quartiers souvent dominés par des activités et des autorités spécifiques, ancrés dans un maillage paroissial et seigneurial souvent fort complexe. Le libellé du sujet (« les pouvoirs *dans* la ville ») englobait bien sûr pouvoirs *de* la ville (au sens des pouvoirs urbains) et pouvoirs *sur* la ville. Dans ces domaines, les candidats ont rarement manqué le thème de l'émancipation urbaine (avec son cortège d'aperçus institutionnels) ou celui des relations de la royauté avec les villes, mais ils les ont souvent traités dans une chronologie floue et sans illustrer la disparité régionale ou locale.

Le plan chronologique a été le plus fréquemment choisi : en gros, le temps du seigneur ; le temps des libertés, le temps du roi, au risque parfois de forcer le trait. Les scansions ont varié ; le XII<sup>e</sup> siècle, âge de l'émancipation urbaine, a parfois été isolé, ou bien le XV<sup>e</sup> siècle (pour ménager une place de choix à la politique de Louis XI). Mais assez généralement une première partie a conduit jusqu'au tournant de 1200, suivie d'un temps d'arrêt, plus descriptif, sur le XIII<sup>e</sup> siècle, auquel succède un volet consacré à la fin du Moyen Âge, son cortège de crises et la sujétion au pouvoir princier. Nourri de données variées et se faisant chrono-thématique, un plan de ce genre pouvait donner une bonne copie. Une variante pratiquée a consisté à privilégier une thématique : la liberté urbaine (de l'émancipation à la sujétion en passant par la concurrence et les conflits internes), ou les relations entre villes et royauté. La démarche risquait de laisser des aspects dans l'ombre, mais des candidats ont su éviter les obstacles. Enfin, une minorité de candidats a adopté une organisation résolument thématique ; ce faisant, ils ont souvent glissé vers un plan « à tiroirs » (pouvoir politique, religieux, marchand), où se sont engouffrés digressions et hors sujet.

Le hors-sujet a parfois manqué de discrétion. Des candidats, se prévalant de l'existence des seigneuries urbaines et de la présence de l'évêque dans les cités, n'ont pas craint de plaquer sur la ville tout ce qu'ils avaient retenu, ici de la seigneurie rurale, là de la réforme de l'Église. Un autre s'est autorisé des liens

entre mouvement communal et Paix de Dieu pour dérouler mentalement la fiche correspondant à ce dernier thème. Un autre encore, s'emparant du caractère incontestablement urbain des parlements de province et de l'Université, s'est cru fondé à servir un développement incongru, et plutôt « moderniste » d'allure, sur le Gallicanisme.

La chronologie a parfois douloureusement souffert. Quelques copies, pas nécessairement indignes, laissent toutefois entendre qu'avant le début du programme, en somme avant l'an mil, tout n'est que prodromes, gestation obscure voire chaos. L'une d'elles affirme que « c'est à la fin du X<sup>e</sup> siècle que les villes voient véritablement le jour, suite aux défrichements des siècles précédents ». Maladresse d'expression peut-être, mais symptôme d'un défaut par trop répandu : la méconnaissance de ce qui précède le programme tend à surévaluer la période couverte par celui-ci. La chronologie est même parfois bousculée au point de connaître d'incroyables collisions temporelles : on a pu lire que Bernard de Clairvaux s'était insurgé en 1264 contre les étudiants du Quartier latin menés par Adalbéron !

Dans une large majorité cependant, les copies montrent de réelles connaissances. Mais la plupart ne sortent pas d'un savoir commun, ce qui les rend difficiles à départager. Les mêmes exemples reviennent sur scène ; dès lors, la copie où en figure un différent sort du lot, quand bien même elle n'aura pas cité ce que les autres considèrent comme canonique. On repère vite les candidats qui, ne se fondant que sur leurs notes de cours ou celles de camarades, estropient les noms propres (Henri Pierre pour Henri Pirenne, « Barre-sur-Aude »), déforment les dénominations (Les « marchands des eaux ») ou défigurent le latin (« primus inter pater ») : le temps de la vérification leur a visiblement manqué durant des révisions qu'on subodore précipitées.

On comprendra dans ces conditions que le jury ait valorisé la sobriété de l'expression, la clarté de la composition, des transitions ménagées, une orthographe tenue, des connaissances sûres et des exemples qui font mouche. Souhaitons que ces qualités prospèrent.

## 10. VERSION ANGLAISE (LVE 2)

HE WENT BY SHIP. And everything about the journey so frightened him—the size of his own country, the crowds in the port, the number of ships in the harbour, the confidence of the people on the ship—that he found himself unwilling to speak, at first out of pure worry, and then, when he discovered that silence brought him strength, out of policy. So he looked without trying to see and heard without listening; and yet later—just as after an illness it may be possible for someone to recall everything he had at the time only half noticed—he was to find that he had stored up all the details of that stupendous first crossing.

He knew that London was a great city. His idea of a great city was of a fairyland of splendour and dazzle, and when he got to London and began walking about its streets he felt let down. He didn't know what he was looking at. The little booklets and folders he picked up or bought at Underground stations didn't help; they assumed that the local sights they were writing about were famous and well understood; and really Willie knew little more of London than the name.

The only two places he knew about in the city were Buckingham Palace and Speakers' Corner. He was disappointed by Buckingham Palace. He thought the maharaja's palace in his own state was far grander, more like a palace, and this made him feel, in a small part of his heart, that the kings and queens of England were impostors, and the country a little bit of a sham. His disappointment turned to something like shame—at himself, for his gullibility—when he went to Speakers' Corner. He had heard of this place in the general knowledge class at the mission school and he had written knowingly about it in more than one end-of-term examination. He expected big, radical, shouting crowds, like those his mother's uncle, the firebrand of the backwards, used to address. He didn't expect to see an idle scatter of people around half a dozen talkers, with the big buses and the cars rolling indifferently by all the time. Some of the talkers had very personal religious ideas, and Willie, remembering his own home life, thought that the families of these men might have been glad to get them out of the house in the afternoons.

---

V.S. NAIPAUL, *HALF A LIFE*, 2001.

*Proposition de traduction :*

*La moitié d'une vie*

*Il partit en bateau. Et tout dans ce voyage l'effrayait tant – la taille de son propre pays, les foules dans le port, le nombre de bateaux, l'assurance des gens sur le navire – qu'il se trouva peu disposé à parler, d'abord par pure inquiétude, et ensuite, lorsqu'il découvrit que le silence lui donnait de la force, par principe. Alors il regarda sans tenter de voir et il entendit sans écouter ; et encore plus tard – juste comme après une maladie on peut arriver à se souvenir de tout ce qu'à l'époque on n'avait qu'à moitié remarqué – il devait découvrir qu'il avait emmagasiné tous les détails de cette première et prodigieuse traversée.*

*Il savait que Londres était une grande cité. Son idée d'une grande cité était une féerie de splendeur et d'éblouissement, et quand il arriva à Londres et commença à parcourir ses rues il se sentit déçu. Il ne savait pas ce qu'il regardait. Les petits fascicules et dépliant qu'il trouva ou acheta dans les stations de métro n'aidaient pas ; ils assumaient que les attractions locales dont ils parlaient étaient célèbres et bien comprises ; et en fait Willie ne connaissait de Londres guère plus que le nom.*

*Les deux seuls lieux de la ville dont il eût entendu parler étaient le Palais de Buckingham et le Coin des Orateurs. Il fut désappointé par le Palais de Buckingham. Il trouvait que le palais du maharadjah dans son propre état était beaucoup plus grandiose, davantage comme un vrai palais, et ceci lui donna l'impression, dans un petit coin de son cœur, que les rois et les reines d'Angleterre étaient des imposteurs, et le pays un peu du toc. Sa déception devint une sorte de honte – de lui-même, de sa crédulité – quand il se rendit au Coin des Orateurs. Il avait entendu parler de cet endroit dans le cours de culture générale de l'école de la mission et il avait disserté dessus avec assurance dans plus d'un examen de fin de trimestre. Il s'attendait à de grandes foules radicales et hurlantes, comme celles auxquelles l'oncle de sa mère, le boutefeu des arriérés, s'adressait d'habitude. Il ne s'attendait pas à voir des gens épars et désœuvrés autour d'une demi-douzaine d'orateurs, alors que les grands autobus et les voitures roulaient constamment devant avec indifférence. Certains orateurs avaient des idées religieuses très personnelles, et Willie, se rappelant sa propre vie chez lui, se dit que les familles de ces hommes pouvaient bien être contentes de les voir débarrasser la maison l'après-midi.*

V.S. Naipaul a obtenu le prix Nobel pour son œuvre consacrée à l'analyse du post colonialisme et de ses dégâts, sous forme d'essais ou de romans plus ou moins autobiographiques. Ce texte est caractéristique par son évocation à la fois poignante, ironique et subtile du sentiment d'étrangeté, au sens de : se sentir étranger.

Le titre est ambigu en anglais où il signifie à la fois la moitié d'une vie et une demi-vie, car Naipaul voit l'ancien colonisé comme amputé d'une partie de lui-même, ceci étant le prix à payer pour l'intégration. En français, il faut opter pour l'un ou pour l'autre.

Les principaux problèmes résidaient dans les nuances du vocabulaire. « He went » peut donner soit il partit ou il voyagea ; « ship » est soit bateau soit navire, mais ce dernier terme ne convient pas à l'époque. L'Angleterre étant une île, le vocabulaire maritime est plus abondant en anglais qu'en français ; « port » et « harbour » se traduisent tous les deux par port, on peut supprimer le deuxième mot pour éviter une répétition, sans perte de sens.

« Policy » signifie politique mais aussi stratégie et même principe, préférable ici car le personnage tente de surmonter ainsi le sentiment du déracinement.

Il était indiqué de traduire Buckingham Palace et Speakers' Corner, il vaut mieux toujours traduire le plus possible, même quand l'expression anglaise est également employée en français.

Les candidats ont eu du mal avec « general knowledge » pourtant évident, et également « end of term » que beaucoup ont compris comme terme et non trimestre.

La principale difficulté de vocabulaire était l'expression « firebrand of the backwards ». L'oncle du narrateur est un agitateur des intouchables. J'ai choisi boutefeux qui permet de garder le côté imagé, et le mépris évoqué par « backwards » peut se rendre par arriérés.

Le sens du texte paraît évident ; mais c'est dans la finesse de nuances du ressenti que réside surtout le talent de Naipaul, qui ne tombe jamais dans le pathos mais se cantonne plutôt dans la litote – du grand art. C'est cela qu'il fallait parvenir à rendre, seuls les meilleurs candidats y sont parvenus.

Les 10 copies s'échelonnaient de 6 à 15, avec une moyenne de 10.

## 11. VERSION ALLEMANDE (LVE 2)

Ende Februar 1932 reiste Heinrich Mann zu seinem jährlichen Winterurlaub nach Nizza; ein Jahr später kam er wieder in die Stadt, aber dieses Mal als Flüchtling. Etwa zehn Jahre zuvor hatte sich seine platonische Frankreich-Liebe in reale Erfahrung verwandelt; nun wurde das einstige Traumland zur rettenden Zuflucht. Sieben Jahre sollte der Aufenthalt hier dauern, ehe er unter dramatischen Umständen in sein zweites Exil, die USA, floh, in Begleitung seiner neuen Gefährtin, die ihm 1933 an die blaue Küste gefolgt war. Beide sollten Deutschland niemals wiedersehen.

Seit 1922 stand Heinrich Mann in regem Briefwechsel mit dem französischen Germanisten, Übersetzer und Literaturkritiker Félix Bertaux, eine Freundschaft, die bald auch Thomas Mann und die Seipen sowie den Sohn Pierre Bertaux einbezog. Bertaux hatte Heinrich Mann 1923 zu einem zehntägigen Intellektuellentreffen im burgundischen Pontigny eingeladen, wo sich der deutsche Frankreichschwärmer sehr verloren vorkam, da er keinerlei Beziehung zum dortigen literarischen Leben hatte. Dank Bertaux änderte sich das bald. Texte von Heinrich Mann wurden ins Französische übersetzt. Artikel von ihm erschienen in französischen Zeitungen und Zeitschriften, er wurde wiederholt zu Reden nach Paris eingeladen, bei denen er sich immer wieder für eine deutsch-französische Aussöhnung und für ein vereintes Europa starkmachte. Das wiederum brachte ihm scharfe Angriffe von deutschen Nationalisten ein. Er lernte endlich Paris ein wenig besser kennen. Zudem machte er Ferienreisen nach Bayonne, Biarritz, Royan und in die Pyrenäen.

Seit 1927 wurden Artikel von ihm in der Zeitung *La Dépêche* abgedruckt, die in Toulouse erschien. Diese Zusammenarbeit wurde nach 1933 fortgesetzt und sicherte ihm eine Einkommensquelle. Im Herbst 1933 erschien eine kämpferische Aufsatzsammlung, und zwar zuerst auf Französisch (*La Haine*) und danach auf Deutsch (*Der Haß*). Im Exil zu leben bedeutete für ihn, mit literarischen und politischen Mitteln weiterzukämpfen.

Den Nazismus hatte er in Artikeln und Reden energisch bekämpft. 1931 hatte er zusammen mit Wilhelm Herzog im preussischen Innenministerium den Staatssekretär Wilhelm Abegg aufgesucht und einen Aktionsplan gegen die NSDAP vorgelegt. Eben dieser Politiker (...) ließ Heinrich Mann wissen, dass er auf einer schwarzen Liste der Nazis stünde.

MANFRED FLÜGGE, *DAS JAHRHUNDERT DER MANNS*, 2015.

Le texte proposé aux douze candidats de seconde langue était tiré de l'ouvrage de Manfred Flügge *Das Jahrhundert der Manns* publié en 2015 et traitait d'un des représentants d'une famille bien connue des étudiants : les Mann. Il s'agissait ici comme le titre l'annonçait sans ambages des rapports que Heinrich Mann entretenait avec la France et ce non seulement à partir de 1933. Le texte balayait en effet une vaste période et permettait d'analyser les différentes étapes de l'amour que Heinrich Mann vouait à la France.

Le premier paragraphe riche en détails spatio-temporels reprenait un thème classique, déjà proposé à l'École nationale des chartes : le sud de la France (*Nizza*, l. 2), région touristique (*Winterurlaub*, l. 2), se transforme en terre d'exil pour H. Mann (*diesmal als Flüchtling*, l. 3) et sa compagne en 1933. Les précisions chronologiques clairement indiquées, *1932* (l. 1), *1933 (ein Jahr später)*, l. 2), *Flüchtling* (l. 3), durée de l'exil en France (*sieben Jahre ... dauern*, l. 6-7), confirmaient l'arrière-plan historique du passage retenu.

Le deuxième paragraphe, axé sur les relations entretenues par Heinrich Mann et Felix Bertaux depuis 1922, abordait l'évolution de ces relations, leurs dimensions familiales (l. 13-14), le rôle majeur de F. Bertaux en vue d'assurer la notoriété de H. Mann (l. 19) : séjour à Pontigny (l. 15-16), traduction et publication d'articles (l. 19-21), invitations à Paris (l. 21-22) où H. Mann se fera le chantre de la réconciliation franco-allemande et d'une Europe unie (l. 23-24).

Le troisième paragraphe mettait en lumière la continuité de l'engagement politique de H. Mann entre la fin des années 20 et la dictature hitlérienne. Durant son exil, l'écrivain n'a de cesse de poursuivre sa lutte contre ce régime (l. 35).

Le dernier paragraphe confirmait, quant à lui, la nature de l'engagement de Heinrich Mann qui, en 1931, avait proposé un plan d'action contre le NSDAP (l. 38) et qui figurait sur la liste noire des nazis (l. 41).

*Jury* : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris.

Les difficultés grammaticales, peu nombreuses, n'ont guère perturbé les candidats à l'exception de trois points.

- La particule *vor* (l. 17) a dérouter de nombreux étudiants qui, ne percevant pas la signification fondamentale de ce mot, se sont allègrement fourvoyés. L'expression idiomatique *Es kommt mir schwierig vor* est pourtant fréquente.
- La conjonction de subordination *da* (l. 18) a parfois été confondue avec *daß* ou n'a pas – faute impardonnable – été identifiée comme conjonction de subordination causale par quelques candidats qui ont fait fi de la place du verbe.
- La préposition *dank* (l. 19) est à l'origine de quelques erreurs regrettables. Le mot figurait certes en début de phrase – d'où la majuscule –, il n'était en outre pas suivi d'un groupe nominal au génitif ou au datif, toutefois il ne s'agissait évidemment pas du substantif *Dank* mais bien de la préposition *dank* : grâce à.

Les difficultés lexicales ont en revanche perturbé de nombreux candidats.

Indications géographiques :

- *Nizza* (l. 2) est resté tel quel dans deux copies.
- *Die blaue Küste* (l. 9) n'a été rendu par Côte d'Azur que dans la moitié des copies. Le jury a malheureusement trouvé une erreur étonnante, « côtes (sic) couleur azur », une omission ou des confusions réelles : « désert bleu », « vague bleue », « écusson bleu », « traversée bleue » (sic).
- *Im burgundischen Pontigny* (l. 16) a également désorienté quelques candidats. Les origines géographiques ou destinations touristiques pouvaient certes favoriser certains mais la culture générale, les connaissances architecturales ont souvent permis aux étudiants de proposer une traduction élégante « à Pontigny, en Bourgogne ». Les *Décades de Pontigny* n'ont pourtant été mentionnées dans aucune copie alors que *zehntägig* (l. 15) a été fort bien compris.

Confusions classiques liées à des mots semblables : *einzig* (l. 5) a été confondu avec *einzig*, *floh* (l. 8) avec *flog*, *Küste* (l. 9) avec *Wüste* ; *Frankreichschwärmer* (l. 17) a été rattaché au substantif *Wärme* ; *wiederholt* (l. 22) ne signifie pas *wieder* ; *Aussöhnung* (l. 23), réconciliation, ne doit pas être traduit par filiation.

Lacunes réelles : des erreurs caractérisées ont été relevées sur des termes pourtant relativement simples tels que *Aufenthalt* (l. 6), *fortsetzen* (l. 31), *Quelle* (l. 32), *Herbst* (l. 32) ou sur une tournure certes plus complexe, *und zwar* (l. 33), où *zwar* ne devait nullement être relié à *zwar ... aber*.

Manque de culture générale : si le jury a pu faire preuve d'une certaine indulgence pour un anachronisme, *Flüchtling* (l. 3) malencontreusement traduit par « migrant », il a en revanche été stupéfait de constater que les lignes 12 et 13 ont été fatales à plusieurs candidats qui ont revisité les constellations familiales des Mann et des Bertaux. Il était dans plusieurs copies évident que les étudiants ignoraient que Heinrich Mann est le frère aîné de Thomas Mann.

Comme toujours, le jury rappelle que l'orthographe, la maîtrise des conjugaisons, des accords et la prise en compte des fameux petits mots, *etwa* (l. 3), *nun* (l. 5), *zudem* (l. 26), *eben* (l. 40), constituent des éléments non négligeables dans l'appréciation de la qualité d'une copie. Il souligne également qu'un manque de concentration peut altérer le contenu du texte original. C'est ainsi que *Royan* (l. 27) est devenu « Rennes » dans une copie et que *nach 1933* (l. 31) a été transformé en *bis 1933* dans plusieurs traductions... Une relecture attentive s'impose donc en fin d'épreuve.

La moyenne s'élève à 10,91. Les notes vont de 04 à 17.

## 12. VERSION ESPAGNOLE (LVE 2)

—Cuando muera, entiérrame lo mejor que puedas y ponme una cruz, aunque sea de piedras.

El chico dejó de limpiar.

—No se va a morir.

—Claro que me voy a morir. ¿Me pondrás la cruz?

La visión que el muchacho tenía de la llanura desde aquella sombra miserable se volvió acunsa. Las leves ondulaciones del terreno, los restos de la acequia y las montañas a las que se dirigían se deformaron en sus ojos.

—¿Me pondrás la cruz?

—Sí.

Esperaron amodorrados a que el sol perdiera fuerza y entonces reemprendieron la marcha. El chico le había puesto al viejo su chaqueta por encima de los hombros. Un par de horas después divisaron la alberca. Ninguna señal del tullido en la distancia. El chico pensó que quizá había conseguido arrastrarse hasta algún pilar de acequia para protegerse del sol. Avanzaron hasta que pudieron abarcar todo el espacio alrededor del punto en el que debía estar el hombre y no hallaron restos de él. El niño cubrió el rozal y salió corriendo hacia la alberca. El

ninguno de los pilares derruidos del canal. Inspeccionó el borde del camino en busca del lugar exacto en el que lo había abatido y no tardó en encontrar pequeñas manchas de sangre sobre algunas lajas y, un poco más allá, la piedra angulosa con la que le había dado al burro. También encontró las huellas de, al menos, dos caballos, y vio cómo la tierra del talud lateral estaba levantada en varios puntos. Siguiendo las señales de las herraduras descubrió que los caballos se habían separado y que uno había partido hacia el norte y el otro hacia el sur. A un lado del camino, restos frescos de estiércol. Llegaron el pastor y las cabras.

—Ya no está aquí —dijo, y señaló con la barbilla al montón de mierda.

Pasaron la noche dentro de la alberca. El círculo tenía una brecha que llegaba hasta el suelo y por ella, el niño ayudó al viejo a entrar. El fondo ardiente les devolvía el calor del sol absorbido durante el día, pero lo prefirieron al suelo pedregoso de los alrededores. Cenaron leche de cabra y, mientras masticaban las raíces que el chico había descortezado por la mañana, el pastor se quedó dormido. Durante el día, el viejo apenas había hablado y, salvo el rano que el niño había estado limpiándole las heridas, no se había quejado en ningún momento. La noche, sin embargo, fue diferente. Al poco de dormir, el hombre empezó a gemir y ya no paró hasta casi el amanecer. El chico asistió al delirio con una mezcla de pena y sopor.

JESÚS CARRASCO, *INTEMPERIE*, 2013.

Neuf candidats seulement ont composé en LV2 B espagnol pour cette session 2016, soit moins de la moitié que lors de la session précédente. Le jury avait déjà noté que les résultats obtenus étaient très hétérogènes. Ils le demeurent. L'écart entre les très bonnes copies et les plus faibles s'est creusé au surplus, les copies moyennes ayant disparu. Deux copies obtiennent 18 et 15/20 ; deux autres,

*Jury* : Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Fabrice QUERO, maître de conférences à l'Université Paris-Est Marne la Vallée.

les notes de 08 et 07/20 ; enfin quatre copies sont comprises entre 02 et 04,5/20. Dans cette baisse du nombre de candidats ayant composé sur cette épreuve – ainsi que dans la chute générale des résultats –, le jury ne veut voir que des phénomènes conjoncturels. La version de LV2 B est un exercice exigeant, à l'aune des autres épreuves du concours. Seuls des candidats bien préparés peuvent prétendre tirer leur épingle du jeu. Mais l'expérience des sessions précédentes démontre qu'un travail régulier sur la langue espagnole et une pratique avertie de la traduction conduisent à des résultats tout à fait satisfaisants.

Le passage d'*Intemperie* (2013) de Jesús Carrasco retenu cette année restitue parfaitement l'esprit de ce premier roman unanimement salué par la critique. Il est tout en dépouillement et en sécheresse. Une accablante chaleur pèse sur l'enfant et le vieillard qui, après deux heures de marche, ont trouvé refuge sous le pilier d'un canal d'irrigation. Entre l'enfant – qui seul est poursuivi en vérité – et le vieux berger à l'agonie (improbable compagnon de route), s'engage un bref et funeste dialogue. Dans le récit, l'enfant inspecte les alentours à la recherche des traces des hommes à ses trousses avant d'entourer le vieillard moribond de ses soins. D'une syntaxe assez limpide, cet extrait d'*Intemperie* contenait cependant plusieurs termes dont on n'attendait pas forcément des candidats qu'ils en connaissent la traduction exacte, mais qu'ils en comprennent le sens en s'imprégnant de l'atmosphère si singulière qui caractérise l'ouvrage.

Seules deux copies ont réussi à proposer une traduction satisfaisante, sans éviter toutefois des contresens sur « *acequia* » rendue par « plantation d'oliviers » ou « pierres » ou encore sur « *alberca* » devenue, de façon incongrue, « moulin » ou « auberge ». Il ne s'agit assurément pas de contresens véniels. Dans leur ensemble, ces deux copies parviennent néanmoins à proposer une traduction qui rend justice au passage du roman de Carrasco, parfois avec une certaine finesse. Le jury salue, à titre d'exemple, la traduction de « *ponme una cruz, aunque sea de piedra* » par « mets-moi une croix, même si elle est faite de pierres. », puisqu'il ne s'agit pas d'ériger une croix mais bien d'en dessiner une sur le sol en alignant des pierres. Le reste des copies offre, hélas, un éventail assez complet des fautes qu'il était possible de commettre et des pièges dans lesquels on pouvait tomber. La méconnaissance du lexique de base a parfois conduit à de véritables non-sens : « la vision que le jeune homme avait de la *faim* depuis cette ombre misérable devint (*sic*) floue. », pour « la *visión* que el muchacho tenía de la *llanura* desde aquella sombra miserable se volvió acuosa. » ; « el pastor y las cabras » rendu par « le prêtre et les

chèvres. » Dresser un catalogue de ces erreurs, qui pourraient faire sourire si elles ne pénalisaient tant les candidats, ne présente pas d'intérêt. En revanche, on ne saurait trop conseiller à ces derniers, comme dans les rapports des sessions précédentes ainsi que dans la partie consacrée à la LV1 A, de s'astreindre à l'apprentissage du vocabulaire de base, activité régulière qu'il convient de conjuguer avec la lecture de textes espagnols authentiques, tant littéraires que journalistiques.

Il n'y a pas que l'incompréhension du texte qui ait tiré les résultats d'un grand nombre de copies vers le bas. L'incorrection du français explique, pour bonne part, les notes si basses. La morphologie verbale a été particulièrement malmenée : « ils *attendèrent*... ils se *remettèrent* », « le garçon avait *prit* le sac du vieux », Les accents circonflexes semblent éparpillés au gré du vent sur les formes verbales : « jusqu'à ce qu'ils *püssent* » ; « l'endroit où aurait *du* se trouver l'homme ». La syntaxe échappe parfois au contrôle du traducteur (« jusqu'à ce qu'ils puissent apercevoir tout l'espace autour du point duquel l'homme devait être »). À cela, il faut ajouter le catalogue des fautes d'orthographe dans lequel figurent des classiques du genre (« abris », au singulier, il va sans dire, « macabé », « courrant », « délir »).

Il n'est point besoin de dresser la liste exhaustive de ces fautes pour sensibiliser les candidats au fait que la version est un exercice où la connaissance de la langue étrangère n'est rien sans la maîtrise de la sienne propre. Bien sûr, les épreuves de tout concours ont pour vocation de séparer les meilleurs candidats des autres. Il n'est pas concevable que pour celui de l'École nationale des chartes, cette répartition se fasse parfois principalement sur la maîtrise de la langue maternelle.

### 13. VERSION ITALIENNE (LVE 2)

*[...] Che sia in giardino a leggere un libro, che sia nel salone a fare i conti con Raffaele Cuffa, che sia in biblioteca a studiare l'inglese, Saro se lo trova sempre davanti, sbucato dal nulla, in procinto di sparire nel nulla.*

*Sempre lì a fissarla con occhi accesi e dolci che supplicano una risposta. E Marianna si stupisce che quella devozione duri, si faccia più ardita e insistente ogni giorno che passa.*

*Il signor marito zio l'ha preso a benvolere e gli ha fatto fare su misura una bella livrea dai colori della Casa, blu e oro. Il codino con gli ballon-*

*zola più dietro l'orecchio, striminzito come una coda di topo. Una ciocca di capelli neri e lucidi gli scivola sulla fronte e lui se la tira indietro con un gesto spigliato e seducente.*

*C'è solo un luogo dove lui non può entrare ed è la camera da letto padronale ed è lì che lei si rifugia sempre più spesso con i suoi libri, sotto gli occhi enigmatici delle chimere, chiedendosi se lui oserà continuare a cercarla.*

*Ma ogni tanto si scopre a scrutare giù in cortile aspettando il suo arrivo. Le basta vederlo passare con quel suo passo ciondolante e vago per mettersi di buon umore.*

*Pur di non incontrarlo si era perfino decisa ad andare a stare a Palermo per qualche tempo nella sua casa di via Alloro. Ma una mattina l'aveva visto arrivare sulla carrozza del signor marito zio, ritto in piedi sul predellino posteriore, allegro e ben vestito: il tricorno piantato sui ricci neri, un paio di scarpini luccicanti, ornati da una fibbia di ottone.*

*Fila dice che si è messo a studiare. L'ha raccontato a Innocenza che l'ha spifferato a suor Felice che l'ha scritto in un foglietto alla madre: "Iddu impara a scrivere per parlarci con vuscienza"<sup>12</sup>". Non si sa se detto con malignità o ammirazione<sup>13</sup>.*

*Oggi piove. La campagna è velata: ogni cespuglio, ogni albero è zuppo d'acqua e il silenzio di cui è prigioniera pare a Marianna più ingiusto del solito. Una nostalgia profonda dei suoni che accompagnano la vista di quei rami brillanti, di quella campagna formicolante di vita la prende alla gola. Come sarà il canto di un usignolo? L'ha letto tante volte nei libri che si tratta del canto più soave che si possa immaginare, qualcosa che fa tintinnar eil cuore. Ma come?*

*La porta si apre come in certi incubi, spintá da una mano sconosciuta. Marianna la guarda muoversi lenta, senza sapere cosa ne verrà fuori: una gioia o un dolore, una faccia amica o nemica? [...]*

---

DACIA MARAINI, *LA LUNGA VITA DI MARIANNA UCRIÀ*, 1990

Trois candidats ont passé l'écrit. Le texte à traduire était extrait de *La lunga vita di Marianna Ucria* (1990) de Dacia Maraini. Le texte ne présentait pas de grosses difficultés grammaticales. Un candidat a très bien réussi l'épreuve, en

---

12. Eccellenza

13. Lui

*Jury* : Mme Stefania CUBEDDU, chargée de cours à l'Université de Paris-Ouest ; M. Walter ZIDARIC, professeur à l'Université de Nantes.

démontrant en outre une excellente maîtrise du français. Des deux autres candidats un seul a obtenu la moyenne en raison d'un vocabulaire insuffisant en italien qui a compromis la bonne compréhension du texte en lui faisant produire un nombre de faux-sens et d'impropriétés important.

Parmi les termes qui ont posé un problème de compréhension aux candidats : *striminzito, coda di topo, spigliato, fibbia...* Nous conseillons aux candidats de ne pas prendre de liberté avec le texte original et de le traduire, dans les limites du possible, de la manière la plus fidèle tout en évitant les calques d'expressions propres à chaque langue.

## 14. VERSION PORTUGAISE (LVE 2)

Tempo houve em que Lisboa não tinha esse nome. Chamavam-lhe Ollisipo quando os Romanos ali chegaram, Ollisibona quando a tomaram os Mouros, que logo deram em dizer Aschbona, talvez porque não souberam pronunciar a bárbara palavra. Quando, em 1147, depois de um cerco de três meses, os Mouros foram vencidos, o nome da cidade não mudou logo na hora seguinte: se aquele que iria ser o nosso primeiro rei enviou à família uma carta a anunciar o feito, o mais provável é que tenha escrito ao alto Aschbeuna, 24 de Outubro, ou Ollisibona, mas manca Lisboa. Quando começou Lisboa a ser Lisboa de facto e de direito? Pelo menos alguns anos tiveram de passar antes que o novo nome nascesse, tal como para que os conquistadores Galegos começassem a tornar-se Portugueses... [...]

Talvez não seja possível falar de uma cidade sem citar umas quantas datas notáveis da sua existência histórica. Aqui, falando de Lisboa, foi mencionada uma só, a do seu começo português: não será particularmente grave o pecado de glorificação... [...]

Naquele dia de Outubro, o então ainda mal iniciado Portugal deu um largo passo em frente, e tão firme foi ele que não voltou Lisboa a ser perdida. Mas não nos permitamos a napoleónica vaidade de exclamar: "Do alto daquele castelo oitocentos anos nos contemplam" – e aplaudir-nos depois uns aos outros por termos durado tanto... Pensemos antes que do sangue derramado por um e outro lados está feito o sangue que levamos nas veias, nós, os herdeiros desta cidade, filhos de cristãos e de mouros, de pretos e de judeus, de índios e de amarelos, enfim, de todas as raças e credos que se dizem bons, de todos os credos e raças a que chamam maus. Deixemos na irónica paz dos títulos aquelas mentes transviadas que, num passado não distante, inventaram para os Portugueses um "dia da raça", e reivindicuemos a magnífica mestiçagem, não apenas de sangues, mas sobretudo de culturas, que fundou Portugal e o fez durar até hoje.

Lisboa tem-se transformado nos últimos anos, foi capaz de acordar na consciência dos seus cidadãos o renovo de forças que a arrancou do marasmo em que caíra. Em nome da modernização levantam-se museus de betão sobre as pedras antigas, transformam-se os perfis das colinas, alteram-se os panoramas, modificam-se os ângulos de visão. Mas o espírito de Lisboa sobrevive, e é o espírito que faz eternas as cidades. Arrebatado por aquele louco amor e aquele divino entusiasmo que moram nos poetas, Camões escreveu um dia, falando de Lisboa: "...cidade que facilmente das outras é princesa". Perdoemos-lhe o exagero. Basta que Lisboa seja simplesmente o que deve ser: culta, moderna, limpa, organizada – sem perder nada da sua alma. E se todas estas bondades acabarem por fazer dela uma rainha, pois que o seja. Na república que nós somos serão sempre bem-vindas rainhas assim.

José Saramago, *O Caderno, Lisboa, ed. Caminho, 2009* [2ª edição], p. 19-23.

Comme en 2014 et 2015, un seul candidat a composé : il a obtenu la note de 16/20.

Jury : Mme Myriam BENARROCH,  
maitre de conférences à l'Université  
Paris IV-Sorbonne ; Mme Ilda MENDES,  
maitre de conférences à l'Université  
Paris III-Sorbonne-Nouvelle.

### III. ÉPREUVES ORALES DES SECTIONS A ET B

#### 1. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION A)

*PROGRAMME : DE LA GAULE DU IV<sup>e</sup> SIÈCLE À LA FRANCE DE LA FIN  
DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE.*

Les vingt-six candidats admis à l'oral se sont présentés à l'épreuve. La moyenne générale des résultats s'établit cette année à 10,88, ce qui améliore d'un point la moyenne de l'an dernier (9,9) et nous ramène à un niveau proche de celui de 2012 (11,11). Les notes s'échelonnent de 4 à 19. Quinze candidats (contre 11 seulement sur 24 admissibles en 2015) ont obtenu une note supérieure à la moyenne, et le jury a eu le plaisir de délivrer six notes au-dessus de 14. La part des résultats très faibles a chuté de plus d'un tiers par rapport à 2015 (sept prestations inférieures à 8 contre onze l'an dernier). Ces signes sont encourageants.

Comme de coutume, les sujets proposés étaient variés, volontiers larges, et les thématiques relevant du programme d'écrit y ont tenu toute leur place. Un tiers des sujets couvrait l'ensemble de la période médiévale, ce qui devait limiter l'effet d'impasses chronologiques. Pour autant, le jury a constaté une fois encore que la qualité d'un exposé ne dépend pas de la nature ni de la « difficulté » présumée du sujet. Des sujets *a priori* insolites, au regard de la « culture » propre au concours, ont ainsi suscité de très belles prestations, nourries et réfléchies, où des candidats ont allié une réelle culture historique à un savoir-faire de bon aloi dans la mise en place des informations. En revanche, des sujets « classiques » – tout genre confondu : biographie royale, monographie régionale, synthèse d'histoire religieuse ou culturelle – ont étrangement dérouté les candidats, laissant apparaître d'inquiétantes ignorances des données institutionnelles de la période, de la formation des entités politiques (le *regnum Francorum* carolingien, l'« Empire » plantagenêt, les grandes principautés), ou tout simplement les scansions majeures de l'histoire monastique.

Quelques défauts récurrents sont à relever. Trop de candidats ont tendance à défigurer ou appauvrir le sujet proposé en cherchant à toute force à le faire « coller » à une fiche de préparation ; procédant ainsi, ils s'interdisent d'« écouter » les résonances du sujet et de leur attirer les connaissances à mobiliser. Certaines prestations ont pâti d'une mauvaise compréhension des termes du sujet (« gouver-

*Jury* : M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS) ; Mme Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

ner », « rituels royaux », « vie intellectuelle »), quand ce n'est pas une problématique qui s'avère méconnue, alors qu'elle figurait au programme d'écrit (« la croissance agricole du haut Moyen Âge »). Par ailleurs, il est curieux – s'agissant de candidats du concours A – de constater de graves anachronismes : on transfère ainsi au XII<sup>e</sup> siècle les phénomènes monastiques et culturels du siècle suivant (Mendiants, universités, béguinages). Dans le déroulement de l'exposé, le recours aux formules historiographiques creuses semble moins envahissant, mais brandir des noms d'historiens visiblement non fréquentés est une mauvaise habitude dont le pli perdure. Terminons par une remarque préoccupante : la localisation des villes, cours d'eau, îles et « pays » cités est trop souvent floue voire scandaleusement erronée : Noirmoutier et Quentovic ont été situés en Normandie, Trèves et la Moselle en Flandre. Il est urgent de redresser la barre.

En général, les candidats ont tenu le temps imparti, les exposés mal calibrés étant plus souvent courts que longs ; notons toutefois que l'acharnement à tenir les quinze minutes s'avère contre-productif quand le discours trop pauvre se fait bavardage et fait souffrir le jury comme le candidat ; une prestation écourtée d'une ou de deux minutes n'est pas une catastrophe annoncée. La technique de l'exposé est généralement maîtrisée. Lors de l'entretien, les candidats doivent répondre clairement aux questions précises qui leur sont posées, sans contorsions ni échauffement du genre « cela a rapport avec ». L'aveu d'ignorance n'est pas une faute.

*Sujets tirés et notes : Clovis (15) – Le monachisme dans la Gaule mérovingienne (12) – Charles le Chauve (05) – Gouverner à l'époque carolingienne (07) – La renaissance carolingienne (09) – La « croissance agricole » du haut Moyen Âge (06) – La vie intellectuelle en France au XII<sup>e</sup> siècle (04) – Le monachisme en France au XII<sup>e</sup> siècle (06) – Écoles et enseignement avant les universités (10) – Des incursions des Vikings à l'intégration du duché de Normandie au domaine royal (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) (07) – La puissance flamande (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) (08) – Le comté et la ville de Toulouse (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) (15) – La mémoire des morts (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) (12) – Rois et princes dans la France capétienne (15) – Les rois de France et la croisade (07) – Les rituels royaux, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle (11) – Les révoltes urbaines à la fin du Moyen Âge (13) – Les juifs en France au Moyen Âge (18) – Historiens et chroniqueurs au Moyen*

*Âge (16) – Paris au Moyen Âge (08) – Voyages et déplacements dans la France médiévale (08) – Innovations et mutations techniques au Moyen Âge (14) – L'alimentation dans la France médiévale (12) – La vigne et le vin dans la France médiévale (14) – L'habitat rural et le village (12) – L'homme et l'environnement au Moyen Âge (19).*

## 2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION B)

*PROGRAMME : INSTITUTIONS, POUVOIRS ET POLITIQUE EN FRANCE, DE LA FIN DU X<sup>e</sup> SIÈCLE À LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XI.*

*Jury* : M. François BOUGARD,  
directeur de l'Institut de recherche et  
d'histoire des textes (CNRS) ;  
Mme Danielle JACQUART,  
directrice d'études à l'École pratique  
des hautes études ;  
M. Laurent MORELLE,  
directeur d'études à l'École pratique  
des hautes études.

Vingt-candidats ont été admis à l'oral. La moyenne des prestations s'élève à 10,6, en hausse de plus d'un demi-point par rapport à 2015 (10,05), retrouvant le niveau de 2012 (10,62). L'éventail des notes s'étend de 5 à 16, plus étroit qu'en 2015 (entre 2 et 17), avec douze notes supérieures à 10 (note non attribuée), résultat équivalent à celui de 2015 ; comme l'an dernier, huit notes supérieures ou égales à 13 ont été attribuées. La hausse de la moyenne traduit un nombre moindre d'exposés très insuffisants.

Les sujets proposés, de tout type, se tenaient dans un registre « classique », et à niveau de généralité suffisant pour permettre à chacun de s'exprimer quelle que fût l'épaisseur de ses connaissances. Sauf exceptions, le temps de parole est apparu bien maîtrisé, de même que la capacité à organiser le propos ; les candidats s'expriment pour la plupart clairement, sans excès ni tics de langage.

Quelques défauts sont récurrents. Le premier est l'absence de repère géographique, qui mène les candidats à situer leur propos dans un espace visiblement très incertain. Or l'énonciation de tout nom de lieu est une perche tendue au jury. Celui-ci l'a prise de manière d'autant plus systématique à mesure que les réponses dévoilaient une faiblesse partagée ; si l'émotion de l'instant peut faire hésiter à situer précisément Compiègne ou l'abbaye de Clairvaux, il est plus étonnant d'entendre que Cîteaux se trouve « en Sardaigne ? ». Un autre travers est d'user d'expressions à succès puisées dans l'historiographie, riches de sens pour l'auteur qui les a forgées mais dont l'effet s'annule par la répétition et l'usage impropre eu égard au sujet traité : combien de « réassurance des princes » et combien peu de candidats capables de dire ce qu'est une principauté ! Il faut savoir s'affranchir du manuel et de ses notes de cours et avoir eu la curiosité de regarder ailleurs. D'autres, encore, plaquent des fiches et détournent le sujet proposé pour que celui-ci se conforme à un savoir trop formaté.

Comme souvent, les sujets d'apparence compliquée ou à l'intitulé pouvant paraître déroutant se sont avérés les plus « payants », en ce qu'ils exigent une mobilisation plus originale des connaissances. Cela ne signifie pas que les

questions plus attendues sont plus sévèrement jugées ; mais le jury est en droit d'attendre que le plus simple soit bien connu. Une dernière recommandation concernant l'entretien : la règle d'or est celle de la précision dans la réponse à une question précise. Un aveu d'ignorance est préférable au flou artistique.

*Sujets tirés et notes : Les élites et leurs pouvoirs à partir du XII<sup>e</sup> siècle (06) – La cathédrale, lieu de pouvoir, lieu de savoir (de l'avènement d'Hugues Capet à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle) (16) – Les rois de France et les papes, jusqu'à la mort de Philippe le Bel (16) – Guerre et État dans la France des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (15) – La France et le Grand Schisme d'Occident (12) – Les théories politiques sous Charles V et au-delà (14) – La politique des apanages : origine et évolution (07) – Révoltes et rebellions dans la France médiévale (07) – La paix : idéal et réalités (13) – Le pouvoir épiscopal (07) – La famille royale (08) – Pouvoir et sacré (11) – Roi souverain, roi suzerain (11) – Les successions royales (11) – Servir le roi (13) – Délibérer et agir en commun (06) – Réformer : l'idée et sa fortune dans le royaume (08) – Juger et punir (13) – Architecture et pouvoir (05) – Le pouvoir au village (13).*

### 3. HISTOIRE MODERNE (SECTIONS A ET B)

*PROGRAMME DE LA SECTION A : LA FRANCE, DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE À 1815.*

*PROGRAMME DE LA SECTION B : CONTESTATIONS, COMLOTS ET RÉVOLTES EN FRANCE, DE FRANÇOIS I<sup>er</sup> À NAPOLÉON I<sup>er</sup>.*

L'épreuve de l'oral a été globalement bien maîtrisée s'agissant du temps, même si certains candidats savent exposer, mais ne gèrent pas parfaitement le temps attribué. D'autres ont parlé moins longtemps que le temps dont ils disposaient, ce qui a parfois fait supposer qu'ils ne maîtrisaient pas suffisamment les connaissances nécessaires pour répondre à la question.

Dans l'ensemble, un nombre assez minime de candidats n'avait pas les éléments pour répondre aux questions posées. Dans plusieurs cas pourtant, les connaissances de base sont très incertaines, et témoignent d'une insuffisance de la

*Jury* : M. Frédéric BARBIER, directeur de recherche au CNRS (IHMC) et directeur d'études à l'École pratique des hautes études ;  
M. Olivier CHALINE, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ;  
M. Sylvio de FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

culture historique générale : les nobles ne constituent pas un corps parfaitement homogène (y compris après 1789) ; l'imprimerie n'est pas une invention du XVI<sup>e</sup> siècle ; les protestants ne sont pas calvinistes en 1517 ; le surintendant n'est pas le contrôleur général... Il est heureux d'avoir des connaissances en matière d'histoire littéraire ou d'histoire de l'art, et d'essayer de les mobiliser pour enrichir le propos, il est moins heureux de préciser que *les Provinciales* sont un roman. Des termes et expressions courantes pour désigner des réalités d'Ancien Régime ne sont pas connus précisément : la seigneurie, le fief, les officiers (et les commissaires), les parlements, les intendants, la haute justice, etc. Les éléments majeurs de la biographie de très grands personnages étaient parfois ignorés ou oubliés : peut-on parler de Napoléon I<sup>er</sup> sans même citer les noms d'Austerlitz, Iéna et Wagram ?

*Sujets tirés et notes en section A : Les ports français à l'époque moderne (13) – La monarchie et les parlements de François I<sup>er</sup> à Louis XVI (11) – Les régences, France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle (17) – Louis XIII (04) – La mort du roi, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle (13) – Le roi et ses ministres dans la France d'Ancien Régime (11) – La monarchie française et la mer aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (08) – La forme du régime politique en France (1770-1815) (12) – Le village dans la France d'Ancien Régime (09) – L'impôt dans la France d'Ancien Régime (07) – Le roi et la cour à l'époque louis-quatorzienne (07) – Pré-Réforme et Réforme en France, 1515-1562 (14) – La monarchie française et les lettres, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (09) – L'humanisme français au XVI<sup>e</sup> siècle (04) – Les résistances à la Révolution (10) – La Révolution française : rupture ou achèvement ? (08) – Le livre et l'imprimé en France, 1515-1789 (10) – La France et l'Espagne, 1598-1660 (05) – Les intendants dans la France d'Ancien Régime (03) – La philosophie des Lumières en France (05) – Le roi et les provinces dans la France d'Ancien Régime (11) – Les évêques de France, 1516-1801 (17) – François I<sup>er</sup> (05) – Louis XV (15) – Napoléon Bonaparte (05) – La France et le Saint-Siège (1516-1713) (15).*

*Sujets tirés et notes en section B : Les troubles frumentaires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (08) – La répression d'une émeute urbaine : mode d'emploi (10) – La Ligue (07) – Jansénisme et contestation (07) – Les troubles sous Louis XIII (13) – Les protestants et la monarchie, 1562-1598 (07)*

– Les résistances antifiscales aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (11) – Campagnes en révolte, 1559-1661 (19) – La Vendée (16) – L'iconoclasme au XVI<sup>e</sup> siècle (09) – La répression des mouvements de Réforme, 1517-1559 (12) – Paris frondeur (09) – La subversion par l'écrit, 1515-1815 (09) – Les troubles, 1788-1789 (10) – Troubles et contestation en France, du Directoire à la chute de Napoléon (08) – La noblesse contre le roi, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle (09) – Les «journées» pré-révolutionnaires et révolutionnaires à Paris (15) – La constitution et l'institution monarchique au XVIII<sup>e</sup> siècle (13) – Les parlementaires, entre le roi et les sujets (16).

## 4. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION A)

*PROGRAMME DE LA SECTION A : LA FRANCE, DU CONGRÈS DE VIENNE  
AU TRAITÉ DE MAASTRICHT.*

L'oral d'histoire contemporaine du concours A a laissé aux membres de la commission une impression de consternation. Si on met de côté une poignée de bons et très bons candidats qui ont été récompensés, le gros des admissibles, interrogé sur des questions rarement pointues, s'est signalé par une culture générale défaillante. Rien n'échappe à l'ignorance : ni la littérature ni les arts plastiques ni la musique ni la topographie parisienne. On se demande comment de tels candidats ont pu être sélectionnés à l'entrée des classes préparatoires, y rester deux ou trois ans et demeurer indemnes du minimum de savoir qui leur est demandé. Certes, l'emploi du temps des classes préparatoires laisse peu de temps au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, et la commission le sait, mais il faudrait ajouter au contenu de la formation ce qui s'enseigne en cours de lettres, ce qui se lit, se voit, s'entend pendant les moments de repos, bref ce que le candidat se constitue en réflexion personnelle.

Ou plutôt, ce qu'il est censé se constituer... Car l'épreuve d'histoire contemporaine offre un redoutable révélateur de l'échec des méthodes de travail psittacistes quand l'esprit de répétition se conjugue avec l'amnésie ou avec le vide de connaissances. D'année en année, le jury insiste sur la nécessité pour le candidat de proposer une réflexion qui le pose comme un futur historien et non comme un laborieux compilateur : il est clair que de telles exigences semblent être traitées

*Jury* : Mme Florence DESCAMPS, maître de conférences à l'École pratique des hautes études ;  
M. Bertrand JOLY, professeur à l'Université de Nantes ;  
M. Jean-Michel LENIAUD, directeur d'études à l'École pratique des hautes études et à l'École nationale des chartes ;  
M. Martin MOTTE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

avec désinvolture. Sauf exceptions chez les « très bons » candidats dans la bouche desquels savoir peut aller de pair avec saveur, le discours se refuse aux articulations chronologiques et se limite à un paradigme de thématiques qui, en deçà du basique — le politique — oublie l'institutionnel, le culturel, le social, l'artistique, le religieux, le topographique, le géographique, le géostratégique, l'économie etc. Contrairement à ce qui est recommandé chaque année, il écarte toute réflexion conceptuelle sur des notions aussi élémentaires que celles de rupture, continuité, crise — ne parlons pas d'herméneutique à la Koselleck —, évite soigneusement de définir les termes du sujet, ignore tout de la grande bibliographie — à titre d'exemple, analysant l'esprit de 1848, tel candidat s'en tient, de façon contestable, aux ouvriers tout oubliant d'évoquer le livre fameux de Louis Chevalier sur la question.

Le fond est donc, sauf exception, en deçà du médiocre, mais la forme est pire. La commission a pu apprécier, cette année, les différences qui opposent les candidats du concours A et ceux du concours B. Alors que les seconds ont gagné en aisance verbale et en clarté d'exposition, qu'ils osent une introduction problématisée et une conclusion vigoureuse, les premiers parlent sans vigueur ni désir de convaincre, n'articulent pas mieux leurs mots que leur pensée, s'effondrent au moment des questions dans d'inaudibles murmures quand ils ne savent pas. Sur le temps de l'exposé, dont on rappelle qu'il est fixé à 15 minutes, on dira qu'il doit être employé entièrement sauf à courir le risque sérieux d'une appréciation négative : la récitation en trois ou cinq minutes sur une scansion à toute allure et mal articulée d'un papier écrit pendant l'heure de préparation contribue à susciter à un effet déplorable et une appréciation négative du candidat. Quand les connaissances scolaires manquent et que les fiches ne sont plus d'aucun secours, c'est précisément le moment de mobiliser les ressources d'une culture générale que le jury est autorisé à penser acquise durant deux années de classes préparatoires. Le commentaire vif d'un tableau, d'un roman du XIX<sup>e</sup> siècle ou d'une scène d'un film du XX<sup>e</sup> siècle permet de poser une introduction, de donner du relief à un exposé qui risque de verser dans la platitude et ... de sauver les meubles en surprenant le jury !

Enfin, sur la qualité de la langue, il y aurait beaucoup à dire. Les « euh » à répétition, les tics de langage sont à pourchasser. On espère qu'on finira par rappeler aux candidats cette seule exigence : que la conjonction « après que » est suivie de l'indicatif et non du subjonctif ainsi que cela doit être expliqué en cours

de thème latin.

La moyenne des 26 candidats entendus en section A se monte à 10,52/20 ;  
les notes s'échelonnent entre 01 et 17.

*Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes : La Belle époque (Adolphe Thiers) (15,5) – La Commune, une nouvelle société (Raymond Poincaré) (10) – Le régime de Vichy : ruptures et continuités (l'Exposition coloniale) (10) – Les femmes en France au XX<sup>e</sup> siècle (le Ralliement) (02) – La France et son école, de la loi Guizot à la loi Debré (Louis XVIII) (13,5) – Le syndicalisme, 1864-1964 (Fachoda) (05) – La crise des années Trente (le Palais du Louvre) (13) – L'économie française, 1815-1870 (Guizot) (15,5) – Agriculture et agriculteurs en France de 1914 à 1995 (Jean Moulin) (15,5) – Charles de Gaulle (la tour Eiffel) (12,5) – L'Église catholique en France de 1870 à 1995 (le boulangisme) (04) – Les Trente Glorieuses : illusions et réalités (Charles Péguy) (02) – L'État et les arts, 1815-1986 (la ligne Maginot) (12) – Le PCF et la conquête du pouvoir, 1920-1981 (la séparation de l'Église et de l'État) (15) – L'Empire libéral (le 6 février 1934) (12,5) – La France et l'Allemagne, 1914-1995 (le 2 décembre 1851) (15,5) – Le nationalisme, de Boulanger à 1914 (les Cent-Jours) (02) – Être révolutionnaire en 1848 (Pierre Mendès France) (11) – Intérêts et sentiments dans la politique étrangère de Napoléon III (Aristide Briand) (02) – Mai 1968 (Jules Ferry) (14) – La fin du rêve impérial, 1940-1962 (Charles Maurras) (15) – L'affaire Dreyfus, les deux France (le Paris d'Hausmann) (16,5) – Le socialisme à l'épreuve du pouvoir au XX<sup>e</sup> siècle (Louis Pasteur) (01) – La guerre de 1870-71 : un traumatisme durable (le congrès de Tours) (17) – La Monarchie de Juillet : triomphe ou échec de la monarchie libérale ? (Victor Hugo) (15,5) – Le radicalisme, 1869-1958 (André Malraux) (06).*

5.

## 6. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION B)

*PROGRAMME DE LA SECTION B : 1°. LA QUESTION DES NATIONALITÉS AU CŒUR DE L'EUROPE DU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE (1814-1871) ; 2°. LA FRANCE DE 1939 À 1995.*

*Jury* : Mme Florence DESCAMPS,  
maître de conférences à l'École pratique  
des hautes études ;  
M. Bertrand JOLY, professeur à l'Univer-  
sité de Nantes ;  
M. Jean-Michel LENIAUD,  
directeur d'études à l'École pratique  
des hautes études et à l'École nationale  
des chartes ;  
M. Martin MOTTE, directeur d'études  
à l'École pratique des hautes études.

Les candidats de la section B ont spécialisé leur attention sur les deux questions thématiques du programme, ce qui ne les exonère pas du devoir de rassembler de solides informations sur les arrières plans, les contextes et les périodes non étudiées. On rappelle ici qu'une question historique doit être étudiée sous un point de vue englobant qui rassemble et unit le plus possible d'interrogations, des plus habituelles aux plus nouvelles ; que le candidat ne doit pas se contenter du savoir administré pendant les cours, mais constituer ses propres dossiers et s'en servir pour se valoriser d'autant. En posant des questions diversifiées, la commission ne cherche pas tant à l'oral la preuve d'un savoir érudit que la garantie de se trouver en face d'esprits éveillés à la curiosité et aptes à transformer en réflexion historiographique des informations glanées au fil de « billebaudes » bibliographiques.

Sur le plan de la forme, il a semblé à la commission que les candidats ont entendu, pour beaucoup, les exhortations itératives et réitératives formulées les années précédentes. Une introduction s'ouvre sur un coup de projecteur qui stimule l'attention, définit une méthode en fixant le contenu des concepts et en rendant intelligibles les bornes de la chronologie et donne l'organisation du discours qui va suivre. Le développement indique clairement les grandes césures et insiste sur leur articulation logique. Le jury préfère qu'on éveille son attention par l'itération des têtes de chapitre qu'être noyé par l'interminable flux d'un robinet d'eau tiède provenant de la récitation nerveuse de fiches plus ou moins adaptées au sujet. Il apprécie aussi que le candidat, lorsqu'il lui est demandé de donner sa conclusion, sache arrêter son propos et passer à la dernière fiche qu'il s'est faite. De la sorte, il reste efficace et, non moins, évite d'impatienter ses scrutateurs.

Pour le reste, il est renvoyé à l'appréciation du concours A, en particulier pour ce qui concerne la nécessité de diversifier les thématiques, en particulier de prendre en compte l'une des plus « payantes » parce qu'insuffisamment exploitée, la dimension « culturelle » des questions.

La moyenne des 20 prestations est de 12,20/20, avec des notes qui vont

de 05 à 19.

*Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes : La place du PCF dans la société française (le carbonarisme) ( 17) – Valéry Giscard d'Estaing (la guerre des Duchés) (12) – La fin des paysans (Franz Liszt) (08) – La France et l'Allemagne depuis 1945 (Sadowa) (05) – La guerre de 1870-71 (Frédéric Chopin) (10) – La décolonisation, échec ou réussite ? (l'entrevue de Plombières ) (11) – Garibaldi (l'année 1962) (12) – L'école en France depuis 1945, une passion française (le rôle des chemins de fer dans les processus d'unification) (05) – La République et la guerre d'Algérie (la République de Venise) (19) – Napoléon III et les nationalités (André Malraux) (08) – La question romaine (l'OAS) (15) – Démocratie et nationalités (les nationalisations d'après-guerre) (08) – Les chrétiens et la vie politique française, 1940-1995 (l'attentat d'Orsini) (08) – Le pétainisme (la crise du Rhin en 1840) (13) – La France et les banlieues de 1945 à 1983 (Pie IX) (14) – Le rêve européen en France (Richard Wagner) (13) – Les socialistes, 1945-1988 (la Bavière et l'unité allemande) (07) – François Mitterrand (nationalités et littérature) (19) – La démocratisation culturelle (judaïsme et nationalités) (14) – L'utilisation de l'histoire dans les nationalités (Georges Brassens) (18).*

## 7. HISTOIRE DES ARTS (SECTION B)

### PROGRAMME : REPRÉSENTER LA DOULEUR, DU MOYEN ÂGE À NOS JOURS.

*Jury* : M. Basile BAUDEZ,  
maître de conférences à l'Université de  
Paris-Sorbonne ;

M. Philippe LORENTZ, directeur  
d'études à l'École pratique des hautes  
études ;

Mme Annabelle TÈNÈZE, conservateur  
du patrimoine, Musée départemental d'art  
contemporain de Rochechouart  
(Conseil général de Haute-Vienne).

Le jury a auditionné trois candidats. Les notes obtenues se sont échelonnées entre 05 et 10, ce qui témoigne d'un niveau général très peu satisfaisant.

Les trois dossiers traités à l'oral comprenaient les reproductions suivantes :

#### *Dossier 1.*

- Rogier van der Weyden (vers 1400-1464), *La Descente de croix*, huile sur bois, 220 x 262 cm, v. 1435 (Madrid, Museo del Prado)
- Jean-Baptiste Oudry (1686-1755), *Loup pris au piège*, huile sur toile, 130 x 162 cm, 1732 (Staatliches Museum Schwerin)
- Pablo Picasso (1881-1973), *Le Charnier*, huile et fusain sur toile 199.8 x 250.1 cm, Grands-Augustins, Paris, 1944-45 (The Museum of Modern Art, New York)

#### *Dossier 2.*

- *Le Martyre de saint Barthélemy*, Livre d'images de Madame Marie, vers 1285-1290 (BnF, nouv. acq. fr. 16251, fol. 67 v°)
- Niccolò dell'Arca (v. 1435-1494), *Déploration sur le Christ mort, détail*, terre cuite, 1463-1490 (Bologne, Santa Maria della Victoria)
- Robert Capa (1913-1954), *Mort d'un milicien (ou républicain) espagnol, 5 septembre 1936*, photographie

#### *Dossier 3.*

- *Crucifixion*, Sacramentaire, Allemagne, première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle (Berlin, Staatsbibliothek, Ms. lat. qu. 718, fol. 7 v°)
- Giambattista Piranèse (1720-1778), *Carceri d'invenzione*, pl. X : *Plate-forme aux prisonniers*, eau forte et burin, 1745-1750
- Auguste Rodin (1840-1917), *La Porte de l'Enfer*, bronze, 635 x 400 x 85 cm, 1880-v. 1890 (Musée Rodin, Paris)

L'épreuve orale en histoire de l'art a mis à jour de profondes lacunes chez tous les candidats et cette année a révélée de sérieux manques dans leur préparation, contrairement à un écrit plutôt satisfaisant. Le jury rappelle également

aux candidats la nécessité de tenter, en une ou deux phrases, d'élaborer en introduction et en conclusion un discours commun qui permette de lier les trois œuvres proposées.

Le jury a constaté avec stupéfaction une méconnaissance des artistes majeurs ainsi que des œuvres iconiques qui relèvent du thème de cette année. L'épreuve ne consiste pas en une reconnaissance d'œuvres, mais on attend des candidats à ce qu'ils puissent citer un certain nombre d'exemples fondamentaux pour établir des comparaisons valables avec les œuvres qui leur sont soumises en dossier. La chronologie s'est révélée plus qu'approximative (Piranèse, artiste du XVI<sup>e</sup> siècle), les grands mouvements artistiques mal connus (le cubisme en 1945), des thèmes entiers ignorés (l'art animalier). Encore une fois, l'épreuve orale doit être l'occasion pour les candidats de démontrer non seulement leur maîtrise de l'histoire de l'art occidental, mais également leur curiosité intellectuelle et artistique.

Plus généralement, les candidats doivent absolument accorder une plus grande attention aux œuvres qui leur sont proposées et apprendre à les regarder en détail. Le jury s'est étonné que, dans la plupart des cas, les candidats n'arrivent pas à décrire les scènes qui sont figurées et perdent trop de temps dans une analyse de composition qui n'apporte souvent rien à leur démonstration. On demande des historiens de l'art qu'ils exercent leur œil et puissent s'aider d'une observation fine des œuvres proposées pour élaborer des hypothèses de datation et d'attribution et une véritable démonstration.

Enfin, le jury déplore que les candidats ne semblent toujours pas maîtriser les techniques artistiques fondamentales. Les rapports des années précédentes ont pourtant insisté sur l'importance de l'analyse matérielle des œuvres qui sont soumises à l'oral. Il n'est pas possible qu'un candidat se présente sans pouvoir décrire, même sommairement, la technique de l'eau forte ou de la fonte à la cire perdue.

## 8. GÉOGRAPHIE (SECTION B)

### *PROGRAMME : Géographie des patrimoines et des patrimonialisations*

*Jury* : M. Christophe QUÉVA,  
maître de conférences à l'Université  
de Paris I-Panthéon-Sorbonne ;  
Mme Céline VACCHIANI-MARCUZZO,  
maître de conférences à l'Université de  
Reims Champagne-Ardenne.

Six candidat(e)s ont choisi la géographie comme épreuve orale, ce qui marque une augmentation par rapport à la session 2015 (5 candidat(e)s).

Le jury rappelle tout d'abord que les candidats doivent respecter la durée de leur exposé (15 min). Il tient aussi à souligner que les sujets proposés se doivent d'être analysés de façon explicite en introduction (définition exacte des termes, problématisation, annonce du plan), et s'appuyer ensuite sur la mobilisation à la fois de connaissances générales et théoriques mais aussi d'exemples, à différentes échelles. Le jury est souvent surpris par le manque de réflexion et de connaissances propres à la discipline géographique (absence de maîtrise des grands concepts de la géographie, aucune prise en compte des échelles spatiales et temporelles pour aborder les processus, etc.).

Un sujet a été traité de façon excellente (La patrimonialisation de la « nature », 19/20), la candidate proposant une très bonne analyse et compréhension du sujet, parfaitement ancrées dans la discipline géographique, des connaissances très bien articulées et appuyées sur des exemples très précis, tout en respectant scrupuleusement les 15 mn de temps de parole. Le temps de discussion avec le jury a, par ailleurs, été intelligemment mené.

Trois sujets ont été traités de façon relativement correcte, les candidats étant toutefois pénalisés soit par des exemples un peu foisonnants, soit par une argumentation assez confuse. Les sujets traités étaient les suivants :

- Habiter les espaces patrimonialisés, 11/20
- La patrimonialisation, source de risques et de conflits, 12/20
- Les enjeux de la patrimonialisation dans les espaces industriels, 10/20

Les autres sujets ont été moins bien traités, souvent par manque de connaissances, avec un plan mal construit et une problématique mal affirmée. Les échanges avec le jury n'ont pas permis de compenser les faiblesses de l'exposé. Ces sujets étaient :

- Le patrimoine rural, enjeu d'aménagement, 8/20
- Patrimoine et développement durable, 7/20
- L'eau et les territoires ruraux en France métropolitaine, 9/20

Quelques exemples parmi les sujets non tirés :

- Le patrimoine, entre conservation et transformation,
- Le patrimoine, objet et vecteur d'aménagement

## 9. VERSION LATINE (SECTIONS A ET B)

- Durée de préparation : 30 mn
- Durée de passage devant le jury : 30 mn
- Type de sujets : un texte à traduire. Le texte peut être accompagné de quelques notes de vocabulaire.
- Dictionnaire latin-français seulement autorisé pour les oraux de la section B.
- Devant le jury, le candidat traduit son texte sans ses notes de brouillon.

Les candidats ont été interrogés cette année sur Cicéron : le livre I du *De Officiis* et le livre II du *De Oratore*, tous les textes présentant un vocabulaire de base, mais requérant une solide construction préalable. Les candidats issus de l'écrit du concours B avaient des textes plus courts.

Une fois encore, le jury pourrait faire siennes les observations de méthode de l'an passé : nécessité de donner à la lecture un ton manifestant qu'on comprend le texte, de traduire par groupe de mots, de s'en tenir à une traduction et une seule. Il remarquera toutefois que *ut* est trop systématiquement traduit par « de telle sorte que », équivalence qui n'est pas neutre (contrairement au conditionnel, trop prudent cependant, pour rendre les relatives au subjonctifs) et souvent fautive, en particulier quand ledit *ut* est complétif, ce qui a arrêté, hélas, plusieurs candidats. Surtout, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur l'importance de la reprise par le jury. Malgré l'impression illégitime qu'elle a pu produire sur certains, elle n'est jamais animée de mauvaises intentions, mais vise soit à aller plus loin avec un bon candidat, soit à aider tel autre à améliorer une prestation moins satisfaisante. En convaincra-t-on les futurs candidats en les informant que l'attitude face à cette reprise a bien souvent creusé des écarts de notation significatifs entre prestations initialement proches ? De fait, tel candidat bien disposé, c'est-à-dire aux aguets devant les suggestions données par le jury, a pu augmenter une note initiale qu'érodait en revanche le blocage – quand ce n'était pas la méfiance – de tel autre. Rappelons enfin que si affirmer préalablement son

*Jury* : M. Guillaume BONNET, professeur à l'Université de Bourgogne ; Mme Pascale BOURGAIN, directrice d'études émérite à l'École nationale des chartes ; M. Frédéric DUVAL, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

ignorance du sens de tel ou tel mot a le mérite de la franchise, cet aveu révèle aussi qu'on est si peu entré dans le texte qu'on ne peut proposer tel sens qui pourrait convenir, et qu'il sera toujours temps, dans la discussion, de corriger au besoin. Il reste que le jury a entendu des oraux globalement d'une bonne qualité, et quelques très bonnes prestations dont une si remarquable qu'il a voulu oublier les menues erreurs pour lui donner la note de 19,5/20.

Sur 33 notes distribuées entre 19,5 et 3, neuf sont à 15/20 et au-dessus, et douze dépassent les 11/20. Six étaient franchement en dessous du lot. Le « cru » 2016 est, en ce qui concerne le latin, prometteur, tant pour l'École que pour le concours de l'an prochain.

## 10. VERSION GRECQUE (SECTION B)

*Jury* : M. Philippe HOFFMANN,  
directeur d'études à l'École pratique  
des hautes études ;  
Mme Brigitte MONDRAIN,  
directrice d'études à l'École pratique  
des hautes études.

Une candidate de la section B a été interrogée à l'oral, et a traduit un passage de *l'Éloge d'Hélène* d'Isocrate (§ 41-43), narrant l'épisode du jugement de Pâris-Alexandre. La traduction, tout à fait satisfaisante, a mérité la note de 17 sur 20.

## 11. ANGLAIS (SECTIONS A ET B)

*Jury* : M. Edward HUGHES,  
chargé de cours à l'École nationale  
des chartes ; Mme Catherine RIHOIT,  
maître de conférences émérite à  
l'Université de Paris IV-Sorbonne.

Les candidats choisissent entre un article de presse et un extrait littéraire (littérature britannique/américaine du XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> ou XXI<sup>e</sup> siècle). Après préparation, ils lisent à haute voix les premières lignes du texte avant de faire leur exposé, qui est suivi d'un échange avec le jury. Nous nous attendions à ce que les candidats fassent preuve d'une certaine culture générale – connaissance globale de l'actualité britannique/américaine pour les articles de presse, appréciation de base de la littérature anglophone pour les extraits littéraires. Cette culture générale n'est pas à confondre avec des souvenirs plus ou moins bien retenus des vieux cours de civilisation britannique ou de critique littéraire. On ne saurait suffisamment souligner que l'évaluation des candidats porte sur leur capacité à s'exprimer en anglais, et nullement sur ce qu'ils croient avoir appris sur le plan théorique.

La lecture d'une partie du texte nous a permis de constater que la prononciation de bon nombre de candidats est très mauvaise, allant jusqu'à l'incompréhensibilité totale. Trop de candidats confondent le fait d'avoir un accent (ce qui est inévitable) avec celui de prononcer tous les mots d'une langue étrangère

comme s'ils étaient des mots français. L'absence complète chez certains de notions de base quant à la prononciation anglaise est inadmissible. En revanche, il y a une bonne proportion qui prononcent bien, et par conséquent se font comprendre – la première exigence d'une épreuve orale. Exemples de mauvaise prononciation : *determined, crisis, etc.*

La qualité des exposés était très variable. Il y a trop de candidats qui n'ont pas appris à faire la différence entre un exposé à l'oral et un commentaire écrit. Lire son texte sans engager l'auditoire est inexcusable. Ceci dit, nous avons entendu bon nombre d'analyses pertinentes et intelligentes des textes. Il ne faut pas se borner à présenter le contenu du texte ; il faut aussi du contexte, et une appréciation de la part du candidat.

L'échange avec le jury est révélateur. Un candidat qui fait semblant de comprendre quelque chose sera toujours vite démasqué. Nous avons trop souvent posé une question sur un exposé pour découvrir que le candidat n'avait pas compris ses propres propos (Ex. « interior monologue »). Il y avait tout de même plusieurs candidats qui se sont livrés à un vrai échange vif et intéressant avec le jury ; ils ont été notés en conséquence.

Observations plus détaillées : il y avait beaucoup d'erreurs qui ne doivent pas s'entendre à ce niveau. Exemples : l'ajout d'un « s » à un adjectif ; mélanger « as » et « like » ; mauvaise utilisation de reflexive verbs (« understanding themselves » au lieu de « understanding each other ») ; confusion entre « used to + infinitif » et « to be used to + nom/gerondif » ; ignorance du bon usage du present perfect. Surtout, la distinction entre les dénombrables et les indénombrables, qui est fondamentale, n'est toujours pas comprise par trop de candidats.

Les notes allaient de 4 à 18, avec une moyenne de 12,3 pour les 33 candidats.

## 12. ALLEMAND (SECTIONS A ET B)

Cette année sept candidats se sont présentés à l'épreuve orale d'allemand (quatre en section A et trois en section B LV1). Comme dans le passé, les étudiants de la section A ont préféré opter pour l'article de presse alors que deux candidats de la section B ont choisi le texte littéraire. Les articles de presse tirés au sort provenaient de la *Neue Zürcher Zeitung*, de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*

*Jury* : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; Mme Sibylle SAUERWEIN, maître de conférences à l'Université de Paris VII-Denis-Diderot.

ainsi que des sites du *Spiegelonline* et de la *Deutsche Welle*. Les deux textes littéraires étaient extraits de *Die Liebe der Erika Ewald* de Stefan Zweig.

En ce qui concerne les compétences lexicales, le jury a relevé, outre des lacunes évidentes, un manque de précision tant dans l'emploi que dans la prononciation de certains mots. Parfois, le manque de vocabulaire pousse les candidats à calquer des expressions sur le français, ce qui donne lieu à bon nombre de gallicismes : on ne peut par exemple pas dire en allemand « *er hat es wieder gezeichnet* » pour mentionner qu'un auteur a retracé une évolution quelconque. Pour ce qui est de la précision, citons la confusion observée entre *jemanden belästigen* et *von etwas belastet sein*.

Quant à la prononciation, si par exemple le mot « série » existe bien en allemand, *die Serie*, il faut le prononcer autrement qu'en français : [ˈZeRIə], accent sur la première syllabe et voyelles de fin de mot distinctes. Par ailleurs, lors d'une prestation, le jury n'a dans un premier temps pas compris le terme employé à plusieurs reprises par un candidat, ne sachant s'il fallait comprendre *schade* ou *Schande*. Finalement, il semblait s'agir de l'anglais *shadow* à la place de l'allemand *Schatten*.

Des erreurs grammaticales ont également été préjudiciables à la qualité des prestations. Ainsi le genre du vocabulaire courant n'est parfois pas maîtrisé : *Ende* et *Konzert* sont des substantifs neutres et non des féminins ; en outre certaines terminaisons ne laissent place à aucun doute quant au genre du mot, le jury n'a donc guère apprécié « *ein Bewußtwerdung* » (sic). L'emploi du possessif a cette année encore été source d'erreurs : « *seinen Sohn* » alors que le possesseur est *die Mutter* ou bien « *ihre Gesellschaft* » avec pour antécédant *Deutschland*, c'est à dire un nom neutre. On notera également que les pluriels devraient être mieux mémorisés : *Kulturen* et non pas « *Kulture* », *Deutsche*, mais *die Deutschen* et non pas « *die Deutsche* ».

Quant aux déclinaisons, force est de constater qu'elles ne sont toujours pas bien assimilées. L'emploi du génitif reste particulièrement mal maîtrisé : « *der Blick der Erzähler* », *die Direktorin ein Museums* ». La déclinaison des masculins faibles est parfois méconnue : le candidat doit savoir que *Gedanke* devient *Gedanken* aux autres cas que le nominatif singulier. La déclinaison du mot *Herz* ne devrait pas être un problème.

Le jury recommande également aux candidats l'apprentissage systématique de la rection des verbes, des noms et des adjectifs, apprentissage par ailleurs

fort utile pour améliorer la richesse de l'expression. Une attention toute particulière devrait être portée à la maîtrise du passif action (emploi de l'auxiliaire *werden*).

Sur le plan des connaissances et de la culture générale, le jury constate toujours de graves lacunes concernant l'Allemagne de l'après-guerre : un candidat se doit de connaître la date de la construction du mur de Berlin !

Comme par le passé, il convient que les étudiants se préparent aussi bien à une lecture précise du document suivie d'un exposé synthétique qu'à un entretien plus libre. Lors de ce dernier, sont prises en compte tant la réactivité du candidat que ses compétences linguistiques.

Pour conclure, le jury ne peut que recommander la lecture régulière de la presse germanophone.

Les moyennes des deux sections sont proches : 12,87 en section A et 13 en section B.

### 13. ESPAGNOL (SECTIONS A ET B)

Pour l'épreuve orale, les candidats admissibles pouvaient choisir d'être interrogés sur un texte littéraire ou sur un texte de presse. Ces nouvelles modalités d'interrogation sont appliquées pour la quatrième année et tous les candidats maîtrisaient les modalités de l'épreuve. Rappelons-les une fois encore : après avoir fait connaître son choix au jury, le candidat dispose de 30 minutes pour prendre connaissance du texte et en préparer une explication. L'interrogation orale dure 20 minutes quant à elle. Elle doit permettre au candidat d'exposer son propos et au jury, de l'interroger. Il convient donc de ne pas dépasser 12 minutes d'exposé. Sur le plan méthodologique, le candidat jouit de la plus grande liberté afin de faire état de sa fine compréhension du texte littéraire ou du document de presse, de dégager la singularité du premier ou de discuter du sujet exposé dans le second. Au terme de l'exposé du candidat, le jury engage avec lui un dialogue qui n'a d'autre fin que de le conduire à améliorer sa prestation. Il convient donc de se montrer attentif et ouvert et de s'inscrire dans une véritable dynamique d'échange. Il ne s'agit en aucun cas d'un interrogatoire. Il est vivement recommandé aux candidats de s'entraîner à cet art de l'honnête conversation.

En raison de la diminution significative des candidats pour les épreuves

*Jury* : Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Fabrice QUERO, maître de conférences à l'Université Paris-Est Marne la Vallée.

écrites, le jury n'en a entendu que cinq, tous de LV1, trois en section A et deux en section B. Le choix des trois candidats de la section A s'est porté sur les articles de presse, tandis que ceux de la section B ont choisi le texte littéraire. Les sujets tirés ont été les suivants :

- « *La travesía de la igualdad* », tribune de Inmaculada Montalbán Huertas, parue dans *El País* du 25 novembre 2014.
- « La familia y una más », tribune de María Jesús Santesmases, parue dans *El País* du 17 mars 2016.
- Un extrait de *La voz dormida*, roman de Dulce Chacón paru en 2002.

Les résultats ont été honorables, voire très satisfaisants, dans l'ensemble, hormis pour deux prestations. La note la plus basse attribuée pour cette session (05/20) est due à une compréhension très partielle du texte littéraire. Le candidat s'est raccroché à quelques éléments confusément perçus pour bâtir un schéma de lecture plaqué ensuite sur le texte. Il devait affirmer, en conclusion, « todo es curioso, el lector no entiende lo que pasó » ... La langue approximative (jusque sur un plan phonologique) et très fautive donne à penser que l'espagnol a été choisi par dépit. Il faut dire, une fois encore, que les épreuves d'espagnol du concours de l'École nationale des chartes requièrent une préparation exigeante qui ne peut se limiter aux mois qui précèdent les épreuves. Pour les candidats francophones, elle doit être l'aboutissement d'un cursus complet dans cette discipline. La note de 07/20 a été attribuée à un candidat interrogé sur l'article « La familia y una más. » Deux barbarismes verbaux sont venus grever un espagnol déjà approximatif. C'est toutefois la faiblesse du commentaire proposé qui a le plus pénalisé le candidat. La difficulté à répondre aux sollicitations des membres du jury en seconde partie d'épreuve et à engager un véritable dialogue semble attester que la faiblesse de l'espagnol a bridé la réflexion du candidat ou en a restitué une image simplificatrice à tout le moins.

De même qu'il a entraîné un candidat vers le fond, l'extrait du roman *La voz dormida* a permis à un autre d'obtenir la meilleure note de cette session d'oraux (16/20). La langue n'était pas exempte d'incorrections – en grande partie, vénielles, à l'exception d'un « describida » qui aurait pu être évité –, mais le candidat a su puiser intelligemment dans ses ressources pour offrir un commentaire riche et plein de finesse de cette scène qui magnifie l'acte de résistance d'une militante communiste face à des religieuses-geôlières, le jour de Noël, au lendemain de la Guerre civile. Témoignant d'un intérêt manifeste pour le monde hispanique et

pour sa culture, le candidat a su resituer le roman dans le courant du roman historique également appelé roman de la mémoire qui a fait florès au tournant du siècle dernier en Espagne. Il a même renvoyé à l'adaptation dont ce roman a fait l'objet en 2011 par le réalisateur Benito Zambrano.

La langue des deux derniers candidats ayant tiré tous deux l'article « Travesía de la igualdad » et qui ont reçu les notes de 13 et 11/20 était de moins bonne facture et moins riche que précédemment. Pour saisir pleinement la différence de résultats entre ces prestations orales moyennes et celle qui a reçu la note de 16/20, il faut toutefois prendre en compte l'ouverture sur le monde hispanique dont a fait preuve le candidat qui a mérité la plus haute qualification. Le jury prend soin de choisir des sujets de société afin que les candidats puissent proposer, sans trop de difficultés, une réflexion nourrie. Il va de soi, toutefois, qu'on ne saurait saisir toute la profondeur de ces articles d'opinion sans les resituer, à grands traits, dans le monde hispanique et sa culture. Aussi convient-il que la préparation ne se borne pas à la consolidation du savoir linguistique ni à la seule maîtrise des outils méthodologiques.

## 14. ITALIEN (SECTION B)

Le candidat doit choisir entre deux textes, un texte littéraire et un texte d'actualité tiré de la presse italienne. Après avoir lu le texte, sans support, il en prépare le commentaire pendant quarante minutes. Le candidat est alors invité à en présenter le contenu en proposant une problématique et, si possible, un découpage qui l'aidera dans son explication et son commentaire. Il est fortement conseillé d'éviter la paraphrase. À la fin de l'explication, le jury pose des questions pour vérifier quelques points sensibles du texte tant au niveau de la compréhension qu'à celui des connaissances du candidat sur le sujet. Le jury vérifie l'aisance du candidat dans la langue, tant au niveau de la fluidité de son discours que de ses compétences lexicales et grammaticales. Sont aussi appréciées les capacités à rebondir à partir du texte, à corriger ou à nuancer ses propos.

Cette année les textes littéraires proposés aux quatre candidats (3 LV1 et 1 LV2) étaient extraits de *Lettera a un bambino mai nato* (1975) d'Oriana Fallaci, *La ragazza di Petrovia* (1963) de Fulvio Tomizza et *Telefoni e patenti*, un court texte d'Umberto Eco. Les textes tirés de la presse étaient relatifs à l'émigration italienne

*Jury* : Mme Stefania CUBEDDU, chargée de cours à l'Université de Paris-Ouest ; M. Walter ZIDARIC, professeur à l'Université de Nantes.

dans le monde, d'hier et d'aujourd'hui, à l'installation de l'artiste américano-bulgare Christo sur le Lac d'Iseo en Italie, à la culture, seule ressource capable de faire renaître l'Europe, et aux initiatives antimafia organisées à Lamezia Terme dans le cadre du Festival « Trame ».

Tous les candidats ont montré une bonne, voire excellente maîtrise de l'italien à l'oral. Le jury d'italien ne peut que continuer à conseiller aux futurs candidats de se préparer à cette épreuve à travers une pratique orale et écrite de la langue, en faisant particulièrement attention à éviter les pièges des faux amis entre l'italien et le français, tant au niveau lexical que grammatical. On recommande vivement de se méfier de la proximité des langues et de réviser les structures grammaticales qui peuvent se révéler de véritables pièges lors du passage d'une langue romane à l'autre. La lecture d'ouvrages littéraires ou appartenant à la culture italienne et la familiarité avec l'actualité peuvent se révéler des sources précieuses lors de la préparation au concours. Ces recommandations valent bien évidemment aussi pour la version à l'écrit.

# CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE

## *Déroulement de l'épreuve*

Après une préparation de trente minutes, l'épreuve orale d'admission est composée de deux parties : la première consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents, la seconde en une discussion qui permet au jury de mieux connaître les motivations des candidats, ainsi que leur itinéraire et leur projet professionnel et scientifique. Pour donner à ces candidats toutes leurs chances, les documents qui leur sont soumis sont choisis de manière à correspondre aux périodes sur lesquelles portent leurs travaux scientifiques : ce parti pris conduit ainsi le jury à proposer systématiquement aux candidats qui travaillent sur le Moyen Âge des textes en latin (sous forme imprimée ou dactylographiée), d'un abord aisé et sans difficultés, dont il demande la traduction. Le but de cet exercice est de vérifier leur niveau de connaissance de cette langue ; les questions posées par le jury donnent toujours l'occasion de préciser ou de corriger une traduction insuffisante.

L'élément déterminant dans le jugement du jury consiste une fois encore dans les connaissances historiques que révèle le commentaire de documents. En effet, l'enseignement dispensé par l'École des chartes vise notamment à l'apprentissage des méthodes de traitement scientifique des documents historiques de nature et d'époque diverses. Pour réussir dans ce cursus, une bonne maîtrise du savoir historique sur la France est indispensable. La seconde partie de l'épreuve offre aux candidats la possibilité d'exposer les raisons de leur intérêt pour ce concours, pour l'École des chartes et pour les métiers auxquels elle prépare, ainsi que de faire éventuellement état d'expériences antérieures dans le domaine de la conservation – mais ce point ne constitue pas un critère discriminant pour le jury. Sont particulièrement appréciés les projets professionnels argumentés (quel métier veut-on faire à l'issue de l'École des chartes ?) et les programmes scientifiques sinon définitifs, du moins réfléchis (quelle thèse d'École des chartes le candidat envisage-t-il, dans le prolongement ou non de ses recherches antérieures ?). Du reste, ces précisions doivent déjà figurer dans le dossier transmis par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité.

### *Bilan 2016*

Seulement huit personnes ont concouru. On se situe dans un étiage nettement inférieur aux candidatures des années précédentes : 15 en 2015, 17 en 2014, 20 en 2013, 14 en 2012, 15 en 2011.

Ont présenté ce concours en 2016 un docteur et sept titulaires d'un master 2 (dont deux inscrits en doctorat). La part des étudiants avancés, inscrits ou titulaires d'un doctorat, représente donc 37,5% des candidats. Les candidats avaient suivi des cursus dans les disciplines suivantes : trois en histoire ; deux en histoire de l'art ; deux en histoire du droit ; un en lettres.

Se fondant sur la qualité des dossiers présentés comme de leur proximité avec les disciplines promues par l'École, mais aussi sur l'originalité des projets professionnels, le jury a retenu comme admissibles cinq candidats : deux historiens de l'art (dont un docteur), deux historiens (dont un inscrit en doctorat), et un juriste (inscrit en doctorat).

Le jury a été déçu par les prestations orales des candidats admissibles, dont trois au moins étaient de jeunes chercheurs ou des étudiants très avancés. Les exposés manquaient de dynamisme et d'aisance orale. Ces défauts se retrouvaient étonnement dans la partie plus personnelle de l'entretien, qui était consacrée à la motivation professionnelle et où on attendait des candidats plus à l'aise. On ne peut qu'encourager les candidats à s'entraîner à cette épreuve orale. La lauréate du concours est une jeune historienne, qui consacre son doctorat à l'histoire de la police à Paris à l'époque moderne.

Les cinq candidats admissibles qui se sont présentés à l'oral ont été interrogés sur les documents et textes suivants :

- une lettre de rémission de Charles IX de 1565 en faveur de capitaines et soldats protestants qui ont commis des crimes en Normandie.
- un extrait du tableau de Paris de Louis-Sébastien Mercier (1781) sur les membres de l'échevinage parisien et leur rapport à l'honorabilité et à la monarchie.
- un portrait de *Charles Le Brun* par Nicolas de Largillierre, 1683-1686, huile sur toile, H. 2,32 m. ; L. : 1,87 m. (Paris, musée du Louvre) et un *Autoportrait* de Pierre Mignard, 1690, huile sur toile, H. : 2,35 m. ; L. : 1,88 m. (Paris, musée du Louvre)
- un extrait du *Stilus Curie Parlamenti* de Guillaume du Breuil (ch. XVII, n°2, p. 124.) et un extrait de l'*Ordonnance des rois de France* (t. II, p. 63.)
- le plan du monastère de la Chaise-Dieu établi par les moines mauristes vers 1643 (AN, Cartes et Plans, N III Haute-Loire).

*Jury d'admissibilité (examen des dossiers)* : Mme Christine BÉNÉVENT, M. Olivier PONCET, Mme Katia WEIDENFELD, directeurs d'études à l'École nationale des chartes ; M. Philippe PLAGNIEUX, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Élisabeth PARINET, directrice d'études émérite à l'École nationale des chartes ; M. Guillaume FONKENELL, conservateur du patrimoine au Musée national de la Renaissance, chargé de cours à l'École nationale des chartes.

*Jury d'admission* : M. Jean-Michel LENIAUD, M. Olivier PONCET, Mme Katia WEIDENFELD, directeurs d'études à l'École nationale des chartes ; M. Philippe PLAGNIEUX, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Guillaume FONKENELL, conservateur du patrimoine au Musée national de la Renaissance, chargé de cours à l'École nationale des chartes.

# STATISTIQUES DU CONCOURS

INSCRITS			AYANT COMPOSÉ			SOUS-ADMISS.			ADMISSIBLES			ADMIS		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

## SECTION A

Centre de Paris	14	27	41	14	27	41		2	2	8	15	23	7	5	12
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	3	14	17	3	14	17			0		1	1			0
Centre de Toulouse	1	7	8	1	7	8			0		2	2			0
Total	18	48	66	18	48	66	0	2	2	8	18	26	7	5	12
dont boursiers	4	18	22	4	18	22		1	1	2	6	8	1	1	2

## SECTION B

Centre de Paris	7	11	18	5	9	14		2	2	3	2	5	1	1	2
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0			0
Centre de Bordeaux	3	6	9	3	6	9			0			0			0
Centre de Dijon	2	9	11	2	9	11			0		1	1			0
Centre de Lille	2	11	13	1	9	10			0		3	3		1	1
Centre de Lyon	4	8	12	4	8	12		1	1	2	2	4	1	1	2
Centre de Nîmes	3	12	15	2	12	14			0		1	1			0
Centre de Poitiers	2	4	6	2	4	6			0			0			0
Centre de Rennes	5	8	13	4	6	10	1	1	2	2	1	3			0
Centre de Strasbourg	5	15	20	4	14	18		3	3	1		1	1		1
Centre de Toulouse	4	14	18	3	11	14	1	1	2	1	1	2	1		1
Total	37	98	135	30	88	118	2	8	10	9	11	20	4	3	7
dont boursiers	14	40	54	11	35	46	1	1	2	3	7	10	3	1	4

*SECTIONS A ET B*

Centre de Paris	21	38	59	19	36	55	0	4	4	11	17	28	8	6	14
Centre de Basse-Terre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Bordeaux	3	6	9	3	6	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Dijon	2	9	11	2	9	11	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Centre de Lille	2	11	13	1	9	10	0	0	0	0	3	3	0	1	1
Centre de Lyon	4	8	12	4	8	12	0	1	1	2	2	4	1	1	2
Centre de Nîmes	3	12	15	2	12	14	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Centre de Poitiers	2	4	6	2	4	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Rennes	5	8	13	4	6	10	1	1	2	2	1	3	0	0	0
Centre de Strasbourg	8	29	37	7	28	35	0	3	3	1	1	2	1	0	1
Centre de Toulouse	5	21	26	4	18	22	1	1	2	1	3	4	1	0	1
Total	55	146	201	48	136	184	2	10	12	17	29	46	11	8	19
dont boursiers	18	58	76	15	53	68	1	2	3	5	13	18	4	2	6

*Total des points du dernier admissible (sur 120)*

*Section A : 67*

*Section B : 72,5*

*Total des points du dernier admis (sur 220)*

*Section A : 133*

*Section B : 142*

# I. CANDIDATURES AUX CONCOURS ANTÉRIEURS

## SECTION A

INSCRITS			AYANT COMPOSÉ			ADMISSIBLES			ADMIS		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

*Se présentaient pour la première fois*

Centre de Paris	11	17	28	11	17	28	2	6	8	4	1	5
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	1	12	13	1	12	13			0			0
Centre de Toulouse	1	6	7	1	6	7			0			0
Total A	15	35	48	13	35	48	2	6	8	4	1	5

*Se présentaient pour la deuxième fois*

Centre de Paris	2	9	11	2	9	11	2	6	8	2	3	5
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0

Rapport du jury sur le concours d'entrée 2016

Centre de Strasbourg	2	2	4	2	2	4		0	0			0
Centre de Toulouse		1	1		1	1		1	1			0
Total A	4	12	16	4	12	16	2	7	9	2	3	5

*Se présentaient pour la troisième fois*

Centre de Paris	1	1	2	1	1	2	1	1	2	1	1	2
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg			0			0			0			0
Centre de Toulouse			0			0			0			0
Total A	1	1	2	1	1	2	1	1	2	1	1	2

## SECTION B

INSCRITS			AYANT COMPOSÉ			ADMISSIBLES			ADMIS		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

*Se présentaient pour la première fois*

Centre de Paris	7	7	14	6	5	11	3	1	4	1	1	2
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux	3	6	9	3	6	9			0			0
Centre de Dijon	2	6	8	2	6	8		1	1			0
Centre de Lille	2	9	11	1	7	8		1	1			0
Centre de Lyon	4	6	10	4	6	10	2		2	1		1
Centre de Nîmes	3	9	12	2	8	10			0			0
Centre de Poitiers	2	4	6	2	4	6			0			0
Centre de Rennes	4	8	12	3	6	9	1	1	2			0
Centre de Strasbourg	4	14	18	3	13	16			0			0
Centre de Toulouse	3	13	16	2	10	12		1	1			0
Total B	34	82	116	28	71	99	6	4	10	2	1	3

*Se présentaient pour la deuxième fois*

Centre de Paris		3	3		3	3		1	1			0
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon		3	3		3	3		1	1			0
Centre de Lille		2	2		2	2		2	2		1	1
Centre de Lyon	1	1	2	1	1	2	1	1	2	1		1
Centre de Nîmes		3	3		3	3		1	1			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes	1		1	1		1	1		1			0
Centre de Strasbourg	1	1	2	1	1	2	1		1	1		1

Rapport du jury sur le concours d'entrée 2016

Centre de Toulouse	1	1	2	1	1	2	1		1	1		1
Total B	4	14	18	4	14	18	4	6	10	3	1	4

*Se présentaient pour la troisième fois*

Centre de Paris		1	1		1	1			0			0
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg			0			0			0			0
Centre de Toulouse			0			0			0			0
Total B	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0

# I. NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ÉCRITES

## SECTION A

<i>Notes</i>	COMP. FRANÇ.	HIST. MOD.	VERS. ALLEM.	VERS. ANGL.	VERS. ESP.	HIST. M. A.	VERS. LATINE	THÈME LATIN	VERS. GREC.
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
19	0	0	0	0	0	0	1	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	1	2	0
18	1	0	1	0	1	1	2	0	1
17,5	0	0	0	0	0	0	0	2	0
17	2	1	0	0	0	1	0	2	1
16,5	0	0	0	0	1	0	1	0	0
16	4	1	1	2	0	1	2	2	0
15,5	0	0	0	0	0	0	1	0	2
15	4	2	1	3	1	1	2	2	0
14,5	0	0	0	0	0	0	2	0	0
14	4	2	1	2	0	3	1	3	1
13,5	0	0	0	0	1	0	5	1	0
13	11	3	0	2	0	2	3	2	1
12,5	0	0	0	0	0	0	1	4	0
12	6	4	0	6	0	7	3	3	1
11,5	0	0	0	0	0	0	1	1	1
11	6	6	0	5	0	14	3	1	0
10,5	0	0	1	0	0	0	5	2	0
10	5	8	0	8	1	8	3	3	0
9,5	0	0	0	0	0	0	2	0	0
9	5	10	0	4	0	8	0	2	0
8,5	0	0	1	0	0	0	1	3	0
8	5	5	0	8	0	10	1	1	0
7,5	0	0	0	0	0	0	1	2	0
7	5	9	0	5	0	6	3	2	0
6,5	0	0	0	0	0	0	0	2	1
6	3	9	0	3	0	2	4	1	0

Rapport du jury sur le concours d'entrée 2016

5,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	3	0	1	0	0	5	1	0	0
4,5	0	0	0	0	0	0	1	0	0
4	0	2	1	0	0	0	1	5	0
3,5	0	0	0	0	0	0	1	2	0
3	2	2	0	1	1	0	2	1	0
2,5	0	0	0	0	0	0	1	0	0
2	0	1	0	0	1	0	1	2	0
1,5	0	0	0	0	0	0	1	2	0
1	0	1	0	0	2	0	2	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	3	1	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Copies	66	66	8	49	9	66	66	57	9
Moy.	10,94	8,91	11,38	10,08	8,89	10,05	9,29	9,92	13,67

SECTION B

NOTES	COMP FRANÇ.	HIST. MOD.	ALL. LV 1	ANGL. LV 1	ESP. LV 1	ITAL. LV1	HIST. CONT.	HIST. MÉDIÉV.	ALL. LV 2	ANGL. LV 2	ESP. LV 2	PORT. LV2	ITAL. LV 2	LATIN	GREC	HIST. ARTS	GÉO
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Copies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moy.	10,36	7,31	9,05	9,52	8,26	11,92	10,26	8,49	10,92	10,00	7,67	16,00	10,83	10,00	10,88	9,82	8,16

## II. NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ORALES

### SECTION A

NOTES	HISTOIRE MODERNE	HISTOIRE CONTEMP.	VERSION ALL.	VERSION ANGLAISE	VERSION ESPAGNOLE	HISTOIRE MOY. AGE	LATIN
20	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	1
19	0	0	0	0	0	1	1
18,5	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	0	0	0	1	2
17,5	0	0	1	0	0	0	0
17	2	1	0	1	0	0	1
16,5	0	1	0	0	0	0	0
16	0	0	0	0	0	1	0
15,5	0	5	0	0	0	0	1
15	2	2	0	1	0	3	1
14,5	0	0	0	0	0	0	0
14	1	1	1	2	0	2	4
13,5	0	1	0	0	0	0	0
13	2	1	0	4	1	1	2
12,5	0	2	0	0	0	0	2
12	1	1	0	6	0	4	2
11,5	0	0	0	0	0	0	2
11	3	1	1	0	1	1	0
10,5	0	0	0	0	0	0	0
10	2	2	0	2	0	1	0
9,5	0	0	0	0	0	0	0
9	2	0	1	1	0	1	2
8,5	0	0	0	0	0	0	1
8	2	0	0	0	0	3	0
7,5	0	0	0	0	0	0	0
7	2	0	0	0	1	3	1
6,5	0	0	0	0	0	0	0
6	0	1	0	1	0	2	2

5,5	0	0	0	0	0	0	0
5	4	1	0	0	0	1	1
4,5	0	0	0	0	0	0	0
4	2	1	0	1	0	1	0
3,5	0	0	0	0	0	0	0
3	1	0	0	0	0	0	0
2,5	0	0	0	0	0	0	0
2	0	4	0	0	0	0	0
1,5	0	0	0	0	0	0	0
1	0	1	0	0	0	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Candid.</i>	26	26	4	19	3	26	26
<i>Moy.</i>	9,54	10,52	12,88	11,74	10,33	10,88	12,56

### SECTION B

NOTES	HIST. M.A.	HIST. MOD.	HIST. CONT.	ALL. LV 1	ANGL. LV 1	ESP. LV1	ITA. LV1	ALL. LV 2	ANGL. LV 2	ESP. LV 2	ITA. LV2	LATIN	GÉOG.	HIST. ARTS
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	1	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
17,5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0
16,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	2	2	1	0	2	1	1	0	0	0	1	0	0	0
15,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
14,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	1	0	2	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0
13,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	4	2	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
12,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Rapport du jury sur le concours d'entrée 2016

12	1	1	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0
11,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	3	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0
10,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
9,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	0	4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8,5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	2	2	3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
7,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	3	4	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
6,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
5,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	1	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
4,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0
2,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Candid.	20	20	20	3	12	2	3	2	1	1	6	1	6	3
Moy.	10,6	10,75	12,2	13	12,75	10,5	16,33	15,5	17	15	8,5	17	11,17	7

# CONCOURS D'ENTRÉE EN 2<sup>ÈME</sup> ANNÉE

INSCRITS			ADMISSIBLES			ADMIS		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Candidats	2	6	8	2	3	5		1	1
-----------	---	---	---	---	---	---	--	---	---

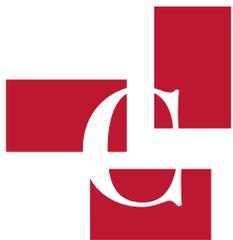
*Dernier diplôme universitaire obtenu*

Licence			0			0			0
Master1-Maîtrise			0			0			0
Master 2-DEA	1	6	7	1	3	4	0	1	1
Doctorat	1	0	1	1	0	1			0

*Candidatures aux concours antérieurs*

Première candidature	2	6	8	2	3	5		1	1
Deuxième candidature			0			0			0
Troisième candidature			0			0			0





École  
nationale  
des  
chartes

Après avoir passé plus de cent ans dans le palais de la Sorbonne, l'École nationale des chartes, grand établissement d'enseignement supérieur, s'est installée au 65, rue de Richelieu.

Au cœur de la recherche historique, dont elle renouvela en profondeur les méthodes dès sa fondation en 1821, elle n'a cessé d'accompagner la progression des méthodes et la modernisation des métiers de la conservation.



65, rue de Richelieu,  
F-75002 Paris  
T + 33 (0)1 55 42 75 00  
[www. enc-sorbonne.fr](http://www.enc-sorbonne.fr)